

Semaines Sociales du Canada

CONGRÈS
de la
COLONISATION

les 10 et 11 AVRIL 1944

à

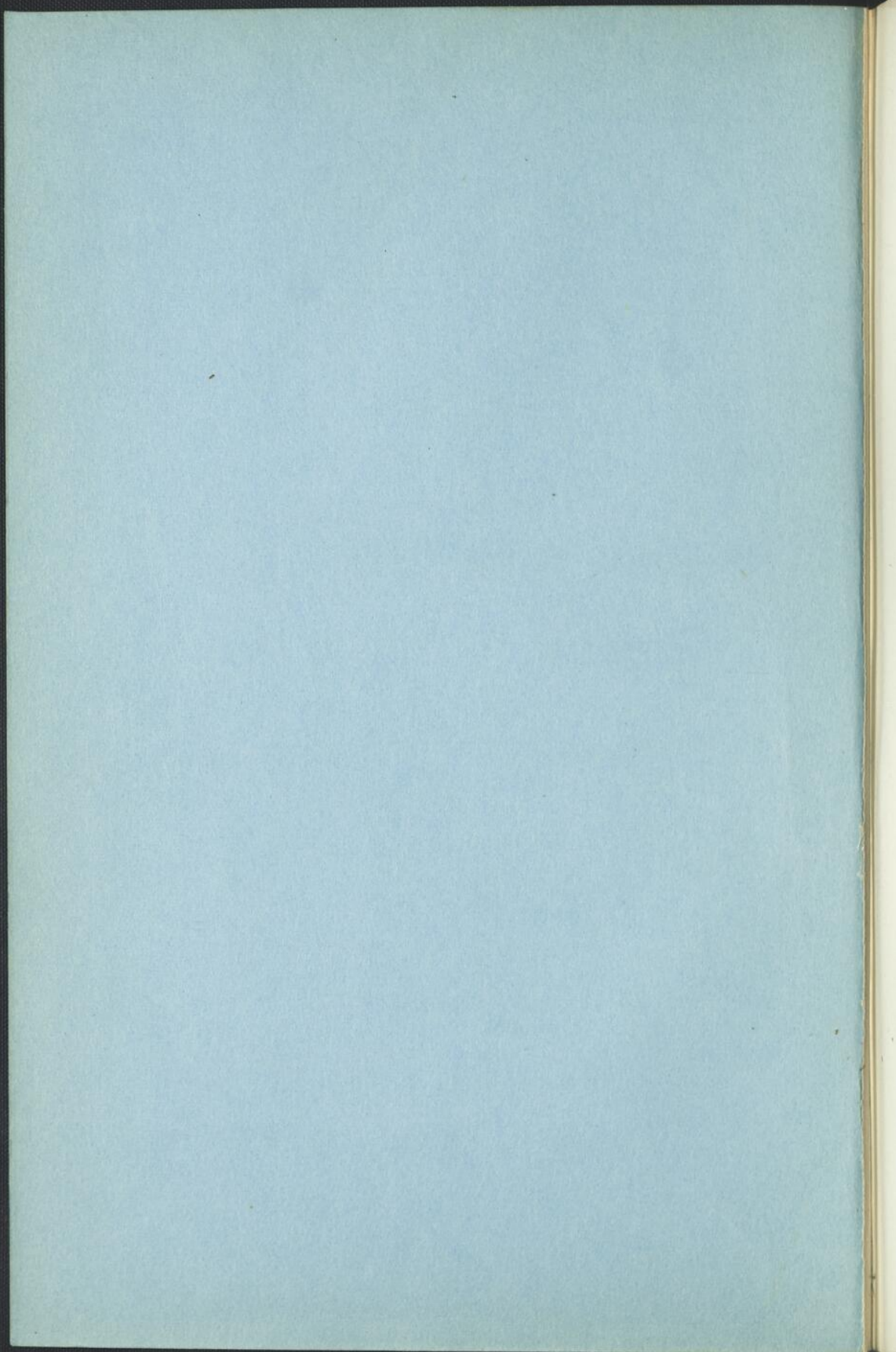
Montréal

Compte rendu



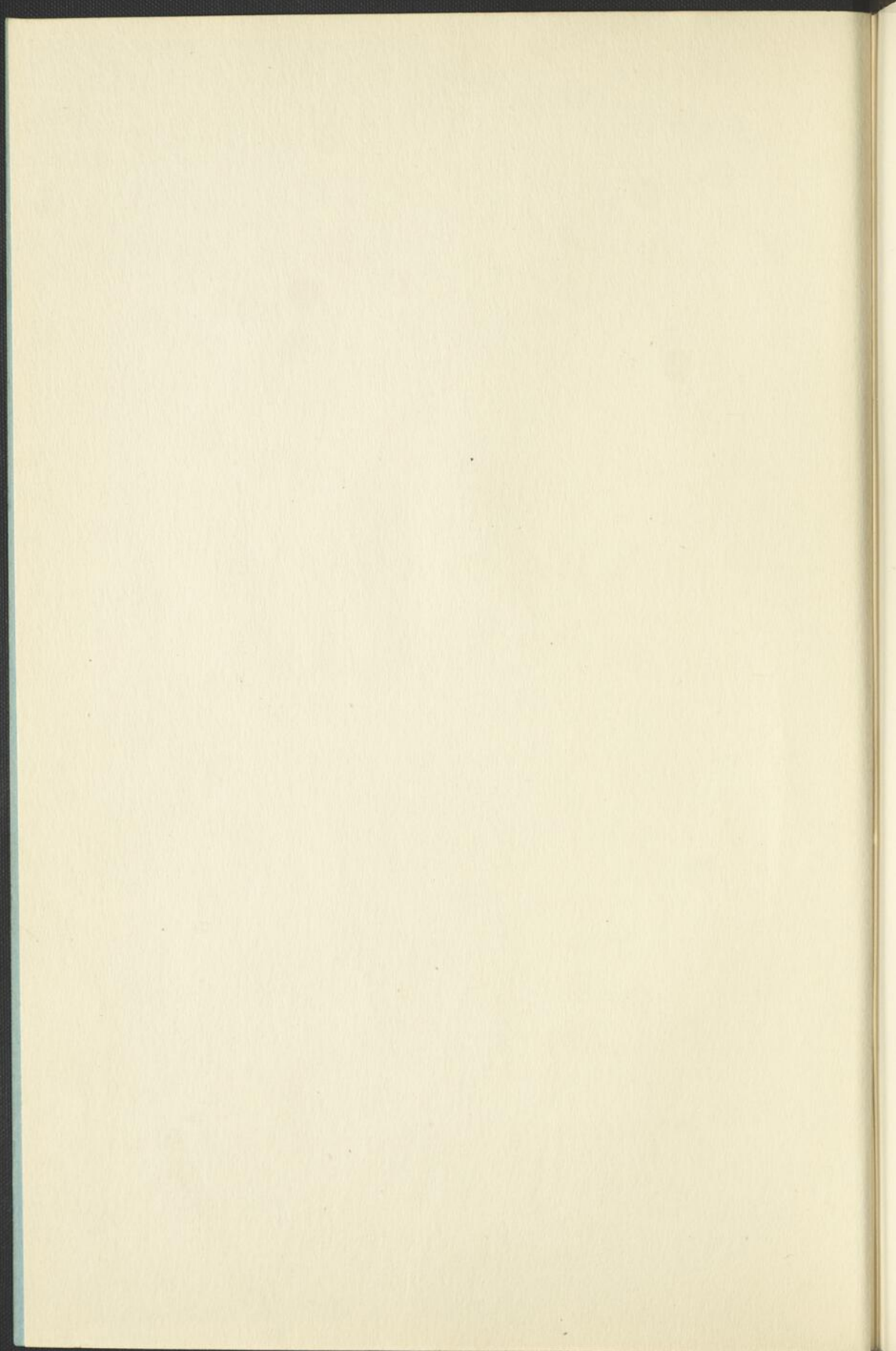
ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
1961, rue Rachel Est
MONTRÉAL

3
542
1944/5



11/3

11/3
11/3



Congrès
de la Colonisation

Montréal

COMPTES RENDUS

des

Semaines Sociales du Canada

Les cours et conférences des sessions de la Semaine sociale sont reproduits dans les volumes publiés chaque année. Cette collection unique contient de nombreuses études, dans lesquelles les auteurs exposent, sous la forme précise et vivante que permet le cours, les divers aspects et les solutions des problèmes sociaux actuels. Aucun groupe n'a fourni jusqu'à ce jour une contribution de cette importance, accessible à la fois aux hommes de science et au public non initié. Aussi tous les catholiques cultivés, prêtres et laïques, devraient-ils avoir dans leur bibliothèque chacun des volumes parus.

I. Montréal, 1920 (<i>Enc. Rerum novarum</i>).....	\$ 1.50
II. Québec, 1921 (<i>Le Syndicalisme</i>).....	2.25
III. Ottawa, 1922 (<i>Capital et Travail</i>).....	1.50
IV. Montréal, 1923 (<i>La Famille</i>).....	1.50
V. Sherbrooke, 1924 (<i>La Propriété</i>).....	1.50
VI. Les Trois-Rivières, 1925 (<i>La Justice</i>).....	1.50
VII. Québec, 1927 (<i>L'Autorité</i>).....	1.50
VIII. St-Hyacinthe, 1928 (<i>Le Problème économique</i>)....	1.50
IX. Chicoutimi, 1929 (<i>La Cité</i>).....	1.50
X. Ottawa, 1931 (<i>L'État</i>).....	1.50
XI. Montréal, 1932 (<i>L'Ordre social chrétien</i>).....	1.50
XII. Rimouski, 1933 (<i>Le Problème de la Terre</i>).....	1.50
XIII. Joliette, 1935 (<i>L'Éducation sociale</i>).....	1.50
XIV. Les Trois-Rivières, 1936 (<i>L'Organisation profes.</i>)..	1.50
XV. Saint-Hyacinthe, 1937 (<i>La Coopération</i>).....	1.50
XVI. Sherbrooke, 1938 (<i>Pour une Société chrétienne</i>)...	1.50
XVII. Nicolet, 1940 (<i>Le Chrétien dans la famille</i>).....	1.50
XVIII. Québec, 1941 (<i>Action catholique et Action sociale</i>)...	1.50
XIX. Saint-Jean, 1942 (<i>La Démocratie</i>).....	1.50
XX. Valleyfield, 1943 (<i>La Tempérance, règle de vie</i>)....	1.50

★ PRIX DE FAVEUR POUR LES VINGT VOLUMES ★

\$25.00

Le volume III ne se vend qu'avec la série complète

En vente

Au Secrétariat général
ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
1961, rue Rachel Est, Montréal

Semaines Sociales du Canada

CONGRÈS
de la
COLONISATION

les 10 et 11 AVRIL 1944

à

Montréal

Compte rendu



ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
1961, rue Rachel Est
MONTREAL



COMMISSION GÉNÉRALE
DES
SEMAINES SOCIALES
DU CANADA

S. Ém. le cardinal VILLENEUVE, O.M.I., président d'honneur.

R. P. ARCHAMBAULT, S.J., président (Montréal); Guy VANIER, secrétaire (Montréal).

Abbé Léonidas ADAM (Sherbrooke); Noël BERNIER (Saint-Boniface); Maximilien CARON (Montréal); Jacques CARTIER (Saint-Jean); Alfred CHARPENTIER (Montréal); abbé Émile CLOUTIER (Les Trois-Rivières); S. Exc. Mgr COURCHESNE (Rimouski); S. Exc. Mgr DESRANLEAU (Sherbrooke); juge C.-E. DORION (Québec); J.-E.-A. DUBUC (Chicoutimi); Mgr Cyrille GAGNON (Québec); R. P. GAUDRAULT, O.P. (Montréal); sénateur Léon-Mercier GOUIN (Montréal); Oscar HAMEL (Québec); Omer HÉROUX (Montréal); Mgr Eugène LAPOINTE (Chicoutimi); juge Léon LAJOIE (Les Trois-Rivières); Mgr LEBON (Ste-Anne-de-la-Pocatière); Mgr LÉGER (Salaberry-de-Valleyfield); R. P. Gilles MARCHAND, O.M.I. (Montréal); Mgr Olivier MAURALT, P.S.S. (Montréal); Esdras MINVILLE (Montréal); Édouard MONTPETIT (Montréal); Léo PELLAND (Québec); chanoine J.-A. PELLERIN (Victoriaville); Antonie PERRAULT (Montréal); Mgr Philippe PERRIER (Montréal); Chénier PICARD (Sherbrooke); juge Thibaud RINFRET (Ottawa); Albert RIJOUX (Québec); S. Exc. Mgr Ross (Gaspé); Arthur SAINT-PIERRE (Montréal); Dr Albert SORMANY (Edmundston).

114693

4D
319
Q4S453
1944

333. 7309714
S47113c
1944

PROGRAMME

LUNDI 10 AVRIL

PREMIÈRE SÉANCE

Sous la présidence de M. Abel MARION

Président général de l'U.C.C.

10 h.— *Allocution d'ouverture*, par le R. P. ARCHAMBAULT, S.J.,
président des Semaines sociales du Canada.

Allocution de l'hon. Adélard GODEBOUT, premier ministre
de la province de Québec et ministre de la Colonisation.

10 h. 30.— *La terre: inventaire de ce que nous avons.*— M. Adhémar
BELZILE, agronome, régisseur de la Ferme expérimentale
de Normandin.

(Chaque causerie est suivie d'une discussion).

11 h. 15.— *Le problème humain.*— M. Samuel AUDETTE, vice-pré-
sident de l'U.C.C.

DEUXIÈME SÉANCE

Sous la présidence de Mgr BOULET

Président de la Fédération des Sociétés diocésaines de colonisation

2 h.— *Les divers modes de colonisation.*— M. Esdras MINVILLE,
directeur de l'École des Hautes Études commerciales.

4 h.— *L'Église et la colonisation.*— M. l'abbé Jean BERGERON,
directeur des Missionnaires-colonisateurs.

MARDI 11 AVRIL

TROISIÈME SÉANCE

Sous la présidence de M. le chanoine ALARY

Directeur de la « Voix nationale »

- 10 h.— *Établissements de proche en proche.*— M. l'abbé LÉON BEAULIEU, missionnaire-colonisateur (Rimouski).
11 h.— *Établissements au loin.*— M. Clovis-Émile COUTURE, surintendant de la colonisation canadienne-française aux Chemins de Fer Nationaux.
-

QUATRIÈME SÉANCE

Sous la présidence de M. l'abbé Armand MALOUIN

Missionnaire-colonisateur (Sherbrooke)

- 2 h.— *Le recrutement.*— R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J., rédacteur à *Relations*.
3 h. 15.— *Établissements des démobilisés.*— M. Stéphane BOILY, surintendant provincial du Service de l'Établissement des démobilisés.
4 h. 15.— *Voeux du congrès.*— M. Guy VANIER, C.R., secrétaire des Semaines sociales.
-

SÉANCE DE CLÔTURE

Sous la présidence d'honneur de S. Exc. Mgr CHARBONNEAU

Archevêque de Montréal

- 8 h. 30.— Allocution de M. Adhémar RAYNAULT, maire de Montréal.
Conférence: *La colonisation, entreprise nationale.*— M. Roger DUHAMEL, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.
Allocution de S. Exc. Mgr CHARBONNEAU, archevêque de Montréal.

Allocution d'ouverture

Par le R. P. ARCHAMBAULT, S.J.,
président des Semaines sociales du Canada

MESSIEURS,

Les Semaines sociales du Canada diffusent depuis près de vingt-cinq ans, à travers le pays, une doctrine d'ordre et de justice. Elles travaillent à instaurer un ordre social nouveau, plus humain, plus chrétien.

Leur tâche n'est pas de construire elles-mêmes la société meilleure que chacun réclame, mais d'en tracer les plans. Rôle d'architecte plutôt que d'artisan.

Si les Semaines sociales ne réalisent pas personnellement les plans qu'elles élaborent, elles n'entendent pas les laisser dormir au fond des salles où ils ont été exposés ou dans les volumes qui les recueillent. Elles suscitent, encouragent, guident les ouvriers de cette reconstruction: individus, familles, corps professionnels, législateurs.

Vous avez là, dans ce rôle des Semaines sociales, la raison d'être du Congrès qui s'ouvre ce matin.

En août dernier, fidèle à sa tâche, la Commission générale des Semaines sociales publiait une déclaration dont l'importance n'échappa à personne et qui prit l'allure d'un manifeste national.

A l'heure où une reconstruction de la société s'impose, alors que des plans, d'inspiration plus ou moins chrétienne et peu adaptés à nos traditions, affleurent de divers milieux, un programme surgissait enfin, basé sur une saine philosophie, ajusté à notre mentalité ethnique et inspiré des directives de l'Église.

En quelques brefs articles, la déclaration des Semaines sociales résume la doctrine sociale catholique, puis en tire d'opportunes conclusions.

On a constaté, non sans raison, je l'avouerai, que cette déclaration s'attachait surtout aux principes, et que, si elle contenait

quelques applications pratiques, elle se contentait de les indiquer sommairement sans entrer dans les détails.

Ainsi l'a voulu délibérément la Commission. Et cette attitude est bien conforme à sa tâche essentielle, telle que je viens de l'expliquer.

Mais ses membres se réservaient de ramener devant l'opinion publique quelques-unes des principales conclusions de leur déclaration et de confier à des groupes de techniciens le soin de les détailler, de les préciser, de les intégrer dans notre économie particulière.

Parmi ces conclusions, celles qui concernent la colonisation se placent au premier rang tant par l'importance du problème qu'elle pose que par l'urgence d'une solution efficace.

La colonisation est une question vitale pour le Canada français. Notre développement rationnel dans ce vaste pays s'y trouve attaché. Que dis-je, notre survivance elle-même réclame une politique de colonisation intelligente et vigoureuse.

Privé de tout apport de l'extérieur, ayant au surplus à se défendre contre une immigration étrangère à nos aspirations, notre groupe ethnique ne résistera aux forces liguées contre lui que par sa propre vitalité. Il puisera sa vigueur dans une forte natalité, dans la pratique des vertus chrétiennes, dans la conquête et l'exercice de son indépendance économique, dans l'union enfin sous des chefs vraiment conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

J'ai mis au premier rang une forte natalité. C'est que le nombre ici compte. Seul, sans les qualités qui font les peuples forts, le nombre vaudrait évidemment peu de chose. Mais d'autre part, sans lui, ces qualités ne sauraient s'exercer, donner leurs fruits.

Or notre accroissement numérique est lié à la terre. La ville ne favorise pas le capital humain. Elle le ruine plutôt. Elle est une mangeuse d'hommes, destructrice à la fois des corps et des âmes.

Pour que la famille puisse s'épanouir, grandir, prospérer, essayer, il lui faut la saine atmosphère de la campagne, le travail au grand air, la nourriture substantielle et frugale de la ferme, le repos dans la tranquillité du soir, loin du bruit, des odeurs empoisonnantes, des amusements délétères des grands centres.

N'est-ce pas de nos campagnes que nous viennent nos meilleurs éléments, le fonds le plus riche de notre capital humain ? Elles sont le réservoir, la pépinière de notre nationalité. Mais à mesure que

les familles croissent, que les enfants grandissent, l'espace diminue qui peut servir à leur subsistance et à leur établissement.

Il faut de toute nécessité s'éloigner du sol natal et aller chercher ailleurs, assez loin parfois, l'emplacement où s'élèvera le nouveau foyer, et qu'alimenteront ses ressources.

Heureusement la terre ne manque pas chez nous. La Providence nous a dotés d'un magnifique domaine dont une grande partie, encore inexploitée, n'attend que le travail des hommes pour se transformer en paroisses prospères et augmenter ainsi notre nombre et notre influence.

Susciter ce travail, le faciliter, le soutenir, telle est l'œuvre de la colonisation. A cette entreprise, vous le voyez, est vraiment liée, comme je le disais au début, notre propre survivance. La colonisation tient la clef de notre expansion territoriale, de notre développement numérique, de notre vitalité ethnique.

Tous nos meilleurs esprits sont d'accord sur ce point. Leurs témoignages constituent un dossier des plus impressionnants.

« Chaque année, écrit M. Esdras Minville, dans les villes et les campagnes, des milliers de jeunes gens arrivés à l'âge de gagner leur vie sortent des écoles. Ils ne demanderaient pas mieux que de subsister par eux-mêmes, si l'état actuel de notre monde économique n'opposait un obstacle quasi insurmontable à la volonté la plus résolue et au courage le plus trempé. Que ferons-nous donc des contingents successifs de jeunes hommes qui accèdent ainsi à la vie active, richesse infiniment précieuse, sans laquelle les autres n'ont ni sens ni raison d'être ? Voilà, n'est-il pas vrai, le problème des problèmes, un problème qui, contenant et résumant tous les autres, marque d'un trait impérieux l'angle sous lequel nous devons désormais aborder l'organisation de notre vie collective. . . Nous devons concevoir et organiser la colonisation comme l'un des moyens, peut-être le plus efficace de tous, de préserver nos forces humaines, d'en assurer l'accroissement normal en nombre et en qualité, donc comme le moyen de conserver à notre peuple la place qui lui revient au Canada comme élément catholique et français, en lui assurant la possession des ressources naturelles de son territoire, notamment de l'élément le plus stable de la fortune matérielle : le soi. C'est à cette hauteur-là, exactement, que doit s'élever notre conception de l'œuvre colonisatrice, c'est sur ce plan de grande envergure, de haute et saine politique, que nous devons l'organiser. Les dédaigneux

des durs et féconds labeurs hausseront les épaules s'ils le veulent en dépit de certains fléchissements déplorables, il reste encore chez nous assez de cœurs solides et de muscles bien trempés pour entreprendre la tâche et la mener à bonne fin.»

On connaît la croisade que le P. Alexandre Dugré mène depuis des années avec un brio et une vigueur inlassables. Il résumait dernièrement sa pensée dans cette phrase typique : « Donner notre pays et des paroisses à Dieu en y établissant des jeunes gens, c'est la grande œuvre sociale numéro un. »

Le poétique auteur de *Menaud* ne pense pas autrement. Il écrit dans son nouveau livre, *L'Abatis* : « Il reste qu'une œuvre qui marche sur la ligne traditionnelle, qui assure la durée d'un peuple et la jouissance de sa liberté, qui l'excite aux plus grandes vertus, au don de soi-même, à l'exercice rigoureux de ses énergies, à l'exploitation de tout son sol, qu'une œuvre, dis-je, aussi vivante et fructueuse que la colonisation est de celles qu'on ne devrait cesser de proposer à la jeunesse.

« Surtout à l'époque tragique que nous vivons, nous Français.

« Notre paysannerie déchoit, à vue d'œil, je ne dis pas vers l'industrie mais le prolétariat. Condition fatale d'ouvriers asservis à des entreprises étrangères, le prolétariat est encore trop récent chez nous pour que nous puissions mesurer toutes les déchéances où il conduit. Nous avons vu, il y a cinq ans, passer des milliers de nos jeunes sur les grands chemins. Malheureux parfois splendides qui ne demandaient qu'un peu de confiance, qu'un peu d'amour et qu'on eût pu orienter vers l'ordre et le travail. On enquêta et des plans furent dressés. Mais rien n'aboutit qu'à des faibles essais de réhabilitation.

« Instruit par l'expérience et par des économistes qui sont encore libres d'aimer leurs concitoyens, nous croyons que le premier moyen de résoudre notre problème économique et social, c'est le retour à la terre. Mais un retour préparé par une étude sérieuse de nos ressources humaines et naturelles, par une réconciliation de l'être tout entier, et non des seuls bras, avec la vie rurale. C'est alors qu'une colonisation adaptée et rajeunie prouverait sa vertu. Elle donnerait à une multitude de déshérités accession à la propriété sans quoi les lois humaines ni même l'Évangile ne suffissent plus. »

Nos évêques se sont constamment intéressés à la colonisation. Dans leurs lettres particulières ou collectives, ils y sont revenus

plus d'une fois. Contentons-nous de citer un passage du mandement de l'épiscopat de la province de Québec sur la restauration sociale : « Le nombre croît, d'une façon alarmante, de ceux que la terre rejette, faute de pouvoir les nourrir, et qui restent oisifs, désemparés, sans avenir, exposés à tous les maux. Quelle force représente cette jeunesse si nous savons la faire travailler, lui permettre de se marier, de s'installer sur une terre neuve, de fonder des paroisses nouvelles, d'augmenter notre capital humain ! Mais aussi combien serions-nous coupables, si, par imprévoyance ou lâcheté, nous laissons ces jeunes se gâter l'âme et le corps dans la fainéantise et le vice.

« L'épiscopat de cette province a toujours favorisé une colonisation intensive, il a prêché la conquête des terres nouvelles et n'a rien épargné pour y entraîner notre population. Les hommes d'aujourd'hui cependant n'ont pas la même vigueur que ceux d'autrefois, ils ont été élevés dans d'autres conditions, ils supportent moins bien les mêmes difficultés. Les autorités publiques se doivent de leur frayer la voie vers ces vastes territoires que nous a donnés la Providence, d'aplanir les obstacles qui les arrêtent, de rendre en un mot leur établissement moins ardu, plus humain. Une famille catholique et canadienne française installée aujourd'hui sur une bonne terre, c'est toute une paroisse, ce sont deux cent familles qui vivront pour l'Église et le pays dans cent ans. »

Préoccupées surtout d'enseignement doctrinal, les Semaines sociales n'ont pas encore choisi la colonisation, sujet d'ordre plutôt pratique, comme thème principal d'une de leurs sessions, mais, à quelques-unes de ces sessions elles lui ont attribué un cours confié à l'un de leurs meilleurs conférenciers. C'est ainsi qu'à la Semaine sociale de Saint-Hyacinthe en 1928, l'abbé Jean Bergeron, et à celle de Rimouski en 1933, M. Esdras Minville, traitaient de la colonisation. Les noms seuls de ces deux grands amis de la terre, qui figurent l'un et l'autre au programme de ce Congrès, vous disent avec quelle compétence ce sujet fut alors étudié.

Dans notre déclaration, *Pour un ordre meilleur*, le dixième article est consacré à la colonisation. Il indique brièvement les facilités que notre pays offre à cette œuvre vitale et l'aide efficace que les autorités sont tenues de lui apporter.

Simple rappel d'un devoir qui ne pouvait être alors précisé, mais qu'il importait de mettre en relief, pour y revenir à la prochaine occasion.

Nous n'y avons pas manqué, comme vous pouvez le constater aujourd'hui. Des divers sujets que traite la déclaration et sur lesquels des études de détail s'imposent : famille, coopération, syndicalisme, corporatisme, la colonisation est le premier auquel nous nous arrêtons.

C'est dire l'importance que nous lui attachons; c'est dire aussi que la colonisation a des amis vigilants, pressants, tenaces, qui nous ont représenté l'urgence de lui accorder au plus tôt une audience publique.

La guerre draine vers les usines des villes les agriculteurs qu'elle n'a pas encore conscrits. De hauts salaires, un confort et des amusements qu'ils n'avaient pas connus jusque là, les retiennent loin de la terre. La voie, hélas ! est ouverte où va s'engager de plus en plus, si nous n'y prenons garde, notre jeunesse campagnarde.

Par ailleurs les mobilisés reprendront, avant longtemps nous l'espérons, leur vie normale. Où iront-ils ? Pour eux aussi, la ville avec ses bruits, ses lumières, ses aises, ses amusements, ses folies, aura de puissants attrait.

Les plus courageux, ceux que la guerre aura plutôt trempés que dévoyés, seront disposés à affronter une existence dure mais saine, pourvu qu'ils puissent y trouver des conditions de vie raisonnable, un avenir assuré pour le foyer qu'ils rêvent de fonder.

Sommes-nous prêts à offrir, aux jeunes des campagnes comme aux retours du front, une existence humaine, familiale, chrétienne, dans le vaste domaine encore colonisable qui reste à notre province ?

Ce n'est pas tout, m'écrivait dernièrement un haut personnage, particulièrement compétent en la matière, de recruter des colons, de déclencher vers les pays neufs une forte migration. Il faut, en outre, assurer aux pères de famille et aux célibataires qui consentiront à ce déplacement, des services et des institutions qui leur permettront d'être contents de leur sort et de préparer convenablement l'avenir de leurs enfants.

Cette entreprise capitale, existe-t-il actuellement pour la mener à bonne fin un plan rationnel et pratique, bien mûri, élaboré uniquement dans ce but patriotique ?

Les éléments qui peuvent, qui doivent collaborer à l'exécution d'un tel plan : sociétés de colonisation, associations professionnelles, missionnaires colonisateurs, autorités provinciales, marchent-ils la main dans la main, l'esprit tendu vers un même but ?

Les partis politiques, de plus en plus nombreux dans notre province, sont-ils tous convaincus de la nécessité d'une telle œuvre et résolus à l'entreprendre pour le plus grand bien de notre nationalité, quels qu'en puissent être pour eux les résultats électoraux ?

L'opinion publique enfin est-elle suffisamment renseignée, éclairée, alertée sur ce sujet si important ? Pouvons-nous compter sur elle pour déterminer un courant irrésistible vers la réalisation d'un programme vraiment sauveur, tant de fois promis, tant de fois espéré, tant de fois, hélas ! abandonné, et qui devrait ne le céder à aucune autre entreprise, parce qu'il s'agit de notre capital humain, de notre jeunesse impatiente de s'établir, de paroisses nouvelles prêtes à surgir en pleine terre fertile, d'un accroissement en un mot de notre population qui fortifiera son armature économique et assurera notre survivance nationale.

Le Congrès qui s'ouvre ce matin devrait répondre à ces questions. Il devrait apporter aux problèmes qu'elles posent une solution bienfaisante. Les sujets au programme, les conférenciers qui vont les traiter, l'atmosphère que nous avons voulu donner à ces assises, ouvertes par la prière et qui vont se dérouler sous les regards du Dieu d'amour volontairement immolé pour sauver les siens, tout nous promet un Congrès fructueux, animé d'un véritable esprit de collaboration, de patriotisme et de charité.

Aussi pouvons-nous espérer qu'à la fin de ces deux jours, quelles que soient les réponses données aux premières questions que nous venons de poser, à la dernière au moins, grâce en particulier à la coopération des journalistes, il nous sera possible de répondre : Oui ! l'opinion publique, devant l'exposé qui vient de lui être fait, est maintenant alertée et toutes les forces saines vont se bander dans un effort commun pour obtenir la réalisation d'une politique de colonisation vraiment nationale, uniquement orientée vers le bien commun et appuyée sur les méthodes modernes les plus effectives.

Allocution

de M. LÉO BROWN,
sous-ministre de la Colonisation.

MESSIEURS,

Je me réjouis de voir aujourd'hui un Congrès de colonisation tenu sous les auspices des Semaines sociales du Canada. Ce patronage distingué est déjà un gage de succès.

Devant l'auditoire d'élite réuni ici, il serait superflu de dire l'influence éminemment bienfaisante qu'exerce chez nous, depuis près d'un quart de siècle, l'œuvre des Semaines sociales du Canada.

Un ancien évêque de Versailles, Mgr Gibier, décrivait ainsi en 1913 la Semaine sociale: « C'est une université, temporaire et ambulante, qui se transporte d'année en année dans nos grandes villes de France, abordant l'étude des problèmes sociaux les plus actuels et donnant à son public d'auditeurs un enseignement théorique et pratique, *directement orienté vers l'action.* »

Fondées d'abord en France en 1904, les Semaines sociales débutterent chez nous en 1920. Depuis cette époque, sous l'habile et apostolique direction du R. P. Archambault, S.J., elles ont largement répandu *la science pour l'action*, selon leur devise même.

Il est donc parfaitement dans l'ordre que des hommes comme ceux réunis ici viennent dès aujourd'hui se préparer, par l'étude sage et réfléchie des problèmes parfois complexes de la colonisation, à orienter notre action d'après-guerre dans cet important domaine.

Les conférenciers distingués que je vois au programme me donnent d'avance l'assurance que les études seront fouillées et approfondies, que les sujets seront traités en maître, et qu'il en résultera beaucoup de bien pour l'orientation future de la colonisation, cette prise de possession du sol et du sous-sol, cette conquête de territoire, cette marche en avant de la civilisation.

La colonisation va présentement au ralenti, en raison des temps que nous traversons, mais la terre reste la « grande amie », la garantie la plus stable, la valeur la plus tangible et la plus permanente.

Depuis plus de quatre ans, les bras sont requis par le conflit qui étreint le monde angoissé. Nos jeunes les plus robustes sont conviés à offrir leurs énergies et même leur vie. Les industries de guerre ont aussi réclamé nos jeunes des deux sexes pour produire à un rythme accéléré les outils, les mitrailleuses, les canons, les chars d'assaut indispensables à la guerre mécanisée. De nombreux cultivateurs et colons se sont même laissés attirer dans les villes pour s'employer à l'industrie, en raison du travail qui y abonde.

Malgré ces circonstances adverses, le ministère de la Colonisation, de 1940 à 1943 inclusivement, a pourvu à l'établissement de 4,779 nouveaux colons, formant une population de 22,000 âmes, ce qui a fait beaucoup plus que combler les vides créés dans nos régions nouvelles par l'exode vers les villes ou les grands centres.

Pendant que la guerre bat son plein, nous avons tâché de faire en sorte que la colonisation ralentisse le moins possible. Il s'agit de garder à la terre le plus de producteurs actifs, de remplacer ceux qui partent inévitablement, de ne pas laisser se désorganiser nos jeunes paroisses rurales, d'empêcher que ne se démolisent en quelques années, par suite des heures tragiques que nous vivons, ce qui s'est édifié depuis quinze ans dans les régions de colonisation.

Depuis le début de la guerre, nous nous sommes non seulement efforcés de maintenir dans le domaine du possible notre élan colonisateur mais nous avons travaillé à enraciner nos colons à la terre, afin de les empêcher de partir et d'aller ainsi à leur malheur souvent.

Par une propagande éducative multiforme: bulletins, calendriers, circulaires, nous avons essayé de démontrer à nos colons la noblesse et l'importance de leur tâche, les possibilités de réussite par une exploitation rationnelle, intelligente et progressive de leur lopin de terre. Sans infirmer, sans nuire à l'effort de guerre, nous avons prêché à nos colons, comme à nos cultivateurs, qu'ils avaient leur rôle à jouer dans le domaine de la production agricole, également essentielle. Nous avons supplié nos chefs de familles nombreuses de ne pas abandonner un domaine péniblement gagné, noblement arrosé de leurs sueurs et fécondé de leur travail, pour aller, avec femme et enfants, gagner davantage en ville. Nous leur avons fait voir que les quelques années qu'ils iraient en ville pourraient fort bien avoir comme conséquence de dégoûter leurs jeunes fils et leurs jeunes filles de leur labeur rural et que, en définitive, ce gain

apparent pourrait alors devenir une perte matérielle sèche, sans parler des autres pertes non moins graves de conséquences.

Cette prédication, si juste soit-elle, n'aurait peut-être pas produit grand effet si elle n'avait été en même temps appuyée sur quelque chose de plus tangible. Tout comme les autres hommes, le colon est sujet à la grande loi du *primo vivere*. C'est un être humain, enclin lui aussi à se laisser tenter par l'appât du gain. Nous nous sommes donc appliqués à augmenter les revenus du colon travaillant sur son lot. Depuis quatre ans, l'essouchement mécanisé a rendu la tâche du colon plus facile et a contribué, avec l'agrandissement de son domaine agricole, à l'augmentation de ses récoltes. Comme résultat il a pu accroître son cheptel et ses revenus. Nous l'avons aidé à se procurer de bonnes vaches laitières, des génisses, des agnelles et des animaux reproducteurs de choix. L'augmentation des troupeaux laitiers a rendu possible l'organisation de plusieurs beurrieres et fromageries coopératives.

De 1940 à 1943 inclusivement, le ministère de la Colonisation a subventionné l'installation de 10 fromageries et 8 beurrieres coopératives. En 1942, ces fabriques ont produit 301,198 livres de fromage et 203,148 livres de beurre. Cette production s'est accrue sensiblement en 1943.

Les défrichements mécanisés ont aussi contribué largement à l'augmentation des revenus du colon, en hâtant de deux ou trois ans les récoltes de grains et la pleine mise en valeur de son lot. Depuis quatre ans, les 35 tracteurs du ministère de la Colonisation mis à la disposition des colons ont essouché 55,000 acres de terre, sur environ 16,000 lots.

La prime de premier labour, prime au travail par excellence, a aussi été augmentée de \$10.00 à \$15.00 l'acre en 1940, et elle vient d'être portée à \$20.00 l'acre, à compter du 1er avril.

Je pourrais vous dire encore que les primes pour construction de maison ont été augmentées graduellement de \$200.00 à \$300.00, pour passer à \$325.00 à compter du 1er avril, début de la nouvelle année financière. La prime de construction de grange-étable, fixée à \$75.00 en 1940, est passée à \$100.00 en 1943 et elle sera de \$125.00 à l'avenir. Mais je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails des divers modes d'encouragement dont peuvent aujourd'hui se prévaloir les colons. Les quelques chiffres cités précédemment ont pour unique but de démontrer que dans l'ensemble la province de Québec

n'a pas à rougir des résultats de son mouvement de colonisation réalisé au cours des dix dernières années.

Les chiffres qui apparaissent au recensement de 1941 confirment eux aussi cet énoncé. En effet, ils nous apprennent que de 1931 à 1941, la province de Québec a vu la superficie de ses terres en culture augmenter de 544,000 acres, tandis que dans la même période de dix années, notre voisine, la province d'Ontario, voyait ses superficies en culture diminuer de plus de 75,000 acres.

En ces temps, où l'on subordonne tout à l'effort de guerre, nous pouvons proclamer avec fierté que cet agrandissement de notre domaine agricole, par la colonisation, vaut à notre province aujourd'hui de jouer un rôle de premier plan dans l'effort de production agricole réclamé par tout le pays.

Même si présentement la colonisation va au ralenti, il faut cependant parler de colonisation à l'heure actuelle, parce qu'il y aura un demain, et que le chômage devrait nous menacer pour un certain temps, du moins au cours de la période d'adaptation et de rajustement. Parce que le cataclysme s'abat sur le monde, il ne faut pas croire que les œuvres de paix ne renaîtront pas. Attendre la fin du conflit pour nous orienter et orienter nos gens vers les territoires inexploités serait s'exposer à être en retard. Aussi votre Congrès vient-il à point et à son heure.

Demain, pour nous du Québec, l'œuvre de paix par excellence, ce sera encore la colonisation. C'est vers elle que tous les pays se tournent pour agrandir leur domaine, pour tonifier le sang de leurs fils, pour assurer l'expansion permanente de la civilisation. Notre race a dans la terre son meilleur réservoir, sa meilleure puissance et ses meilleures possibilités de survie.

La colonisation, c'est l'agriculture de demain. La colonisation n'est pas une carrière, c'est une transition, c'est une fondation, une création.

Il faut répéter encore que l'agriculture est un mode de vie, que les revenus pour celui qui s'y adonne ne se confrontent pas au salaire retiré dans plusieurs autres domaines, mais comparez, si vous le voulez bien, sur une période de dix ans, l'actif net que possède un ouvrier des villes, en supposant même qu'il n'ait pas chômé, avec ce que le colon, même celui aux revenus modestes, a accumulé en dix ans en fait de cheptel, bâtiments, valeur de terre défrichée et ensemencée. Et il a vécu ! Il a vécu d'un labeur intense, travaillant

du matin jusqu'au soir, sept jours par semaine, sans vacances payées, mais il a vécu et, aujourd'hui, il a *quelque chose sous les pieds*.

L'été dernier, dans une plaquette bien accueillie du public, l'un de nos dévoués collaborateurs faisait voir, avec force photographies à l'appui, les magnifiques réalisations agricoles accomplies à Ste-Anne-de-Roquemaure, jeune paroisse abitibienne de dix années d'existence. Ce n'est là qu'un exemple, car c'est à peu près le cas de presque toutes les paroisses fondées depuis une douzaine d'années, soit plus de 125 paroisses.

Quoique l'on continue de dire que notre race est agricole, j'ai l'impression qu'elle le devient cependant de moins en moins. C'est à la campagne, et c'est une vieille vérité de la répéter, que se conservent le mieux nos traditions les plus chères. C'est à la campagne aussi que les énergies se trempent, que les courages se domptent le mieux. La colonisation requiert des âmes vaillantes. Nos sociétés de tout genre devront donc continuer à se pencher de plus en plus, avec amour et sollicitude, vers ceux qui *font* de la terre, qui agrandissent le domaine agricole, et qui sont de véritables artisans de la patrie.

Quiconque garde et fait fructifier le patrimoine ancestral poursuit œuvre utile; quiconque défriche une terre est plus grand encore, car il établit les siens, il les initie à un travail productif, dans une atmosphère de santé, de calme et de sérénité, il enseigne à ses enfants à devenir propriétaires et à quitter le prolétariat des villes. Ceux qui s'emploient à la colonisation font œuvre de vie, de création, de richesse; ils sont des artisans de paix sociale et de stabilité économique.

Aujourd'hui, on ne parle que de guerre totale. Probablement que demain, en colonisation aussi, il faudra que le mouvement soit total, entier, qu'il soit appuyé de haut en bas par l'opinion publique.

J'ai l'impression que la colonisation, telle qu'elle se pratique présentement, marque la fin d'une étape, qui aura duré une décade ou un peu plus.

Demain, la mécanique, qui a si bien servi aux œuvres de destruction durant la guerre, devra servir aux œuvres de reconstruction. Elle aura, sans aucun doute, une part de plus en plus grande dans le développement de la colonisation.

Par ce que je vous ai dit au début, vous avez compris qu'en ces dernières années la politique du ministère de la Colonisation a été

moins une politique de distribution d'octrois qu'une politique d'organisation rationnelle du colon, laquelle consiste à lui procurer en temps opportun, l'outillage et le cheptel nécessaires à l'organisation rapide de son exploitation agricole. La formule de demain tendra de plus en plus à donner au colon un lot déjà avancé, où son état normal de cultivateur lui apparaîtra moins lointain.

Ce qui est certain, c'est que la colonisation de demain devra être plus humaine. La mécanique devra davantage être mise au service du colon pour les premiers travaux d'ouverture de son lot.

En disant ceci, je sais traduire exactement la pensée de l'honorable M. Godbout, premier ministre et ministre de la Colonisation, qui déclarait l'an dernier: « Il serait criminel, en plein vingtième siècle, dans l'âge de la mécanique à outrance, de laisser les colons dans les conditions où ils se trouvaient autrefois. »

A la fin de la présente guerre, qui bouleverse toute l'économie du pays et du monde, un grand nombre de nos démobilisés, et de nos fils de ruraux actuellement occupés dans les industries de guerre, devront se tourner vers la terre, la grande nourricière de toujours, car c'est encore la terre qui nous fournira l'élément de sécurité nécessaire à un relèvement durable.

La question de la réhabilitation d'après-guerre, et du rôle important qu'y jouera la colonisation a, depuis plusieurs mois déjà, fait l'objet d'études sérieuses de la part des techniciens du ministère de la Colonisation. Je ne crois pas commettre d'indiscrétion en disant ici qu'un rapport détaillé a été préparé et soumis au Conseil d'Orientation Économique. Ce conseil provincial coopérera, je présume, avec un organisme semblable relevant du gouvernement d'Ottawa. J'espère que le fédéral acceptera les suggestions qui lui auront été faites pour le développement de la colonisation dans Québec.

A la fin du conflit, que tous nous souhaitons prochaine, j'estime que tous nos soldats ne devraient pas être démobilisés trop rapidement et jetés tous à la fois sur le marché du travail. De grands travaux de drainage, de construction de chemins, de défrichement, de préparation de paroisses nouvelles, pourraient être effectués par des hommes encore sous le régime militaire. Pendant ce temps, on laisserait aux industries de guerre le temps de se transformer en industries de paix, afin d'absorber ensuite graduellement ceux qui n'auraient pas d'aptitude au travail de la terre et à la vie de colon, même rendue plus facile.

Toutefois, je ne voudrais pas vous laisser sous l'impression que la colonisation sera un palliatif à tous les maux et que demain, n'importe qui pourra faire un bon colon. Même sous une formule nouvelle, la colonisation, comme l'agriculture d'ailleurs, restera toujours un état de vie où seuls le labeur assidu et l'effort persévérant connaissent le vrai succès. Tous ceux qui, même par le temps qui court, avec une demande de main-d'œuvre illimitée, ont encore de la difficulté à trouver et garder un emploi stable, resteront toujours des épaves du marché du travail, qui n'auront que faire en pays neuf.

Il y a sans doute d'heureuses exceptions à toute règle. Plusieurs familles des villes, sans aucune expérience de la terre, ont connu un beau succès en pays de colonisation; mais, de façon générale, l'expérience a démontré que les meilleurs colons, ceux qui réussissent le mieux, sont les fils de colons et les fils de cultivateurs, qui aiment la terre et ne l'ont jamais quittée; ou encore ceux qui, après un séjour plutôt court en ville, n'ont cependant pas perdu tout à fait contact avec les choses de la terre, ont gardé une mentalité terrienne. Ce sera sans doute le cas d'un grand nombre de nos démobilisés de l'armée ou des industries de guerre. En somme, demain comme hier, un choix judicieux des aspirants-colons s'imposera.

Je vous prie de croire, Messieurs, que je ne suis pas venu ici pour tracer un programme. J'y suis venu en premier lieu pour représenter l'honorable Premier Ministre, M. Godbout, qui aurait voulu être capable de manifester lui-même, par sa présence, l'intérêt qu'il porte au présent Congrès. Je suis ici aussi pour profiter de vos études et des délibérations de votre Congrès.

Je tiens à vous assurer d'avance que toutes les suggestions qui découleront des présentes assises seront accueillies avec bienveillante attention, non seulement par l'honorable Premier Ministre, mais aussi par tous les officiers du ministère de la Colonisation.

La Colonisation, je le répète, mérite et méritera toujours la plus sympathique attention de tous les meilleurs éléments de la population de cette province. Son rôle sera aussi important demain qu'il l'a été hier et, à l'avenir comme aujourd'hui, ses résultats bienfaisants profiteront à tous. De cela, je vous crois tous convaincus. Aussi après la guerre, quand il s'agira pour les gouvernements, quels qu'ils soient, de voter les budgets nécessaires à la mise en application d'une colonisation plus progressive, vous serez, tous et chacun de vous,

je l'espère, des éveilleurs d'opinion publique. Vous serez des apôtres de la colonisation dans votre milieu, auprès de vos proches et de vos amis, et de tous ceux que les perturbations du temps affecteront le moins et sembleront laisser plus indifférents.

Aux uns et aux autres, vous ferez comprendre que si, en temps de guerre, ils ont accepté sans maugrérer de se laisser taxer pour des œuvres de destruction, parce que c'était alors la rançon nécessaire de la liberté et de la paix, ils doivent aussi volontiers maintenant se laisser taxer pour une œuvre de paix aussi essentielle que la colonisation.

La colonisation ne fait pas tomber immédiatement l'argent dans les coffres de l'État, au contraire, mais l'argent appliqué pour assurer l'établissement stable des nôtres, et bien dépensé pour aider les colons qui veulent s'aider eux-mêmes, constitue un placement national de première valeur, qui préviendra la répétition du passé, c'est-à-dire, beaucoup de gaspillage d'argent, pour sortir du chômage et de la misère, des populations entassées dans les villes à la faveur des événements, ou parce qu'elles n'ont pas été, au moment voulu, orientées vers la terre et la sécurité qu'elle représente.

Votre Congrès contribuera, j'en suis certain, à donner à l'opinion publique cette orientation désirable vers les choses de la terre. Je félicite donc de nouveau tous ceux qui ont contribué à la tenue du présent Congrès, et je souhaite que les délibérations en soient des plus fructueuses.

Je vous remercie, messieurs, et vous dis: bon succès!

La terre

Inventaire de ce que nous avons

par M. ADHÉMAR BELZILE,
agronome,

régisseur de la Ferme expérimentale de Normandin.

La terre: inventaire de ce que nous avons, voici un sujet qui fut déjà l'objet de plusieurs articles de revues et de conférences. Quelques-uns soutiennent que la province de Québec est un pays essentiellement agricole et que si toutes les forêts étaient abattues, on pourrait y faire vivre une population 15 à 20 fois plus nombreuse. D'autres soutiennent qu'il ne reste que peu de sols arables dans la province et qu'il ne vaut guère la peine que l'on dépense tant d'argent et d'efforts pour les mettre en valeur. Nous allons essayer de découvrir la vraie situation. Les informations sont très approximatives, cependant, car il ne fut jamais fait d'enquête économique détaillée de nos ressources naturelles, exception faite des quelques comtés du Bas St-Laurent. Les conclusions que j'en tirerai ne différeront guère de celles déjà décrites par MM. Esdras Minville et Gérard Filion dans la *Revue Économique*.

La province de Québec couvre une surface terrestre totale de 335 millions d'acres. De cette superficie, nous devons déduire environ 88.8 millions d'acres désignées comme improductrices, comprenant les marais, les montagnes dénudées, les chemins publics, les sites des cités et des villes, etc., soit 26.5 pour cent. La balance, 246.2 millions d'acres, est partagée entre la forêt et l'agriculture. La surface occupée par nos fermes du Québec est de 19,287,775 acres, soit 5.8 pour cent de la superficie totale de la province; si nous déduisons de cette superficie celle qui est boisée, les marécages et les pâturages naturels, quelque 9,851,312 acres seulement sont en culture, ou 2.9 pour cent de la superficie totale de la province.

La forêt québécoise couvre donc une surface totale de 233 millions d'acres, soit 69.6 pour cent de toute la surface terrestre de la

province, partagée comme suit: 6.2 millions sur nos terres occupées et 226.8 millions sur les terres de la couronne ou sous location. De cette dernière superficie, environ 24.5 millions d'acres de forêt sont classés comme pouvant être occupés par l'agriculture, soit 7.3 pour cent de la superficie totale de la province. Ceci porte la surface totale occupée ou susceptible d'être occupée par l'agriculture à 43.7 millions d'acres, représentant 13.1 pour cent de la surface totale de la province, comparé à 28.3 pour cent pour la province d'Ontario, 23.0 pour cent pour la province du Manitoba, 52.6 pour cent pour la Saskatchewan et 54.9 pour cent pour l'Alberta. Devant ces faits, il serait téméraire de soutenir que la province de Québec est une province essentiellement agricole ou peut le devenir.

Il ne faut pas croire, cependant, que les 43.7 millions d'acres susceptibles de servir à l'agriculture sont tous bons pour la culture. Nous avons vu que sur les 19,287,775 acres déjà occupées par les fermes du Québec, 9,851,312 acres sont améliorées représentant seulement 51.1 pour cent de la superficie occupée. Si nous appliquons le même pourcentage aux quelque 24.5 millions d'acres de forêt susceptibles de servir à l'agriculture, nous trouvons que 12.5 millions d'acres pourraient servir à des établissements nouveaux. Cependant, un relevé sur 3,400,000 acres fait par le Service des Terres au ministère de la Colonisation fixe seulement à 44 le pourcentage des terres bonnes pour la culture. Ceci fixerait donc la surface propre à servir pour de nouveaux établissements à un peu moins de 11 millions d'acres. La vérité se trouve, sans aucun doute, entre ces deux chiffres, et on peut raisonnablement fixer le nombre d'établissements nouveaux possibles dans la province entre 110 et 125 mille lots de cent acres chacun.

Où trouvons-nous ces terres, me demanderez-vous? Nous allons examiner les régions géographiquement plutôt que les grandes divisions géologiques, parce qu'elles sont mieux connues et seront mieux comprises. Le *Bas St-Laurent* possède sans doute des terres à coloniser, quelques-uns fixent cette superficie à un demi-million d'acres, d'autres à un million. Ces terres sont réparties sur une dizaine de comtés, aux limites des paroisses déjà organisées ou en voie de l'être et ne pourraient être l'objet de grands mouvements de colonisation. D'ailleurs, les meilleurs sols sont déjà grandement occupés. Dans les *cantons de l'est et du sud-est* de la province, s'étendant du lac Champlain au comté Dorchester et comprenant la Beauce et les

comtés adjacents, on fixe les possibilités, dans ce district, à quelque 500,000 acres. Ici, cependant, les personnes les mieux averties suggèrent qu'un relevé approfondi devrait être fait avant d'ouvrir ce district à la colonisation afin de bien connaître la valeur de son sol et la répercussion possible du trop grand déboisement sur les écoulements des eaux, etc. Le nord de Montréal et le Lac St-Jean offrent bien peu de possibilités pour de nouveaux établissements; s'il reste quelques parcelles, elles sont éparpillées et ne peuvent être l'objet, non plus, de mouvements de population venant d'autres districts de la province. On trouvera les terres à coloniser surtout dans la grande plaine de l'Abitibi et au Témiscamingue où on évalue de 9 à 11 millions d'acres les terres à coloniser.

On comprendra mieux ce que peut signifier cette superficie si on exprime en nombre de paroisses les possibilités d'établissements nouveaux dans la province de Québec; au taux de 200 fermes de 100 acres par paroisse, ce sont de 450 à 600 paroisses nouvelles qui pourraient être établies. Il s'est fondé en moyenne depuis 20 ans une dizaine de paroisses par année. A ce taux, il ne resterait plus de terre de peuplement dans une cinquantaine d'années, si on n'accélère pas trop le mouvement de colonisation.

Si les possibilités d'établissement dans Québec sont à ce point limitées, il n'en est pas de même dans tout le Canada. Et pourtant nous avons tout intérêt à conserver notre population à la terre. N'est-ce pas elle qui a permis le miracle canadien français, la conservation de la famille, de sa foi, comme l'a si bien dit M. l'abbé Bergeron dans son livre *L'agriculture et l'Église*. Ce qu'elle a fait dans le passé, elle le fera dans l'avenir. Nous avons aussi un devoir moral envers les nôtres vivant dans les autres provinces. Leur survivance comme groupe ethnique dépend directement du Québec, quoique cela est généralement assez mal compris par ceux qui n'ont jamais vécu en dehors de la province mère. Nous avons le devoir de soutenir ces groupements en leur fournissant continuellement des familles nouvelles, tant qu'ils ne seront pas suffisamment nombreux pour former une entité, en l'occurrence la paroisse. Alors, le danger de perdre sa langue, ses traditions et sa foi sera disparu. Tant qu'une personne fait des efforts pour s'adapter au milieu nouveau, c'est-à-dire pour apprendre la langue étrangère et s'habituer aux conditions de vie nouvelles, elle lutte instinctivement contre l'adaptation; et vous avez chez elle un défenseur de ses droits natu-

rels. Mais dès qu'elle a appris la langue étrangère et qu'elle s'est habituée aux coutumes de son nouveau milieu, quand, par conséquent, l'effort d'adaptation a cessé, la lutte pour la conservation de tout ce qui lui était cher précédemment cesse en même temps. N'est-ce pas ceux qui sont nés dans notre province qui ont toujours été à l'avant-garde dans les provinces sœurs pour la défense de nos droits? Pardonnez-moi cette digression et revenons à notre sujet.

Je voudrais vous dire un mot de l'Ontario-Nord, trop peu connu de ceux qui parlent de colonisation, tout particulièrement de cette région qui s'étend de la frontière de la province de Québec à l'ouest, sur une distance d'environ 350 milles, et variant en profondeur de 25 à 150 milles, que l'on appelle la *Clay Belt* de l'Ontario. Elle s'étend de chaque côté du chemin de fer T. & N. O. du sud au nord, de New-Liskeard au nord de Cochrane, et de l'est à l'ouest le long du Canadien National de La Reine, Abitibi, jusqu'à Grant, près de Nakina, sur la même voie ferrée. Traversée dans toute sa longueur par la route Trans-Canada, récemment ouverte à la circulation, elle couvre une superficie d'environ 16 millions d'acres, dont 65 à 75 pour cent sont bonnes pour la culture. Son sol et son climat ne diffèrent guère de ceux de l'Abitibi et il me semble même supérieurs. Je ne crois pas, d'ailleurs, que la qualité des sols de l'Abitibi et de l'Ontario-Nord soit aujourd'hui un sujet de discussion; les succès obtenus par les cultivateurs dans l'un ou l'autre district prouvent amplement qu'ils sont des plus satisfaisants. Le climat continuera de s'améliorer à mesure que la forêt s'éloignera et que le drainage s'effectuera. L'honorable Honoré Mercier s'écriait un jour: « Emparons-nous du Nord! c'est là qu'est l'avenir, le salut de notre nationalité. » Le R. P. Alexandre Dugré S.J. écrivait aussi en 1917: « Il s'agit, en effet, de frayer un chemin à l'Église, de lui bâtir un pont solide entre le Québec et le Manitoba par l'Ontario-Nord. » Il n'est pas dans les cadres de cette causerie de dire comment la colonisation par les nôtres pourrait être favorisée dans cette partie du pays, mais elle devrait être l'objet d'une étude approfondie.

Cette étude ne serait pas complète si je ne parlais pas de l'état actuel de nos sols du vieux Québec et de la situation actuelle de nos cultivateurs, afin de voir quelles sont les possibilités d'établissement de ce côté. Il serait bien inutile, par exemple, de penser à ouvrir des districts nouveaux à la colonisation sans savoir s'il est possible de faire des établissements nouveaux dans nos vieilles paroisses, soit

par le morcellement des vieilles terres et si, d'autre part, on laisse gaspiller la fertilité des sols qui demain ne feront plus vivre la famille.

Nous avons vu que la superficie totale occupée par l'agriculture québécoise est de 19,287,775 acres, dont 9,851,312 acres sont en culture, soit 51.1 pour cent. Il y aurait, en outre, suivant les relevés faits à même les rôles d'évaluation municipale, quelque trois millions d'acres inscrites comme non améliorées mais qui pourraient être mises en culture, par le défrichement, le drainage ou l'épierrement. Ceci porterait éventuellement la superficie cultivée ou susceptible de l'être à 12.9 millions d'acres ou 66.9 pour cent de la surface totale occupée. Le recensement fédéral nous dorne 154,629 fermes dans le Québec, par conséquent, la superficie moyenne par ferme pourrait être répartie comme suit: 63.7 acres de terre en culture, 19.8 acres susceptibles d'être défrichées et 41.2 acres de boisés, pâturages naturels ou marécages, soit en tout 124.7 acres.

Le recensement fédéral indique qu'il y a quelque 780 mille acres de terrains marécageux sur les fermes occupées du Québec et, d'après les statistiques municipales, il y aurait en plus environ 559 mille acres de tels terrains dans les limites des municipalités, mais n'appartenant à aucun particulier. Il n'a pas été fait d'étude systématique de ces marécages pour déterminer quelle superficie pourrait être drainée et éventuellement servir à des fins agricoles, mais le pourcentage devrait être assez élevé. Il ne serait certainement pas trop tôt de suggérer que cette étude soit entreprise.

Il y a aussi nos terrains sablonneux dont l'étude s'impose afin de bien connaître les possibilités de leur utilisation. Sans doute, ils ne conviennent pas pour la grande culture et l'élevage, mais ils peuvent bien servir à d'autres fins utiles. Nous en avons un bel exemple dans le comté de Joliette où l'on pratique la culture du tabac jaune avec succès. Il y a certaines cultures maraîchères et fruitières qui pourraient être pratiquées sur ces sols; celle des bleuets, par exemple. Cette récolte a rapporté, en 1943, un peu plus de 20 millions de livres, évaluées à \$2,573,476. C'est une valeur deux fois plus élevée que ce qu'a rapportée la récolte des pommes dans la province en 1943, 5 fois plus que celle des fraises et des framboises, près de 5 fois plus que celle du miel et près du quart de tout le fromage fabriqué en 1943 et d'où nos cultivateurs tirent la majeure partie de leur revenu. Voilà l'une de nos grandes ressources complémentaires à

l'agriculture, qui pourra aider à consolider notre économie rurale dès qu'elle sera bien organisée.

Le nombre des fermes occupées qui était de 140,110 en 1901 est passé à 149,701 en 1911; à 137,619 en 1921; à 135,957 en 1931 et à 154,629 en 1941. L'augmentation considérable durant les dernières dix années, est sans aucun doute, due au mouvement du retour à la terre et de colonisation pendant laquelle 142 paroisses nouvelles furent fondées. Correspondant à la diminution générale du nombre des fermes, il y a eu une augmentation dans la superficie moyenne, de 103 à 124.7 acres de 1901 à 1941. Durant la même période, la superficie cultivée par personne employée sur la ferme est passée de 32.9 à 38 acres. Ce dernier chiffre, cependant, est inférieur à ce qu'il était en 1911, 1921 et 1931. Au Canada, elle est passée de 42.1 à 82.2 acres et en Ontario, de 43.3 à 47.9 acres. Il semble bien que nos fermes ne se sont pas motorisées au même rythme que dans les autres provinces; étant plus petites, elles s'y prêtent moins bien. Cependant, si la formule coopérative s'avère satisfaisante pour l'utilisation des machines, nous verrons aussi diminuer la main-d'œuvre par rapport à l'unité de surface en culture.

Vous apprendrai-je quelque chose en vous disant que nos sols du Québec s'épuisent à un rythme excessivement rapide; les statistiques et le dernier recensement révèlent des faits étonnants. Au recensement de 1931, quelque 2,700 fermes étaient classées « abandonnées »; à celui de 1941, il y en avait plus de 5,300, dont plus de 50 pour cent des propriétaires ont donné pour raison la pauvreté du sol. Les rendements des récoltes n'ont pas augmenté depuis 30 ans, quand ils n'ont pas diminué. Par exemple, le rendement moyen à l'acre de toutes céréales durant les 5 années 1907-1911 était de 24.6 minots, celui du foin de 1.43 tonnes et celui des pommes de terre, 151.8 minots. Pour 1937 à 1941, ces rendements étaient de 24.6 minots pour les mêmes céréales, 1.32 tonnes de foin et 79.8 minots de pommes de terre; une diminution assez marquée pour les deux dernières récoltes, malgré une plus grande utilisation d'engrais chimiques et une meilleure diffusion de renseignements agricoles. Certes ces rendements ne sont pas satisfaisants et expliquent pourquoi l'agriculture est devenue si peu intéressante dans le Québec. Peut-on parler de morcellement des terres lorsque la superficie actuellement cultivée fait à peine vivre la famille. Je ne parlerai pas des causes de cet état de choses, M. Gérard Filion¹ et M. Char-

les-A. Fontaine², les ont analysées assez complètement dans des études publiées dans l'*Actualité économique*. J'ajouterai ceci cependant. La baisse de la fertilité de nos sols est devenue alarmante et devrait recevoir l'attention immédiate de nos gouvernements et de nos meilleurs spécialistes en sol. Il ne faut pas croire, cependant, que nous sommes les seuls à avoir laissé faire un tel état de choses. Les États-Unis ont été le pays peut-être le plus affecté par la perte de fertilité de son sol et voici ce que le Dr H. H. Bennett, chef du Service de la Conservation des Sols des États-Unis, déclarait dans une conférence à Toronto en février dernier: « Nous avons perdu la productivité complète de 100 millions d'acres de bonne terre, et la moitié sur un autre 100 millions d'acres. En plus, quelque 280 millions d'acres de pâturage ont été grandement affectées par une mauvaise exploitation. La Caroline du Sud seule a perdu 90,000 acres par l'érosion et le produit de cette érosion a recouvert 46,000 acres de bon sol. Nous avons encore, disait-il, 460 millions d'acres de bonne terre et si nous en prenons bien soin d'ici à la fin des temps, nous en aurons suffisamment. Mais pour en prendre soin, il faudra pratiquer le labour en contour sur 120 millions d'acres, la culture en lisière sur 90 millions d'acres, faire du terrassement sur 95 millions, et 33 millions devront retourner à l'état sauvage n'étant même pas bons pour la plantation d'arbres.» Les États-Unis ont réalisé l'état alarmant de leurs sols à la suite de la dernière guerre et des progrès intéressants furent accomplis depuis. « Les cultivateurs aiment ce programme, disait encore le Dr Bennett. La raison, c'est que les rendements ont été augmentés de 34 pour cent sur les fermes où les mesures de conservation furent pratiquées; ils font pousser plus de grain sur moins de terre, font une économie de 23 pour cent dans l'énergie requise pour la traction et au moins de 10 pour cent dans la main-d'œuvre.»

Au Canada, la province d'Ontario a déjà formé son Comité de Conservation du Sol et voici ce que le Dr Christie, président du Collège d'Agriculture d'Ontario, déclarait récemment: « Malgré tout le travail expérimental fait pour créer de meilleures variétés

1. *L'Agriculture*, l'*Actualité économique*, 17e année, vol I, nos 3 et 4 (juin-juillet 1941).

2. *Les sols du Québec*, l'*Actualité économique*, 17e année, vol. II, no 5 (mars 1942).

de semence, malgré l'usage d'engrais chimiques, les rendements moyens des récoltes en Ontario sont inférieurs à ce qu'ils étaient il y a dix ans et bien d'avantage à ce qu'ils étaient il y a 20 ans.» On se rappellera aussi les conditions créées dans l'Ouest canadien à la suite des érosions continues, causées par le vent, de certains sols du sud de l'Alberta et de la Saskatchewan, ce qui alerta finalement le gouvernement fédéral en 1934 et fut l'objet de la *Loi de Rénovation des Fermes des Prairies*. Par l'adaptation du système de culture en lisière, l'utilisation de machines aratoires spéciales, développées pour cette fin, l'irrigation, la plantation de coupe-vent, l'enherbage de certaines superficies qui ne convenaient plus aux cultures de céréales, etc., on a pu écrire, après huit années d'opération, que non seulement on a enrayé l'érosion, mais que la fertilité fut restaurée partout où ce programme fut appliqué.

La situation dans la province n'est peut-être pas aussi précaire qu'elle le fut aux États-Unis et dans les provinces de l'Ouest, mais elle est quand même des plus sérieuses, et la conservation de nos sols s'impose si on ne veut pas voir augmenter le nombre des fermes devenues infertiles et s'accroître le dépeuplement des campagnes. On devra préparer des plans aussitôt que possible, et leur exécution demandera la coopération non seulement de nos meilleurs ingénieurs agricoles et forestiers et de nos agronomes, mais aussi celle des cultivateurs. Parmi les recommandations du comité chargé par le gouvernement fédéral de présenter un programme agricole pour l'après-guerre, il y en a deux qui auront une portée économique très grande pour notre agriculture, et elles intéressent spécialement ce Congrès:

- 1.— Des recherches plus étendues sur l'utilisation des sols et l'application, dans tout le Canada, d'une législation semblable à la *Loi de Rénovation des Fermes des Prairies*;
 - 2.— La classification des sols avant l'établissement des colons et l'étude des moyens propres à augmenter la densité de la population dans les districts organisés avant de coloniser des districts nouveaux qui offrent moins de possibilités.
-

Je résume l'inventaire de ce que nous avons:

- 1.— Les possibilités agricoles dans la province de Québec sont limitées. Quelque 19 millions d'acres sont actuellement occupées par les fermes du Québec et 24.5 millions d'acres de forêt sont susceptibles de passer au domaine agricole, soit respectivement 5.8 et 7.2 pour cent de la surface totale de la province.
- 2.— La superficie cultivée actuellement ne forme que 51.1 pour cent de celle occupée, quoique 66.9 pour cent soient susceptibles de servir à cette fin, soit quelque 13 millions d'acres.
- 3.— La superficie en forêt susceptible de servir aux fins agricoles est évaluée entre 11 et 12.5 millions d'acres, et fixerait le nombre d'établissements nouveaux possibles entre 110 et 125 mille lots de 100 acres chacun.
- 4.— Quoiqu'il reste quelques millions d'acres de terre à coloniser dans le Bas St-Laurent, dans les comtés adjacents à ceux de la Beauce et au Lac St-Jean, ils ne peuvent être l'objet de grands mouvements de colonisation. L'Abitibi et le Témiscamingue sont les seuls districts où les possibilités d'établissements nouveaux sont nombreuses. On pourrait y établir encore quelque 500 paroisses.
- 5.— Le nord de l'Ontario offre des possibilités d'établissement considérables et elles devraient être l'objet d'une étude spéciale.
- 6.— Nos sols du vieux Québec s'épuisent à un rythme rapide et les rendements obtenus ne permettent guère à l'habitant d'en tirer un revenu suffisant pour y vivre convenablement, voir à l'établissement de ses enfants. Un programme de rénovation des sols s'impose. Alors pourrions-nous considérer la possibilité du morcellement des terres déjà occupées.

Le problème humain

par M. SAMUEL AUDETTE,
vice-président de l'U.C.C.

Lorsque m'est parvenue l'invitation aimable des organisateurs des Semaines sociales, me priant de prendre une part active à ce Congrès de colonisation, je me suis demandé à quel titre on désirait mon concours. Et cette question que je me posais n'était pas sans importance puisque de la réponse pouvait dépendre le choix dernier de mon sujet.

En effet, comme membre de la direction de l'Union Catholique des Cultivateurs, je pouvais traiter de notre problème humain, *vis-à-vis la Colonisation*. Était-ce bien ce qu'on attendait de moi ? Ou encore à titre d'habitant d'une région de colonisation, intéressé à cette question vitale depuis nombre d'années, je pouvais dire quelque chose du facteur humain *en colonisation*. Et j'ai pensé que ce pouvait fort bien être là le désir du P. Archambault. Mais, dans l'embarras du choix, j'ai fini par me trouver des raisons de croire que les deux façons d'envisager le problème humain ont tellement de parenté, qu'il ne serait pas mal de les associer dans une même causerie. Et cela m'a dispensé de choisir, mais le terrain que je devrai couvrir s'en trouve élargi d'autant.

L'association professionnelle des cultivateurs ne poursuit pas que la fin d'augmenter les recettes de ses membres par tous les moyens; nous voyons dans l'agriculture autre chose qu'une source de revenu, variable avec les temps, trop faible par rapport à celles des autres classes de la société. Etre cultivateur, agriculteur, habitant si l'on veut, ce n'est pas seulement être engagé dans une espèce d'industrie plus ou moins ingrate, dont on a bien de la misère à sortir, une fois qu'on y est; c'est plutôt mener un genre de vie particulier, différent de tout autre au point de pouvoir à peine s'y comparer, au point aussi que l'agriculteur qui abandonne sa voie se trouve étranger n'importe où qu'il aille ensuite.

Le cultivateur aussi fournit à la nation son élément de stabilité le plus sérieux. Déjà des pays qui se sont, un jour, pensés sur la voie de la prospérité lorsqu'ils ont entrepris de s'industrialiser à outrance admettent qu'ils n'avaient pas complètement raison, et s'emploient à rendre à la classe agricole, une force qu'ils voient maintenant indispensable.

A la lumière de ces constatations, de ces exemples, nous ne pouvons être étrangers aux mouvements de population qui s'opèrent chez nous, à ceux surtout qui touchent de plus près notre classe agricole, nos cultivateurs.

Je voudrais pouvoir ignorer les bouleversements profonds qui s'opèrent au sein de notre population par suite de la guerre mondiale. C'est malheureusement impossible et je suis heureux de lire au programme les noms de gens qui vont soulever ce point particulier, en provoquer l'étude.

Nous nous permettrons donc de traiter de notre problème humain vis-à-vis la colonisation un peu comme si nous étions en temps normal, soulignant tout ce qu'il y a d'anormal dans la répartition de notre capital humain entre les diverses occupations, ce que nous aurions dû faire comme nation et ce que nous n'avons pas fait pour orienter le flot de jeunesse qui montait chez nous avec rapidité, pour se répandre ensuite au gré du hasard et des circonstances pas toujours favorables.

Nous savons tous ce qui est sorti des soixante mille braves qui restaient au pays après la cession. Nous savons un peu ce qu'est devenu le fruit de ce développement magnifique, nous n'avons pas à nous féliciter d'avoir contribué pour beaucoup à diriger le trop plein qui surgissait sans arrêt. Des Canadiens, nous en avons, autant qu'il est possible d'en avoir, nous en avons partout; perdus aux États-Unis, dispersés plus ou moins curieusement dans l'Ouest canadien, passablement à l'étroit dans la province, les uns cultivant pas trop mal un bien sauvé du naufrage par entêtement autant parfois que par conviction, sauvé aussi par le bon effet d'un individualisme qui nuit par ailleurs à toute action concertée; les autres au service d'une industrie à laquelle nous sommes en train d'abandonner tous nos droits à la transformation de nos propres ressources naturelles.

Et la vie va son train. En dépit de méthodes savantes, les descendants des soixante mille auront encore des descendants. Que

seront-ils ? Où iront-ils ? Nul ne le sait. Mais une chose certaine, c'est que si des assises comme celles qui nous réunissent aujourd'hui allaient ne pas avoir de suite, la situation n'ira pas s'améliorant d'elle-même. Nous avons déjà suffisamment laissé au hasard pour savoir ce qu'il en coûte.

J'ai tout à l'heure parlé du flot de jeunesse qui monte chez nous. C'est un capital que nous n'avons pas le droit d'ignorer, le plus précieux que nous ayons, puisqu'on a coutume de l'appeler à bon droit l'espoir de l'avenir. Encore faut-il, pour en traiter comme il convient, savoir aussi exactement que possible en quoi il consiste. Physiquement parlant, il ne faut pas une longue dissertation pour établir la valeur réelle d'un jeune, garçon ou fille, disons de vingt-et-un ans, à l'atteinte de sa majorité. Il suffira de le comparer, et c'est la norme la plus juste il me semble, à son congénère qui appuie ses soixante-dix ans à un bâton dont le style parfois réussit à dissimuler le besoin qu'en a l'usager.

Intellectuellement et moralement, notre jeunesse, surtout celle qui a grandi dans l'atmosphère plus saine de nos vieilles campagnes canadiennes, vaut bien la jeunesse d'ailleurs. Comparée à ses aînés, elle en a presque la formation sans en posséder encore toutes les déformations. L'école de la vie, à côté de l'expérience qu'elle donne, n'apporte malheureusement pas que du bon.

Il nous faut donc, pour savoir en quoi consiste notre jeunesse, prendre les facteurs moyens que nous venons de repasser et les multiplier par un nombre, qui nous dira de quelle richesse nous disposons là.

Et ce nombre multiplicateur, c'est aux statistiques qu'il faut aller le demander. Cette source de renseignements nous apprendra que, depuis une vingtaine d'années, les naissances se chiffrent par quelque 50,000 annuellement dans notre province. La mortalité infantile prélève une part d'environ 10 pour cent dans les deux premières décades de vie.

C'est donc 45,000 jeunes des deux sexes qui, à tous les ans, atteignent la majorité. Mais je ne pousse pas la présomption jusqu'à prétendre que le monde agricole soit seul responsable de cette augmentation naturelle de notre population. Tenant compte de la proportion beaucoup plus forte des citadins, du taux de natalité plus élevé par contre, à la campagne, les 45,000 nouveaux majeurs se répartissent à peu près également entre nos villes et nos paroisses

rurales. L'étude des chiffres démontre que, dans l'ensemble, garçons et filles sont sensiblement en nombre égal.

Revenant sur mon idée de tantôt, je trouve donc que notre province s'enrichit à tous les ans d'une richesse nouvelle, plus importante que les pertes qu'elle subit au même domaine. C'est un capital nouveau que la Providence vient ajouter à celui que nous possédions déjà, un don insigne puisque la postérité, de tous les temps, a été considérée comme une récompense du ciel.

Or qui dit capital dit intérêts. Le financier qui perdrait trop dans une entreprise ne tarderait pas à se tourner vers autre chose, à placer ailleurs ses capitaux. Le capital doit rapporter.

Les ressources naturelles du pays, de la province en particulier, sont d'une richesse incalculable; ressources minières, forestières et hydrauliques surtout. Or à tous les jours quelque nouvelle organisation se forme pour exploiter ces ressources naturelles. Il y a là une source de profit; il faut lui faire rendre.

Dans le même temps, nous avons un capital humain qui se renouvelle sans cesse en s'accroissant même; nous avons là sans nul doute notre ressource naturelle la plus précieuse de beaucoup. Quels intérêts faisons-nous rendre à ce capital humain? Quel profit tirons-nous de cette ressource?

Je m'entends fort peu au problème des villes, mais j'ai lu assez pour savoir que la situation n'y a pas toujours été rose depuis vingt ans, pour les jeunes gens surtout. On y a connu la crise économique d'après-guerre, ou d'avant-guerre, où le chômage devait naturellement affecter beaucoup plus les nouveaux venus sur le marché du travail que leurs aînés qui y avaient déjà leur place. Ce problème ne semble pas exister à l'heure présente, mais il est encore dans les calculs de tous ceux que préoccupe sérieusement l'avenir prochain. Sans avoir fait des études bien poussées en démographie, j'ai l'impression bien nette que cet état de choses tient à la disproportion trop grande qui existe entre nos villes et nos campagnes. Or ce déséquilibre décidément consommé n'est pas en train de se réparer. Nous aurions tort aussi de penser que les crises n'arriveront plus jamais; les mêmes causes ne produiraient plus les mêmes effets.

A partir de demain donc, les dix mille jeunes hommes qui, à chaque année, atteindront leurs 21 ans seront reçus dans la vie comme ceux qui les ont précédés, c'est-à-dire *mal*. Comme dans le passé, un certain nombre, aidés de la situation de leurs parents, à

la faveur de développements nouveaux, viendront à bout d'entrer dans quelque profession, de se trouver une position d'avenir. Les autres seront de trop. Il ne faudrait pas s'alarmer si je dis qu'il y a trop de naissances dans les villes; c'est une autre manière de dire qu'il y a là trop de parents, qui ne devraient pas y être.

Et ce que j'ai dit des jeunes gens, je pourrais le redire des jeunes filles, tellement leur sort est lié à celui de leurs frères . . . et des amis de leurs frères. Un jeune homme bien placé, dans une profession, dans l'industrie ou le commerce, c'est à coup sûr une jeune fille mariée, un foyer fondé, dans les meilleures conditions.

Mais je m'aperçois que j'en ai dit sur les villes plus que je n'aurais voulu. Je reviendrai donc à nos campagnes, où je me sens plus à l'aise.

Jusqu'au moment où les conditions générales ont commencé à se sentir de la présente guerre, nous avions l'habitude de calculer que nos dix mille nouveaux majeurs de chaque année dans les campagnes, n'étaient guère mieux reçus de la vie au moment où ils touchaient à leur majorité. Diverses maisons d'enseignement nous promettaient de fournir de deux à trois mille sujets qui s'orientaient vers la vie religieuse, les professions libérales ou le commerce. Nos campagnes en effet sont encore un bon réservoir pour l'université et le sacerdoce. La petite industrie, malgré tous les coups, se maintient encore en quelques centres ruraux et s'alimente d'hommes aux environs. Mais ce n'est plus malheureusement son âge d'or.

Bien des cultivateurs ont encore le souci tout à fait normal d'établir leurs fils dans la mesure de leurs moyens, au prix de grands sacrifices parfois, mais ce sont précisément ces moyens qui manquent de plus en plus dans notre économie moderne, une économie dite de progrès. Jusqu'au début de la guerre, c'est peut-être encore trois mille fils de cultivateurs qui venaient à bout de s'établir tant bien que mal sur une ferme abandonnée ou sur un bien qui venait en vente aux environs de la maison paternelle. Le chiffre peut paraître minime, mais qu'on regarde, chacun dans la paroisse que l'on connaît, et l'on verra si c'est bien plus que deux ou trois fils de cultivateurs qui réussissent à s'établir bon an mal an sur une terre faite.

Cinq mille qui ont trouvé à se placer, sur dix mille que nous avions, cela laisse cinq mille autres jeunes ruraux qui, à chaque année, sont de trop. Et il y a grand danger que ceux-ci aillent s'ajouter à un nombre à peu près semblable que les villes ont aussi de trop.

Quelque chose chez nous certainement ne va pas pour que nous ayons un surplus de population, avec un pays comme le nôtre.

Et parler d'un trop-plein annuel de quelque cinq mille jeunes gens n'est pas tout. Le mal ne serait vraiment pas si grave si la situation devait se corriger en dedans de deux ou trois ans, si l'établissement de cette jeunesse n'était que légèrement différé. Mais tel n'est malheureusement pas le cas. Les surplus vont s'additionnant année sur année.

Il y a longtemps déjà qu'on s'en rend compte. Vers 1930, M. Georges St-Cyr, alors vice-président de l'Union Catholique des Cultivateurs, entreprenait pour le compte de son association, et par l'entremise des cercles locaux, une enquête dans tous les centres de la province, à la fin de connaître le nombre de fils de cultivateurs alors en âge de s'établir et privés des moyens de le faire. Nous fûmes étonnés de constater que ce nombre s'élevait à quelque soixante mille; la même enquête révéla que nous étions loin d'avoir assez de fermes disponibles pour faire les établissements qui s'imposaient.

Au cours de 1936, le Service de Colonisation des Chemins de Fer nationaux, entreprit un travail similaire avec le concours de MM. les curés des paroisses rurales. De 482 paroisses arrivèrent des renseignements qui permettaient d'estimer encore nos établissements différés aux alentours de soixante mille. L'enquête précisait davantage: des jeunes qui ne pouvaient s'établir par eux-mêmes, une quinzaine de mille étaient mariés et vivaient encore à la maison paternelle, en attendant que leur situation se réglât.

Un autre détail fourni par la même enquête, c'est que près de vingt-cinq mille familles avaient abandonné leurs fermes depuis cinq ans.

Et si les chiffres n'ont guère varié entre l'enquête de l'U.C.C. et celle des Chemins de fer nationaux, c'est probablement pour une part, à cause des mouvements de colonisation commencés depuis 1932 et qui avaient embrigadé une certaine proportion de ruraux.

Les déplacements de population de toute nature, caractéristiques des temps troublés que nous vivons, sont mal faits pour nous éclairer sur la question qui nous occupe. Mais il est permis d'affirmer que rien de ce qui se passe n'aura le don de régler définitivement notre situation anormale. La guerre finie, et plus que jamais auparavant, nous aurons du monde de trop, des jeunes surtout, dont la

seule faute sera d'être arrivés à leur majorité, et qui devront souffrir pour cette faute.

Alors que d'autres puissances ont recours à tous les moyens, légitimes ou illégitimes, pour favoriser dans leurs territoires l'accroissement de la population, nous irions déclarer un surplus! Comme si cela pouvait être! . . . Nous irions nous montrer ennuyés, embêtés de ce surplus, comme si nous n'avions pas ce qu'il faut pour en prendre soin, bien plus, pour en tirer profit comme du capital le plus précieux, de la ressource la plus importante!

Nourrir de tels sentiments, tenir de tels propos serait attirer la consécration officielle sur notre vieille incurie, nous montrer inférieurs à la tâche que nous a confiée la Providence en nous comblant de moyens pour nous en acquitter.

Nous avons pu pécher par manque de connaissance; nous n'en avons plus le droit. Nous avons été à même, avec le recul de l'histoire, de recenser les méfaits de l'exode qui nous a saignés au profit des États-Unis, mieux avisés que nous; nous avons constaté les demi-résultats de notre marche fractionnée sur l'Ouest canadien, sans autre règle toujours que celle du hasard; nous avons dû pleurer amèrement, surtout avec la crise et le chômage, notre envahissement des villes. Aurions-nous assez de cynisme pour retomber dans l'une ou l'autre de ces erreurs en pleine connaissance de cause?

Je ne voudrais pas prêcher le retour à la terre intégral, visant à placer sur des terres, neuves ou moins neuves, absolument tout l'accroissement de notre population de quelque origine qu'elle soit. Je n'irai même pas jusqu'à prétendre que nous devrions essayer de faire des agriculteurs de tous les sujets qui tombent dans le trop-plein de nos villes. Mais je crois fermement que nous avons le devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour garder à la campagne les jeunes que nous y avons élevés, ramener tous ceux qui en sont partis récemment pour la ville et qui auraient encore ce qu'il faut pour y réussir.

Je ne crois pas que personne puisse taxer d'exagération le point de vue que j'avance. On me dira que nos paroisses rurales ne vivent déjà pas si bien que l'on puisse les surpeupler par quelque subterfuge et que tout y sera pour le mieux. Je me dois d'admettre le bien-fondé de cette objection. Mais je m'en tiens au principe que j'ai énoncé. Si nos campagnes sont en général surpeuplées, si les terres y nourrissent déjà plus de bouches qu'elles n'en peuvent nourrir, faisons-

leur une saignée salutaire. De ce trop-plein, comme de celui qu'il serait opportun de prendre à nos villes, faisons des paroisses nouvelles, remettons en marche la colonisation.

L'expérience est faite; elle a été presque un succès, avec les moyens dont nous disposons pour l'improviser. Et c'est à dessein que j'emploie ce terme. D'autres me suivront à cette chaire et je suis d'avance assuré que le même terme reviendra dans leurs discours. Je ne m'aventurerai pas sur le terrain des méthodes de colonisation à tous les stades de cette entreprise.

L'un des éléments importants en colonisation agricole, c'est bien la terre et je n'ai que des raisons d'endosser tout ce qu'en a dit mon prédécesseur.

Le second élément, pour lequel il nous faut coloniser, c'est notre capital humain auquel nous devons faire rendre tout ce qui est en lui. Nous avons le devoir de faire de la colonisation; nous n'avons pas le droit de la mal faire, laissant subsister trop de causes d'insuccès possible. Si nous avons choisi avec tout le soin dont nous sommes capables les terres à ouvrir, il nous faut encore assurer la réussite en n'y plaçant que les meilleurs sujets. Essayer de transformer en cultivateurs tous ceux qui s'offrent, c'est risquer de rendre à plusieurs un fort mauvais service, de jeter à la perte une bonne partie des deniers de la nation. Il est des cas désespérés.

Traiter au long de ce point serait entrer dans un sujet qui, d'après le programme, a été confié à un autre congressiste mieux placé pour en étudier tous les angles. Qu'il me soit cependant permis d'émettre ici l'opinion de la direction de l'Union Catholique, opinion que nous, des pays neufs, acceptons avec un vif plaisir.

L'élément humain qui a les meilleures chances de réussite en colonisation, les plus sérieuses raisons aussi d'y venir, c'est la famille nombreuse au grand complet, partie avec tout son avoir, d'une vieille paroisse rurale. Des sujets de cette sorte, nous en avons chez nous des centaines, et il ne serait pas long de recenser ceux qui faillissent dans leur entreprise d'établissement. La décision peut être plus pénible à prendre au début; il est en effet plus coûteux de laisser ce qu'on a, quand on a vraiment quelque chose. Mais le devoir constant du père de famille n'est-il pas de se sacrifier jusqu'à la fin pour

le bien-être des siens ? Une paroisse de colonisation qui ne serait composée que de tels éléments aurait tôt fait de passer au rang de véritable paroisse agricole, au grand bénéfice de la collectivité, à l'avantage aussi des individus, qui arriveraient à coup sûr et rapidement au but de leur migration.

Mais je m'arrête ici. Je crains déjà d'avoir trop empiété.

On trouvera peut-être prématuré que nous parlions en ce moment de colonisation comme d'une chose urgente, alors que le pays est tourné vers des préoccupations tout autres. Non seulement je ne l'admettrai pas, mais à mon avis nous sommes déjà considérablement en retard, pour en parler d'abord, pour nous y mettre ensuite.

Je l'ai laissé entendre tout à l'heure, notre colonisation a dans le passé souffert d'improvisation. Et c'est expliquer l'évidence que d'en attribuer la cause au manque de préparation. La colonisation ne s'improvise pas, elle se prépare, et de longue main.

Les échos de succès plus fréquents à la guerre, les bruits de congédiements plus nombreux dans l'industrie laissent présager la fin prochaine des hostilités. Depuis longtemps déjà la rumeur se répand d'entreprises d'après-guerre.

La connaissance que nous possédons des diverses régions de la province nous permet de prévoir que la colonisation devra de plus en plus se faire chez nous en Abitibi et au Témiscamingue, avec des agrandissements vers un nord prometteur, et pourquoi pas un débordement vers le Nord-Ontario ?

Or ce que nous avons vu dans le passé nous pousse à croire qu'une colonisation réussie doit se préparer par de grands travaux, entrepris au moins deux ans à l'avance. Nous nous prenons donc souvent à nous demander s'il ne se fera pas ailleurs une colonisation artificielle, si l'on n'a pas enfin trouvé quelque chose de merveilleux qui remplacerait avantageusement l'œuvre salubre qu'est la colonisation agricole.

Fait-on assez, fait-on quelque chose pour préparer l'une des solutions les plus efficaces à notre problème humain ?

Je voudrais rapporter de ce Congrès l'assurance que nos alarmes sont sans fondement.

Les divers modes de colonisation¹

par M. ESDRAS MINVILLE,
directeur de l'École des Hautes Études commerciales.

Le conférencier rappelle que, pour des raisons diverses, indépendantes de notre volonté, nous avons dû pendant longtemps nous contenter d'une seule forme de colonisation: la colonisation agricole.

Cependant, les circonstances sont changées et nous pouvons aujourd'hui en venir à une conception plus large de la colonisation, savoir, l'utilisation des diverses ressources du territoire par l'établissement de la population.

La province de Québec possède trois grandes ressources pouvant servir de base à des établissements du type autonome: le sol arable, la forêt et les pêcheries. Cela supposerait des modes appropriés d'établissement. Le conférencier en suggère quatre: a) des établissements exclusivement agricoles dans les régions où existent de grandes étendues de sol arable; b) des établissements mi-agricoles, mi-forestiers là où le sol arable est peu abondant et où la forêt représente l'un des éléments essentiels de l'économie; c) des établissements mi-pêche, mi-forêt, sur les littoraux de nos régions maritimes; d) des établissements exclusivement forestiers dans les régions où il n'existe pas d'autre ressource que la forêt.

Notre climat étant rigoureux et nos hivers longs, il serait hautement désirable que, dans chaque colonie agricole, on prévoie une occupation régulière de morte saison. Cette occupation d'hiver pourrait varier d'une colonie à l'autre selon les ressources du milieu. Dans les colonies mixtes, l'agriculture et la forêt ou la pêche et la forêt seraient exploitées en coordination de façon à assurer un pro-

1. Comme on le verra à la fin de cette page, la causerie de M. Minville était le résumé d'une étude considérable parue dans le volume *l'Agriculture*. C'est pourquoi il s'est contenté dans les lignes qu'il nous a remises d'y renvoyer le lecteur.

gramme annuel de travail à la population. Quant aux établissements purement forestiers, il n'en existe pas encore dans notre province. Il y aurait lieu cependant de tenter quelques expériences en adaptant les formules utilisées dans certains pays du nord de l'Europe — dont les conditions physiques et économiques d'exploitation sont sensiblement identiques à celles que nous connaissons chez nous.

On trouvera au chapitre IX du deuxième volume de la « collection des études sur notre milieu », *L'Agriculture*, une étude poussée du problème de la colonisation de la province de Québec, et en particulier un exposé complet du régime proposé au Congrès par le conférencier.

DISCUSSION

Après la conférence de M. Minville, Mgr Boulet dît quelques mots sur l'importance de la colonisation et la nécessité d'unir toutes les bonnes volontés pour la coopération.

M. Paul Leblanc, instituteur et journaliste de Montréal, expose le problème de la Gaspésie. A son sens, ce problème n'est pas tant un problème de mode de colonisation que d'impossibilité pour les colons canadiens français d'avoir des terres. Ces terres sont en grande partie aux mains de grosses compagnies forestières et les colons n'ont aucune aide du gouvernement. « Nous demandons seulement qu'on nous donne libre accès aux terres! » Après cela, on verra pour les modes de colonisation. Il lui semble que le vrai fond du problème c'est la possession par les compagnies de toutes les terres d'où on chasse ceux qui ont le malheur de s'y établir.

M. Minville rappelle qu'il a traité des *modes de colonisation*, que c'était là son sujet. Il a exposé comment améliorer l'état du colon sur la terre et comment l'aider à vivre: en lui fournissant du travail l'été et l'hiver, selon l'exploitation des ressources naturelles du sol.

M. LeBlanc réplique que c'est là un problème secondaire. Les terres gaspésiennes que M. Minville affirme être trop faibles en terre, en possèdent suffisamment pour faire vivre leur homme. Le vrai problème et le plus angoissant est celui de l'impossibilité d'avoir libre accès aux terres détenues par les compagnies.

M. Minville admet la réalité de cette situation et sa gravité, mais ce n'était pas, répète-t-il, le sujet qu'il avait à développer.

M. l'abbé Cloutier, missionnaire-colonisateur en Abitibi, expose la manière selon laquelle on devrait, à son sens, développer la région de l'Abitibi. Ce développement doit se faire en tenant compte de l'aspect géographique. L'Abitibi est situé surtout de l'autre côté de la hauteur des terres, sur le versant nord dont le bassin s'oriente vers la Baie James. Or, à ce point de vue concret, on remarque que toutes les rivières coulent vers la Baie James. En conséquence, le point central de développement qui serait le centre d'activité de toute l'Abitibi devrait être plus en bas que sur les hauteurs des terres. Le centre naturel serait le lac Matagami. On pourrait construire là des usines à bois, des pouvoirs, etc . . . et les rivières transporteraient facilement et à bon marché le bois.

Un autre abbé fait remarquer qu'en traitant des régions mixtes, M. Minville n'a pas traité des milieux où il n'y a pas de forêts et donc pas d'industries forestières, mais des mines.

M. Minville répond qu'il faudrait développer de même ces régions mixtes.

L'abbé Léon Beaulieu de Rimouski, déclare que le problème de sa région est le même que celui de la Gaspésie. La lenteur de la colonisation est due aux compagnies de bois.

Le P. Philippe Bélanger, S.J. s'informe des causes de l'arrêt de l'enquête sur les ressources économiques de la province. M. Minville déplore le fait mais dit en ignorer les causes. D'après M. Mercier, ingénieur du département de la Colonisation, un budget avait été voté; le budget épuisé, il n'a pas été renouvelé après le changement de gouvernement.

L'abbé Leroux, du Témiscamingue, fait remarquer que le gouvernement ne devrait pas vendre aux compagnies les terres à culture qui sont près des réserves à bois ou des mines. Les compagnies les ferment et bloquent ainsi à perpétuité le développement des villages. Il y a de nombreux cas de ce genre chez lui.

L'Église et la colonisation

par M. l'abbé JEAN BERGERON,
directeur des missionnaires-colonisateurs.

Le grand économiste qui s'appelle le roi-prophète nous dit au psaume 83 que Dieu ne privera pas des biens temporels ceux qui marchent dans l'innocence; il nous indique par là que la religion est la base la plus solide de la saine économie politique.

Le Play, admet comme une vérité expérimentale et comme un axiome que la religion est le point de départ de tout progrès, qu'elle ne peut en compromettre aucun et que même dans l'ordre économique, elle est un moyen indispensable de succès et il ajoute: Le bien-être matériel s'augmente dans la même proportion que l'énergie des croyances en Dieu et à sa loi.

« Le rang qu'occupe une société, dit Le Play, dépend assurément des conditions matérielles où elle est placée et des institutions politiques qui la régissent; mais ces éléments essentiels de prééminence appartiennent à l'ordre moral; et si, pour conclure, il fallait indiquer la force qui, en agissant à chaque extrémité de l'échelle sociale, suffit, à la rigueur, pour rendre un peuple prospère, nous n'hésiterions pas à signaler: au bas, la *prévoyance*; au sommet, la *religion*. Que la science multiplie ses découvertes; que la liberté déploie ses ressources et l'autorité son pouvoir; que la société tout entière accumule ses grandeurs et ses merveilles, leur labeur ne sera qu'impuissance, si elles ne maintiennent fermement dans les âmes la loi de Dieu. »

« Nous avons entendu, écrivait Louis Veillot en 1872, le sarcasme insultant de l'ouvrier ivre contre le rural fatigué. Prenez garde, l'ouvrier des métiers ne travaille plus et l'ouvrier de la terre ne chante plus; il n'a plus le sublime orgueil de vaincre la lande et ne goûte plus la joie de contempler la splendeur des moissons.

« Prenez garde, la source de vie se remplit de fange; demandez-vous ce qui arrivera quand l'ouvrier rural, ayant pris des idées que sa raison n'écartera plus et des vices que son salaire ne pourra plus

nourrir, fera la grève à son tour et se croisera les bras. On nous ménage cette surprise.

« *L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.* Le jour où l'homme prétendrait vivre seulement de pain, il n'y aurait plus de pain, par la raison simple que l'homme ne consentirait plus à faire du pain. »

Cette prédiction de Louis Veillot s'est réalisée pour la France. Il est à craindre qu'elle ne s'accomplisse, ailleurs, même au Canada, où l'agriculture a encore quelques amis mais où la colonisation n'en compte pas en dehors du Québec. L'hon. Tilley, ministre des Terres du Nouveau-Brunswick, venu à Québec pour étudier notre système, nous déclarait qu'il ne se faisait pas de colonisation dans sa province parce que le clergé ne s'en occupait pas comme dans Québec.

Notre clergé québécois, devenu clergé de villes et villages dans une proportion de 80%, va-t-il lui aussi devenir indifférent à cette question de suprême importance? Que Dieu nous préserve d'un tel malheur.

C'est un fait constant que l'agriculture et la colonisation sont méprisées par la grande majorité des nôtres; la vie apparemment plus facile dans les villes leur a faussé l'esprit souvent sans malice.

M. Pierre Caziot attribue la déchéance de l'agriculture en Gascogne « à l'absence des forces religieuses, qui seules, dit-il, peuvent nous défendre, tandis qu'elle est encore prospère dans les régions où l'influence de l'Église a continué de se faire sentir ».

M. Roger Babson, économiste américain de grande réputation, disait, il y a quelques années, aux membres de l'Association des Manufacturiers canadiens que « la prospérité a pour assises les qualités fondamentales de foi, de tempérance, d'économie et de mesure qui sont les fruits de la religion. La base réelle de la prospérité, ce sont les dix commandements. La raison de la dépression que prévoient, en face de facteurs pourtant favorables aujourd'hui, des hommes d'affaires avisés, c'est le manque de religion.

« Il y a des siècles, une poignée de missionnaires et de commerçants (et de paysans) fondèrent Montréal. La seule chose de réelle valeur qu'ils emportèrent ici avec eux, ce fut le sentiment religieux. Avec ce sentiment, ils entreprirent de développer le pays de façon modeste, d'établir des industries, de défricher des champs. Ce qui a créé le Canada, c'est l'esprit de foi, de bonne volonté et d'épargne

que développe cette religion venue de France en Amérique. L'avenir des industries canadiennes dépend du progrès des âmes, de la puissance de la prière, de l'introduction, dans l'esprit des capitalistes, des administrateurs et des artisans, de l'honnêteté, de la charité. Ce qu'il faut aujourd'hui, ce ne sont pas plus de vendeurs, plus de contremaîtres, plus de compétences; ce qu'il faut maintenant c'est que les patrons et les ouvriers donnent leur cœur à Dieu ».

Saint François de Sales n'aurait pas mieux dit. Peut-être aurait-il pu ajouter: que les gouvernants, eux aussi donnent leur cœur à Dieu, qu'ils s'éclairent davantage des vérités religieuses, morales et économiques tirées des Écritures et interprétées par l'Église.

Peut-être modifieraient-ils leurs fausses théories relatives au divorce, aux criminelles pratiques anticonceptionnelles, à l'injuste répartition des richesses, à la violation du repos dominical que l'on considère non plus comme un péché grave contre Dieu, mais uniquement comme un obstacle à la production.

C'est une vérité historique, une vérité d'expérience que Dieu a rempli la terre de nourriture et de mille autres biens et que ces biens, au moins les plus précieux, les seuls nécessaires, se trouvent dans le sol et que c'est par l'agriculture et la colonisation que les hommes se les sont toujours procurés depuis Adam jusqu'à Beveridge et Marsh.

C'est aussi une vérité historique que sans la religion, il n'y a pas de prospérité générale possible. Quelques hommes pourront acquérir la richesse, mais la masse souffrira comme elle souffre dans certains pays à façade dorée.

C'est encore une très grande vérité que Dieu n'a pas créé les hommes pour les faire souffrir et mourir de faim; quand ils sont morts de faim, ça été de leur faute ou de la faute de ceux qui étaient chargés d'en prendre soin. Quand la famine décime des populations, que des milliers d'hommes meurent de faim dans des pays remplis de richesses comme dans l'Inde et en Algérie en 1867, une enquête conduite par des anges révélerait que les responsables sont certains gouvernants chargés de prévoir et de protéger leur peuple.

La faim est peut-être le plus terrible des trois moyens que Dieu emploie, avec la guerre et la peste, pour punir les hommes, car l'Écriture sainte nous dit: « Plus heureuses sont les victimes de l'épée que les victimes de la faim qui sont tombées d'épuisement parce la terre n'a rien produit. » Ce moyen extrême, Dieu l'emploie

pour punir, non pas les individus qu'il pourra toujours rattraper dans l'autre monde, mais les collectivités pécheresses, pour qui il n'y aura pas d'autre vie. Quand je dis qu'il emploie, je me trompe; car ce sont les collectivités elles-mêmes qui fabriquent ces trois fléaux. « Jusques à quand, disait le prophète Jérémie, la terre sera-t-elle en deuil et l'herbe de toute la région se dessèchera-t-elle à cause de la malice de ses habitants ? »

Et Dieu qui a fait tant de miracles pour multiplier les vivres, dans le désert et dans nombre de communautés à la prière de ses saints, n'est pas obligé d'en faire en faveur de ceux qui se moquent de lui. C'est déjà très généreux de sa part de faire luire son soleil sur les méchants comme sur les bons, mais n'oublions jamais que c'est pour protéger les bons que son soleil reluit.

Pour protéger le froment n'arrachez pas l'ivraie, dit l'Évangile; laissez-la croître jusqu'à la moisson.

Dieu n'a pas jeté pêle-mêle dans l'espace les astres qui chantent sa gloire comme le dit le psalmiste, mais il y a mis un ordre parfait qui devrait remplir d'admiration toutes les créatures raisonnables. Même sur notre planète, il a tout disposé avec nombre, poids et mesure. Il a classifié les biens, leur a créé une hiérarchie admirable, en plaçant en tête de liste les biens spirituels: *Cherchez d'abord les royaume de Dieu; le reste vous viendra comme par surcroît.* Et dans ce surcroît qui consiste en biens temporels, il y a encore une hiérarchie bien établie: *Le principal pour la vie de l'homme, dit l'Esprit-Saint, c'est l'eau, le pain, le vêtement et une maison.*

Après avoir créé directement l'agriculture en plaçant nos premiers parents dans le jardin de délices, Dieu fit des deux premiers fils d'Adam des producteurs de denrées agricoles. Les tisserands, les forgerons, les briquetiers, les luthiers vinrent plus tard.

Cette classification par ordre d'importance des travaux de l'homme, établie dès le commencement, Dieu l'a confirmée à plusieurs reprises par la bouche de ses prophètes.

Ne hais point les occupations laborieuses ni le travail des champs créé par le Très-Haut, dit l'Esprit-Saint.

Dieu tient tellement à ce que l'agriculture passe avant toutes les autres branches de l'activité humaine qu'il a établi la loi du jubilé afin de protéger la classe agricole contre la rapacité des adorateurs du veau d'or.

Cette loi du jubilé est très intéressante à étudier, comme du reste, tout ce qui procède de la bouche de Dieu.

En vertu de cette loi, toutes les terres à culture et toutes les maisons de la campagne n'étaient vendues que sous condition de rachat. Je cite le Lévitique, chapitre XXX, versets 23 à 34.

La terre ne se vendra donc point à perpétuité, parce qu'elle est à moi et que vous y êtes comme des étrangers à qui je la loue.

C'est pourquoi tous les biens-fonds que vous posséderez se vendront toujours sous condition de rachat.

Si votre frère, étant devenu pauvre, vend le petit héritage qu'il possédait, le plus proche parent pourra, s'il le veut, acheter ce que celui-là aura vendu.

Que s'il n'a pas de proche parent et qu'il ne puisse trouver de quoi racheter lui-même son bien, on comptera les récoltes depuis le temps de la vente qu'il a faite, afin que rendant le surplus à l'acquéreur, il rentre ainsi dans son bien.

Que s'il ne peut point trouver de quoi rendre le prix de son bien, celui qui l'aura acheté en demeurera en possession jusqu'à l'année du jubilé. Car cette année-là, tout bien vendu retournera au propriétaire qui l'avait possédé d'abord.

Celui qui aura vendu une maison dans l'enceinte des murs d'une ville aura le pouvoir de la racheter pendant un an.

S'il laisse passer une année sans la racheter, celui qui l'aura achetée la possédera, lui et ses enfants, sans qu'elle puisse être rachetée, même au jubilé.

Que si cette maison est dans un village sans murailles (c'est-à-dire à la campagne), elle sera vendue d'après les mêmes règles que les terres; et si elle n'a pas été rachetée auparavant, elle retournera au propriétaire en l'année du jubilé.

Les maisons des lévites qui sont dans les villes peuvent toujours être rachetées.

Si elles ne le sont pas, elles retourneront aux propriétaires l'année du jubilé.

Mais leurs champs situés auprès des villes ne seront pas vendus, parce que c'est un bien qu'ils possèdent pour toujours.

L'Écriture nous rapporte que Joseph, pendant la famine qui suivit les sept années d'abondance, acquit pour le Pharaon toutes

les terres de l'Égypte. Mais les prêtres ne furent pas obligés, pour avoir du blé, de vendre les terres que le roi leur avait données. L'État leur fournissait de quoi vivre.

Après cela, Joseph dit au peuple: « Vous voyez que vous êtes au Pharaon, vous et toutes vos terres. Je vais donc vous donner de quoi semer et vousensemencerez vos champs, afin que vous puissiez recueillir des grains. Vous en donnerez le cinquième au roi et je vous abandonne les quatre autres, pour semer les terres et pour nourrir vos familles. ¹ »

Voilà en quelle estime cet incomparable ministre qu'était Joseph tenait l'agriculture et la religion.

Ce traitement de faveur envers la ferme et l'Église est bien marqué dans cette loi du jubilé; voilà le cultivateur et le prêtre protégés d'une manière spéciale par Dieu lui-même, car l'un a pour mission de conserver la vie du corps en produisant des aliments et autres nécessités, l'autre de conserver la vie de l'âme par l'enseignement du décalogue, de toute la loi de Moïse, la plus belle après la loi de l'Évangile, par la pratique de toutes les cérémonies et rites sacrés prescrits par Dieu.

Il est regrettable que les États n'aient pas calqué leur politique agraire sur celle que Dieu a dictée à son peuple. Car, malgré leur avidité, les hommes d'argent n'auraient pas réussi à accaparer les terres à culture et autres au détriment des États eux-mêmes et au détriment de millions d'hommes qui ne peuvent en avoir une acre.

L'Évangile est venu renforcer le décalogue et toute la loi de Moïse. Malheureusement, on ignore l'Évangile, on s'en moque dans beaucoup de pays, et dans d'autres, nombreux, puissants, mais matérialisés jusqu'à la moelle, on l'interprète en sa faveur, grâce au libre examen, et l'on se convainc que si Dieu permet à l'homme et à son pays de s'enrichir, de s'emparer de presque toutes les richesses de la terre, c'est qu'Il est satisfait du culte qu'ils lui rendent et que la richesse matérielle n'en est que la récompense *de condigno*.

Quels sont les États, quels sont les gouvernements qui ont protégé les petits propriétaires terriens et qui ont travaillé à en augmenter le nombre. Chez les Hébreux la plupart des rois de Juda et d'Israël laissèrent les puissants s'emparer des propriétés des

1. *Genèse*, XLVII, 20-24.

petits sans défense. Acab a donné l'exemple; il a été suivi par de nombreux accapareurs qui ont joui d'une impunité scandaleuse. Il a été suivi dans notre pays, même par certains gouverneurs et par plusieurs compagnies d'électricité: au Lac-St-Jean où l'on s'est emparé des terres sans aucun droit, sur la Lièvre et ailleurs.

« J'ai attendu, dit le Très Haut, en parlant de son peuple qu'ils pratiquassent la droiture, qu'ils portassent des fruits de justice et je n'entends que des cris de détresse. Malheur à vous qui joignez maison à maison, qui ajoutez terre à terre, jusqu'à ce que l'espace vous manque. Seriez-vous les seuls à habiter la terre ? ¹ »

A part un essai louable, mais infructueux, sous les Gracques, par la loi Sempronia, pour redresser les injustices créées par une répartition vicieuse des terres à culture, quel État a dicté des lois pour répartir avec équité les terres à culture et autres entre les citoyens, et protéger les petits propriétaires terriens contre les accaparements des puissants individus et des grandes compagnies, très souvent avec l'assentiment des gouvernants ou au moins l'impunité ?

« L'homme, dit Léon XIII, a le droit de choisir les choses qu'il estime les plus aptes, non seulement à pourvoir au présent, mais encore au futur. D'où il suit qu'il doit avoir sous sa domination, non seulement les produits de la terre, mais encore la terre elle-même qu'il voit appelée à être, par sa fécondité, sa pourvoyeuse de l'avenir. Il a donc fallu, pour qu'il pût y faire droit en tout temps, que la nature mît à sa disposition un élément stable et permanent, capable de lui en fournir perpétuellement les moyens. Or, cet élément ne pouvait être que la terre avec ses ressources toujours fécondes. »

Ailleurs, le Pape, parlant de l'obligation du père de famille de se préoccuper de l'avenir de ses enfants et de leur créer un patrimoine qui les aide à se défendre dans la périlleuse traversée de la vie, contre les surprises de la mauvaise fortune, écrit: « Mais ce patrimoine, pourra-t-il le leur créer sans l'acquisition et la possession de biens permanents et productifs qu'il puisse leur transmettre par voie d'héritage ? » Ces biens permanents et productifs sont les terres à culture que le Pape défend contre l'empiètement de la part de qui que ce soit. « Car ce champ, dit-il, remué avec art par la main du cultivateur, a changé complètement de nature; il était sauvage

1. *Isaïe*, chap. V.

et le voilà défriché; d'infécond il est devenu fertile; ce qui l'a rendu meilleur est inhérent au sol et se confond tellement avec lui, qu'il serait en grande partie impossible de l'en séparer. Or, la justice tolérerait-elle qu'un étranger vint alors s'attribuer cette terre arrosée des sueurs de celui qui l'a cultivée ? »

Léon XIII ne se contente pas de défendre la propriété terrienne contre l'accaparement par les puissants voleurs que les lois semblent impuissantes à réprimer, sa ruine par des taxes trop lourdes imposées par l'État, mais il désire et demande que plus d'ouvriers, plus de prolétaires accèdent à la propriété du sol.

« L'ouvrier, dit-il, qui percevra un salaire assez fort pour parer à ses besoins et à ceux de sa famille, suivra, s'il est sage, le conseil que semble lui donner la nature elle-même. Il s'appliquera à être parcimonieux et fera en sorte, par de prudentes épargnes, de se ménager un petit superflu qui lui permette de parvenir, un jour, à l'acquisition d'un modeste patrimoine. . . Il importe donc que les lois favorisent l'esprit de propriété, le réveillent et le développent autant qu'il est possible dans les masses populaires. Ce résultat une fois obtenu, serait la source des plus précieux avantages; et d'abord d'une répartition des biens certainement plus équitable. La violence des révolutions politiques a divisé le corps social en deux classes et a creusé entre elles un immense abîme. D'une part, la toute puissance dans l'opulence: une faction qui, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et en fait affluer en elle toutes les sources: faction, d'ailleurs, qui tient en sa main plus d'un ressort de l'administration publique — (assez souvent tous les ressorts comme l'a dit Pie XI en parlant de la déchéance du pouvoir) —. De l'autre, la faiblesse dans l'indigence. Eh bien! que l'on stimule l'industrielle activité du peuple par la perspective d'une participation à la propriété du sol, et l'on verra se combler peu à peu l'abîme qui sépare l'opulence de la misère et s'opérer le rapprochement des deux classes.

« En outre, (c'est toujours Léon XIII qui parle), la terre produira toute chose en plus grande abondance. Car l'homme est ainsi fait que la pensée de travailler sur un fonds qui est à lui, redouble son ardeur et son application. Il en vient même jusqu'à mettre tout son cœur dans une terre qu'il a cultivée lui-même, qui lui promet à lui et aux siens, non seulement le strict nécessaire, mais encore une certaine aisance. Et il n'est personne qui ne voit sans peine les heu-

reux effets de ce redoublement d'activité sur la fécondité de la terre et sur la richesse des nations.

« Un troisième avantage sera l'arrêt dans le mouvement d'émigration: nul, en effet, ne consentirait à échanger, contre une région étrangère, sa patrie et sa terre natale, s'il y trouvait les moyens de mener une vie tolérable. »

Léon XIII savait-il que des millions de bons terriens canadiens français avaient dû s'expatrier et aller enrichir nos voisins du sud de leurs vertus et de leur travail, parce qu'on leur refusait des terres dans leur province, dans la Gaspésie, dans les Bois-Francs et ailleurs, en dépit des demandes de l'Église de Québec par la voix de certains évêques et des missionnaires des Cantons de l'Est ? Je le pense.

Cette politique agraire de l'Église, cet encouragement à l'agriculture dont la colonisation est l'enfance, inaugurés dans le paradis terrestre ne se sont point ralentis au cours des âges.

Le Pape actuel, peiné de voir tant de familles vivre de misère et de privations dans tant de grandes villes surpeuplées, voudrait qu'on plaçât sur des terres neuves, dans tous les pays, des millions de colons qui trouveraient dans le sol ce qu'ils ne peuvent trouver ailleurs, et là ils pourraient se loger dans une maison à eux.

C'est là seulement qu'on trouvera l'espace vital réclamé avec tant de raison par Pie XII, dans son message de la Pentecôte de 1941. « Aujourd'hui, dit-il, l'idée d'espace vital et la création de tels espaces est au centre des buts sociaux et politiques, mais ne devrait-on pas, avant toute chose, penser à l'espace vital de la famille et libérer celle-ci des liens que lui imposent des conditions de vie ne lui permettant pas même de concevoir l'idée d'une maison à elle. »

Cet espace vital pour les familles, le Saint-Père ne le trouve pas dans les villes où des millions de familles croupissent dans des taudis infects, des sous-sols en ciment sans lumière ni soleil, qui suintent l'humidité et la tuberculose. . . Il le trouve dans les terres neuves. Il ne manque pas, dit-il, « de régions et de lieux propres à la vie, abandonnés au caprice d'une végétation spontanée, alors qu'ils s'adaptent bien à être cultivés par la main de l'homme, à ses besoins et aux activités de la civilisation; et plus d'une fois, il est inévitable que certaines familles émigrent d'ici ou de là, cherchant ailleurs une nouvelle patrie. . . Là où il en sera ainsi l'émigration atteindra son but naturel, comme souvent le confirme l'expé-

rience. Nous voulons dire une distribution meilleure des hommes sur la surface terrestre apte à la colonisation agricole.»

La doctrine sociale de Pie XII relative à la distribution des hommes sur notre planète est ici conforme à la volonté de Dieu qui déclare par la bouche d'Isaïe *qu'il a fait la terre de ses mains et qu'il ne l'a pas faite en vain, mais pour qu'elle soit habitée*; et saint Paul dira plus tard dans son discours devant l'Aréopage que *Dieu a fait naître d'un seul toute la race des hommes pour habiter sur la surface entière de la terre*.

Le Pape a donc raison de recommander aux hommes d'État, la colonisation en pays étrangers, à plus forte raison, la colonisation domestique.

On nous annonce que le fédéral favorisera la construction de 725,000 maisons, dont 600,000 dans les villes pour loger quelques Canadiens du Canada, espérons-le, mais surtout des Canadiens des îles Britanniques et de l'Europe Centrale. Ce zèle, pour l'agrandissement des villes, porte à faux et déroge à l'économie voulue de Dieu, prêchée par l'Église et pratiquée par tous les peuples prospères de l'ancien régime, qui ont vécu dans la paix et l'abondance par l'agriculture et l'élevage.

L'Église, légataire universelle de tout ce que Dieu a donné à son Fils, n'a pas enfoui ce talent à elle confié, mais l'a fait fructifier; et cela dans tous les domaines.

Ce n'est pas le temps de vous parler de ce que l'Église a fait pour les lettres et tous les arts: excepté l'art de s'entre-tuer.

Quand l'Église n'aurait fait que prêcher la doctrine révélée, presser les hommes de donner à César ce qui lui appartient et donner à Dieu ce qui appartient à Dieu, elle aurait plus fait pour la prospérité matérielle que toutes les théories des économistes de tous les temps et de tous les pays, et dont les plus renommés ne vont pas à la cheville de Léon XIII, Pie XI et Pie XII.

Si l'Église avait été fondée pour stimuler l'acquisition des biens terrestres, elle n'aurait pas fait davantage pour permettre aux hommes de les acquérir. « Encore que l'Église ait directement en vue les biens spirituels et non les temporels, dit Pie XI, elle n'en coopère pas moins à la prospérité terrestre des individus et de la société et cela avec une efficacité qu'elle ne pourrait surpasser si elle n'avait pour but que le développement de cette propriété. »

L'Église ne s'est pas contentée d'encourager la colonisation et l'agriculture par ses paroles et ses écrits. Comme son divin fondateur, avant d'enseigner elle a pratiqué ce qu'elle devait enseigner.

Sous l'ancienne loi les personnages les plus illustres par leur foi et leur commerce avec Dieu, se sont adonnés à l'agriculture. Abraham, à qui Dieu a donné un immense pays à coloniser et à cultiver. Moïse qui gardait les troupeaux de son beau-père quand Dieu le plaça à la tête de son peuple. Josué qui battait son blé quand Dieu le chargea de faire entrer les Hébreux dans la terre promise. David et Saül qui gardaient les troupeaux avant de devenir rois. Judith, cette riche fermière dont Dieu se servit pour délivrer son peuple.

L'OEUVRE DES MOINES ET DES MISSIONNAIRES

Pendant que les sauvages et les barbares de toute couleur à commencer par les beaux blancs, vivaient des produits spontanés de la terre et des eaux et de petites rapines; que certains hommes et certaines nations de proie vivaient et s'enrichissaient des ressources naturelles de leur pays et de rapines dont le rayon égalait celui du globe, l'Église par ses moines défrichait et drainait une grande partie de l'Europe et enseignait aux populations païennes à tirer de la terre leur subsistance dans la paix et la justice. L'Évangile cheminait à travers les sillons; et après avoir cru à la terre, les payens croyaient en Dieu.

Ces moines colonisateurs dont un grand nombre ont été canonisés se comptent par milliers. Ce sont saint Romain et saint Lupicin qui descendent du Jura dans la vallée. Elle est encombrée de sapins. Ils les jettent à bas. Bientôt la forêt devient un champ fertile. Les pauvres l'apprennent; ils arrivent dans l'espoir de manger à leur faim. C'est saint Seine qui s'enfonce dans la forêt au péril de sa vie. C'est saint Hilaire dans les forêts du Perche. C'est saint Évrout qui s'en va s'établir au milieu des bandits à qui il donne à manger, et dont il fait des cultivateurs d'abord, des chrétiens ensuite et des compagnons de travail. Là encore, le soc trace la voie à l'Évangile.

Les nombreuses abbayes de type agricole fondées au cours des siècles de barbarie et au moyen âge ont fait par le soc et la croix, une œuvre de civilisation qu'on est trop porté à oublier. Quelques-unes ont traversé les siècles et rendent encore à l'agriculture, à la

colonisation et à la religion, les deux pôles de l'économie nationale, des services inappréciables. Entre autres les trappistes et les oblats qui ont été, au moins dans notre pays, les pionniers de la colonisation, en Abitibi, au Témiscamingue (le frère Moffet), dans l'Ouest et jusqu'à la Baie d'Hudson.

La chute de l'empire romain d'Occident avait couvert le monde de ruines. Les barbares envahissent la Gaule. L'occupation chrétienne du sol est refoulée.

L'Église reprendra son œuvre chrétienne et terrienne. Les moines viendront au secours du clergé rural. Deux fondateurs d'ordre et leurs fils spirituels viendront à son secours. Ce sont saint Benoît en Italie et saint Colomban en Irlande.

Saint Benoît commence au Mont Cassin; il y rassemble ses premiers moines. Il leur donne pour règle non seulement la prière et l'éducation de la jeunesse, mais encore le travail manuel. Il atteint par surcroît et le défrichement du sol et son évangélisation.

« On remarque, dit Newman dans ses pages sur les missions de saint Benoît, des hommes silencieux répandus dans la campagne. On les découvre dans la forêt, creusant des fossés, défrichant et bâtissant. Par degré, le marais boisé devient un ermitage, une maison religieuse, une ferme, un village, une école de savoir, une cité. Des routes et des ponts la mettaient en communication avec d'autres abbayes. »

Saint Maure et ses moines, forts d'expérience et de réussite, apportent en Gaule la règle de saint Benoît. Ils y construisent des monastères de type agricole. Sous leur impulsion, la culture devient aussi perfectionnée que prospère. En relation les uns avec les autres, ils se cédaient de maison à maison, les chefs d'équipe renommés pour leur théorie et leur pratique. Ils inventèrent nombre d'outils: la herse, la pioche, le soc à versoir. Ils savent herser, rouler le blé, employer l'amendement naturel, sélectionner les animaux et les fruits.

Parfois un de ces moines ressuscite seul tout un pays. On vit l'un d'eux, un grand seigneur, saint Théodule, fonder de toute pièce un centre important; s'y faire architecte, agriculteur, éleveur, commerçant; s'y conduire en magistrat ensemble et en chef de terre. Quand il mourut, le peuple voulut qu'on suspendît sa charrue dans l'église, cette charrue qu'il maniait en tête sur le guéret selon la règle de son ordre. Montalembert a écrit d'elle: « Noble et sainte relique

que je baiserais aussi volontiers que l'épée de Charlemagne ou la plume de Bossuet.»

Au commencement du VIII^e siècle, fut fondée la célèbre abbaye de Fulda, par saint Boniface qui s'établit avec ses moines dans la vaste forêt de Buchoni et commence à cultiver. Les populations primitives l'entourent et assistent au miracle du sol qui fructifie; elles veulent s'y associer; elles travaillent, elles collaborent. Et ces professeurs d'agriculture que sont les moines, leur font aimer dans cette terre le don de Dieu.

De même fut fondée en Germanie, la grande abbaye de Lorsch qui crée des clairières dans la forêt, transforme des marais et des déserts en champs fertiles, propage l'enseignement d'une culture plus rationnelle du sol pour les céréales, les légumes, les fruits, la vigne, et qui érige des fermes modèles.

Montalembert nous montre « les moines initiant les populations aux méthodes et aux industries les plus profitables, acclimatant sous un ciel rigoureux les fruits utiles, les graines les plus productives, introduisant l'élevage des bestiaux, des chevaux, des abeilles, établissant des fromageries. ¹⁾ »

Plus tard, les Normands ayant ramené la barbarie, les monastères et les riches paroisses eurent beaucoup à souffrir. Tout semblait y être ravagé quand le bienheureux Bernon les ranima par la fondation, en 910, d'une célèbre abbaye-mère, sous l'inspiration de Guillaume II d'Aquitaine, qui la dota de sa villa de Cluny et d'un immense domaine dans la plus belle partie de ses états. D'autres abbayes-mères se fondent. C'est Cîteaux, c'est Clerveau construite par saint Bernard. C'est Trois-Fontaines, Fontenay, Foigny. Il faudrait des centaines de volumes pour raconter l'œuvre de l'Église et de la terre. Je vous conseille *Les Moines d'Occident* de Montalembert.

Qui ne connaît l'œuvre de l'Église et de la terre au Brésil, où les jésuites avec leur zèle apostolique et leurs larges vues sur l'avenir, ont créé des divers éléments du pays qu'ils ont unis et civilisés par la croix et la charrue, un peuple nombreux qui se développa dans les plus droites lignes de la vraie civilisation.

Pendant que sur la côte, on s'enrichissait des ressources naturelles brésiliennes, bois, café, sucre, coton, caoutchouc; pendant

1. Les études.

que les colons blancs venus d'Europe s'engraissaient de la sueur, des fatigues, de la vie même des pauvres nègres importés d'Afrique par centaines de mille et des aborigènes réduits au plus dur esclavage, les jésuites évangélisaient ces nomades nus et cannibales et leur enseignaient à se bâtir des maisons, à se vêtir et à tirer leur subsistance du sol.

La grande œuvre des jésuites au Brésil, c'est d'avoir favorisé la colonisation du pays, grâce à leur zèle systématique et tenace, en utilisant les éléments locaux. Contrairement aux percepteurs royaux et aux trafiquants cupides, pour qui l'intérêt ne réside que dans ce qu'on peut rapidement monnayer, les jésuites ont compris que la base économique sur laquelle un peuple s'établit, ne peut être ni le rendement de quelques monopoles, ni le commerce, encore moins la traite des esclaves; qu'un pays qui veut construire, doit apprendre à cultiver la terre et à sentir qu'elle est vraiment sienne dans les formes éternelles et millénaires de l'agriculture et de l'élevage. Le vrai commencement de la nation brésilienne, au sens moral, réside dans le fait que des tributs, encore absolument nomades, aient pu être éduquées pour ce travail indispensable.

Quand les PP. de Nobrega et Anquieta arrivent dans le pays, tout manque, à part la terre que personne ne cultive.

Avant de faire des chrétiens de ces indigènes, il faut leur enseigner à travailler, à construire des maisons, des étables, à soigner les animaux. Avant de leur enseigner la foi en Dieu, il faut leur enseigner la foi au sol. Ce qui de loin, était apparu aux jésuites comme une entreprise spirituelle de grand style, devenait une pénible et patiente besogne que seuls des hommes disciplinés, ayant voué leur vie à étendre le règne de Dieu, pouvaient mener à bien: civiliser des hommes par l'agriculture.

Jean III, roi du Portugal, envoya, en 1549, comme gouverneur du Brésil, Tome de Sousa avec les fonctionnaires nécessaires à l'administration, 600 soldats et 400 *cesgradados*. Mais pour l'avenir du Brésil, les six hommes en froc noir que le roi lui adjoint, pour la direction religieuse et comme conseillers sont plus importants que ces mille hommes qui apportent leurs bras et leur force. Ces six jésuites envoyés par Ignace de Loyola ont à leur tête Manuel de Nobrega, homme de génie, d'une énergie et d'une force morale exceptionnelles. Il a avec lui cinq autres jésuites. Ces six-là, en vérité, n'accompagneront pas, ils dirigeront.

Ils apportent avec eux des animaux, des plantes, pour fertiliser la terre. Ils apportent surtout la plus grande idée colonisatrice de l'histoire.

Si, aujourd'hui, il y a un grand peuple formé de tous les éléments aborigènes et étrangers (cas assez rare dans la formation des peuples), la plus grande part de mérite en revient à l'Église et à l'agriculture, aux jésuites qui se sont servis de ces deux grands moyens de civilisation.

Dans le Paraguay, c'est par l'Église et la terre que les jésuites ont créé, au XVI^e et XVII^e siècles, une centaine de petites républiques appelées réductions, où quelques centaines de mille Indiens, grossiers et cruels, furent convertis à la vraie foi et élevés à la vraie civilisation.

Comment faire recevoir le christianisme à des hommes dispersés çà et là comme des bêtes féroces dans les bois, ou cachés dans les cavernes; désunis et errants, continuellement armés les uns contre les autres, et poussant la barbarie jusqu'à faire leurs meilleurs repas de la chair de leurs semblables ?

Après en avoir réuni un grand nombre, dit la relation, on leur enseigna à se loger. Mais cette république naissante se serait bientôt dissipée, si les missionnaires n'avaient pourvu à la subsistance de ses habitants. On leur fit comprendre la nécessité de cultiver la terre et on leur fournit ce qu'il fallait de graines pour ensemençer leurs champs. A la fin de l'année, ces bonnes gens commencèrent à recueillir le fruit de leurs travaux. La moisson fut abondante.

Ce nouveau peuple construisit tout de suite une église. Mais les plus touchantes exhortations n'auraient peut-être pas suffi, dit l'auteur de la relation, pour attirer ces peuples à la connaissance de Dieu, si on n'avait pas employé d'abord des moyens purement humains. Le plus efficace fut de leur donner de quoi manger en abondance, tant il est vrai, comme le dit l'adage, que ventre affamé n'a pas d'oreilles. Et pourtant, c'est par l'oreille que Dieu fait pénétrer la foi dans l'intelligence et le cœur des hommes.

En dépit du massacre de quatre-vingt-cinq mille Indiens chrétiens par les Mamelus, on comptait, en 1717, dans la seule province de Guaira, près de cent vingt-deux mille chrétiens dans 52 réductions, sans compter plusieurs autres réductions entre l'Uruguay et la mer.

On assigna à chaque famille assez de terre pour lui permettre de vivre de ses produits et l'on fit cultiver en commun, par les jeunes surtout, de vastes terrains dont les produits assuraient la subsistance des pauvres et de tous ceux qui employés au service de la communauté, ne pouvaient cultiver.

L'Église et la terre seules pouvaient accomplir ce miracle de transformer en un peuple de fervents chrétiens, en un peuple civilisé, ces peuplades barbares qui ignoraient tout des bienfaits que peuvent apporter aux hommes la connaissance de l'Évangile et la culture du sol.

La parole de Dieu a fait germé des centaines de mille chrétiens, et le soc des millions de gerbes.

Si on ouvre les annales de l'Australie, on y apprend que là aussi, ce fut l'Église qui civilisa les peuplades sauvages en leur enseignant d'abord à gagner leur vie par l'agriculture.

Quelle page d'histoire que celle où est racontée l'œuvre merveilleuse des deux bénédictins espagnols, Serra et Salvado que Grégoire XVI envoya dans cette sauvage contrée en leur disant: « Souvenez-vous que vous êtes les fils de saint Benoît. Souvenez-vous de tant de saints apôtres, vos frères, qui non seulement ont converti à la foi, mais encore formé à la vie civile des peuples et des nations entières. »

Voyez ce que font de nos jours les missionnaires en Chine, dans l'Inde, surtout en Afrique où ils enseignent l'agriculture aux nègres de l'Ouganda, du Basonto et de l'Afrique-Sud. Il faut voir ce qu'a produit de bien-être aux pauvres noirs l'Union catholique africaine mise en train par les soins du père P. B. Huss.

« L'Europe a été défrichée par des hommes de prières, écrit Louis Veuillot. Si les moines n'étaient pas venus, nos champs les plus fertiles seraient encore des marais; l'homme irait encore à la chasse à l'homme, dans ces déserts où, durant des siècles, la civilisation chrétienne fleurissant et s'épanouissant au souffle de la prière a vu ses plus beaux jours. »

Il est à craindre que la France ne décline encore après la guerre, si l'Église ne réussit pas à la recoloniser, comme elle l'a fait pour l'Afrique du nord, autrefois le grenier de l'empire romain, mais où le sol est devenu absolument improductif après la destruction de l'Église.

Les sept cents évêques dont parle Louis Veuillot dans *Les Français en Algérie* avaient disparu; il ne restait plus de chrétiens si ce n'est quelques milliers de captifs dans les prisons d'Alger, d'Oran et de Constantine.

Depuis la conquête de l'Algérie en 1930, l'Église est ressuscitée et avec elle l'agriculture. D'abord sur le Sahel, où le premier évêque d'Alger, Mgr Dupush, par des efforts de zèle, avec une foi qui remue les pierres, a fondé la Trappe de Staoueli, la principale école d'agriculture de l'Algérie où les moines ont fait une œuvre admirable; et ils auraient continué, si la crainte d'être dépossédés par le gouvernement français ne les avait induits à partir. Ce furent les jésuites qui fondèrent le premier orphelinat à Ben Aknoun près d'Alger.

Le gouvernement n'a pas compris que la religion lui serait d'un grand secours dans le développement de la colonisation. Il donna les belles terres fertiles du Tell et de la Cabilie aux Arabes qui n'en firent rien. Un des rares hommes qui comprirent qu'il fallait pour réussir, associer l'Église à la colonisation et à l'agriculture fut Mgr Lavigerie.

L'Église continue d'encourager la colonisation agricole, par ses missionnaires en pays infidèles, par ses prêtres et ses évêques dans les pays qu'on prétend civilisés.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire les relations des missionnaires de l'Afrique et de l'Asie; les belles lettres de Monseigneur Turinaz sur la vie des champs et la désertion des campagnes; il n'y a qu'à lire le fameux mémoire de l'épiscopat irlandais adressé en 1880 à Gladstone, mémoire qui est un véritable chef-d'œuvre de politique agraire et d'économie rurale; la lettre collective des évêques de la province établissant les sociétés de colonisation; le discours de S. Ém. le cardinal Villeneuve au Congrès de colonisation de 1934; la lettre collective de l'épiscopat sur le grand rôle que doit jouer l'agriculture dans notre province; enfin les encycliques de Léon XIII, de Pie XI et le message de Pie XII à l'occasion de la Pentecôte 1941.

Aux États-Unis l'Église s'efforce de maintenir la vie rurale et de la développer. La *National Catholic Rural Life Conference* a déjà tenu cinq Congrès, dont le dernier a eu lieu en novembre 1938, à Richmond, Virginie, et auquel le délégué apostolique a accepté de dire la messe d'ouverture. On y a traité avec une envergure exem-

plaire, tous les problèmes sociaux qui se rapportent à l'agriculture. A sa dix-neuvième réunion à Jefferson City, en octobre 41, sous la présidence de l'évêque de Bismark, on adopta pour thème général: *Ce qui aide la vie rurale aide aussi l'Église et la nation.*

Est-il nécessaire de parler de l'œuvre de l'Église dans notre pays? Ici je prends le mot Église dans son sens complet: la société des fidèles, gouvernants civils et religieux et le peuple.

C'est à l'Église et à la terre qu'est dû, en majeure partie, ce qu'on appelle avec raison le miracle canadien. Ce sont l'Église et la terre surtout, ne craignons pas de le dire, qui d'une soixantaine de mille Français, abandonnés sans fortune sur les rives du Saint-Laurent, ont réussi à faire un peuple de cinq millions, qui continuera à grandir en nombre et en influence s'il reste fidèle aux auteurs de ses jours, l'Église et le sol.

Roger Grand, de retour de son voyage à Gaspé, en 1934, écrit dans *le Figaro* que le miracle canadien est l'œuvre du peuple rural.

Or le peuple rural c'est l'Église qui l'a fait et qui le conserve.

La croisière, dit M. Grand, n'a guère pris contact qu'avec les villes. Or le vrai fond du Canada français, le pivot de sa merveilleuse résistance à l'absorption est à la campagne, dans l'âme et la vie de ces petites gens, de ces paysans qui depuis trois siècles ne viennent à la ville que pour y faire leurs emplettes, passer contrat, vendre au marché, ou chercher l'anneau des accordeilles. Le miracle canadien, c'est là qu'il s'est accompli.

Ce miracle inouï qui, de dix mille Français tout au plus, importés au XVII^e et au XVIII^e siècles a produit une nation de quelque cinq millions de Canadiens français, qui permit le maintien de la langue, des traditions, de la législation a eu lieu malgré un siècle de coupure absolue avec la mère patrie, même de persécutions, et malgré une ambiance toute anglo-saxonne. Si la France vit encore au Canada, c'est le paysan et le paysan seul, soutenu et dirigé par un clergé sorti de son sein, qui l'y a maintenu au cœur de ces paroisses nées de l'effort tranquille mais obstiné d'une race qui a conquis sur la forêt, le droit à la vie, en sauvegardant son indépendance.

Après avoir cité les paroles de Voltaire qui aimait mieux la paix que le Canada, qui croyait que la France pouvait être heureuse sans Québec, M. Grand conclut ainsi son article: « Il n'en est pas moins vrai, qu'on le veuille ou non, que du point de vue non plus

économique, mais social et racial, c'est le foyer rural qui a gardé le Canada français de l'américanisme, en restant silencieusement mais impertubablement fidèle à ses origines.»

« L'histoire confirme d'une manière éclatante, écrivent les évêques dans leur lettre collective, les services que la classe paysanne est appelée à rendre au pays.

« Sans les quelques milliers d'habitants, pauvres, peu instruits, mais fidèles à leur foi et à leur langue, courageux, travailleurs, qui en 1760, groupés autour de leurs clochers, restèrent fidèles au sol, le Canada français serait vraisemblablement disparu aujourd'hui de la carte du monde et le catholicisme aurait perdu une de ses forteresses en Amérique.»

A ces témoignages français et canadiens français, ajoutons-en quelques autres.

M. B. K. Sandwell note dans un ouvrage qu'il vient de publier, que les cinquante-cinq mille habitants de langue française de la Nouvelle France en 1755, sont devenus en moins de deux siècles, sous un gouvernement étranger à leur origine — et c'est une merveille de l'histoire du monde — presque trois millions, qui ont gardé intactes, non seulement la pureté de leur sang mais une philosophie et des habitudes de vie tout à fait étrangères à celles du reste de la population blanche de l'Amérique du Nord. « Une grande force se dresse en pleine lumière dans l'histoire du Canada, écrit Francis Parkman : l'Église de Rome. Plus encore que le pouvoir royal, elle forma et prépara les destinées de la colonie. Elle fut sa nourrice et presque sa mère. . . Elle ne rompit jamais les liens de la foi qui l'attachèrent à elle. Ce furent ces liens qui, en l'absence de franchises politiques, constituèrent sous l'ancien régime, la seule cohésion vitale dans la population. Le gouvernement royal était passager, l'Église était permanente. La conquête brisa d'un seul coup l'organisme de l'administration civile, mais ne toucha pas à l'Église. Gouverneurs, intendants, conseils, et commandants, tous étaient partis; les principaux seigneurs s'étaient éloignés de la colonie et un peuple, non accoutumé à vivre sans contrôle et sans assistance, fut subitement abandonné à sa propre initiative. La confusion, sinon l'anarchie, s'en serait suivie, n'eussent été les curés (parish-priests) qui dans un caractère de double paternité, mi-spirituelle, mi-temporelle, devinrent plus que jamais les gardiens de l'ordre par tout le Canada.»

Il y a quelque vingt ans, M. Hugh Martin du *Daily News* de Londres, en voyage de quelques semaines au Canada, écrivait ceci à son journal: « La race qui prospère au Canada, c'est la race française. On devait s'attendre à cela dans la province de Québec. . . Mais ce n'est pas dans cette seule province que les Français prennent le dessus visiblement, non plus que dans les provinces Maritimes où pourtant cette race réussit très bien. . . Si vous voulez voir ce que peut accomplir la race canadienne française, il faut que vous alliez dans le nord de l'Ontario. Elle y défriche le pays. Elle travaille à la sueur de son front comme faisaient jadis les hommes. Elle se multiplie et s'enracine au sol.

« Bien que la religion ne soit pas mon fort, je dois avouer que j'estime que la religion a beaucoup à faire avec cet état de choses. Les Canadiens français sont catholiques, plus catholiques que le Pape (je dirais plutôt catholique comme le Pape). L'Église, l'école, le curé font de chaque petit groupe une entité distincte. Ils ont créé un organisme social (la paroisse) d'une valeur INCALCULABLE. »

Il semble hors de doute que ce sont les habitants des campagnes et non des grandes villes qui nous valent ces beaux témoignages et il est péniblement certain que les qualités de la race commencent à s'adultérer dans nos grandes villes où la philosophie et les habitudes de vie des citadins ressemblent de plus en plus à celles du reste de la population blanche de l'Amérique du Nord. La foi baisse et les bonnes mœurs s'effondrent.

Pourtant, nous avons grandement besoin de l'Église pour nous maintenir sur le palier où elle nous a placés.

On peut dire du Canadien français ce que Joseph de Maistre dit du Français, qu'il a besoin de religion plus que tout autre homme; que s'il en manque il n'est pas seulement affaibli, il est mutilé.

Etablissements de proche en proche

par M. l'abbé LÉON BEAULIEU,
missionnaire-colonisateur au diocèse de Rimouski.

Les problèmes de l'après-guerre hantent de plus en plus le cerveau de nos économistes les plus sérieux et les plus avertis. A mesure que se déroulent les étapes, qui nous acheminent vers la fin du présent conflit mondial, ils se demandent avec raison de quoi demain sera fait. Nous assistons à une multiplication de *plans*, élaborés en vue d'une reconstruction sociale, qui soit plus humaine, ou qui empêche le pire. Ils sont tous prometteurs, mais aussi inquiétants les uns que les autres.

Pourquoi faut-il que presque tous ceux de mon âge soient sous l'impression que la guerre est la seule grande pourvoyeuse de la prospérité économique des nations qui ont l'heureux hasard de ne pas voir l'envahisseur en face ? Ils sont étonnés de constater qu'on réussit à cristalliser dans un effort commun, les intelligences, les volontés, les ressources naturelles, le capital et le travail pour immobiliser un bandit qui a fait peur à tout le monde et que, la paix rétablie ou en train de l'être, il paraisse si difficile de mobiliser toutes nos ressources pour organiser un état de choses, un ordre social, où l'homme puisse vivre selon les préceptes de la loi naturelles, qui offre tous les facteurs de progrès qu'un homme civilisé désire.

Et pendant que vous êtes là, à chercher les moyens d'utiliser au maximum un surplus de main-d'œuvre qui s'annonce pour la période de paix, qui finira bien par s'installer quelque part sur la boule terrestre, une propagande tapageuse, pour ne pas dire davantage, essaie de nous convaincre que nous devons doubler la population du Canada par une immigration, qui doit apporter la solution à tous nos problèmes.

Toutefois, pour nous de la province de Québec, au moins, les problèmes de l'après-guerre ne se posent pas de la même manière que dans les autres provinces. Population à culture française et catholique, notre conception de la vie est différente de celle de l'Anglais. « Notre sens d'appréciation des valeurs, des biens terrestres, des êtres vivants créés pour notre usage tient compte de l'au-delà. » « Exemple, disait un jour M. C.-E. Couture, à un congrès de l'U.C.C., un homme d'affaires anglais meurt, ses amis diront: *Il a fait un succès de sa vie, il laisse \$50,000.* Si un chef de famille canadien français meurt, ses voisins diront: *Il a fait un succès de sa vie, il a élevé 15 enfants.* » Familles nombreuses, nous n'avons pas besoin de l'immigration pour augmenter notre population par ce moyen artificiel, mais il s'agit plutôt de trouver de la place pour établir nos nombreux enfants. Peuple plus vertueux que bien d'autres, il offre toutes les garanties de progrès et de succès, pour peu que ceux qui sont chargés de le conduire se donnent la peine de l'orienter dans la ligne de ses origines, de sa culture et en tenant compte des ressources dont il dispose. Peuple pas tout à fait dépourvu de ressources naturelles, il ne semble pas que la solution de ses problèmes soit sans issue. Pourvu d'universités, de collèges, de couvents et d'écoles, si ce peuple ne réussit pas à continuer ses nobles conquêtes, l'histoire sera très sévère pour ses chefs; mais elle multipliera ses louanges en faveur de l'homme des campagnes, qui jusqu'ici a assuré sa survivance par des actes d'héroïsme qu'on ne rencontre nulle part ailleurs.

I.— L'HOMME DES CAMPAGNES ¹

En 1760, nous étions soixtane mille *habitants*. C'est ainsi qu'on nous appelait. Nos chefs partis, nos fermes saccagées, notre monnaie en banqueroute, il nous restait la terre, mais bien peu: une mince bande défrichée le long du moyen Saint-Laurent. La conquête nous entassait dans les vieilles seigneuries. Des terres, il y en avait pour tout le monde, pour les nouveaux venus et même les étrangers, mais pas pour les Canadiens français. On avait déporté les Acadiens. On voulait faire mourir les Canadiens français d'asphyxie. On nous

1. Cf. GÉRARD FILION, *Les Conquêteurs*; C.-E. COUTURE, *La Famille du colon*, Le monde rural, 1944; GÉRARD FILION, *Nos Ruraux s'organisent*, Relations janvier, 1944.

connaissait mal. Un peuple issu de la France ne meurt pas, même s'il s'en détache, telle une bouture immortelle. Nous avons recommencé en neuf, c'est le cas de le dire. Après la conquête ce sera la reconquête, lente mais sûre.

a) *La conquête de la terre*

La terre d'abord. Les loyalistes installés dans les Cantons de l'Est devaient arrêter notre expansion. Aujourd'hui, leurs fils sont à Toronto ou à Montréal. Ils ont notre argent, mais nous avons leurs terres. Et nous assistons à la conquête des terres en série. Papineau, conquête de la Gatineau. Cette expansion bouscule aujourd'hui nos conquérants d'hier en amont d'Ottawa et dans quelques décades les colonies françaises auront fait leur jonction avec les établissements de North Bay et de Sudbury, qui assurera la continuité française jusqu'au Sault-Sainte-Marie. Tremblay, la Société des Vingt-et-un, le royaume du Saguenay s'ouvre. Le curé Labelle, l'ouverture du nord de Montréal. Le frère Moffet et le père Laverlochère, c'est l'ouverture du nord de l'Ontario et du Témiscamingue. Latulippe, Piché et Caron, en route vers le royaume de l'Abitibi. Et la conquête n'a pas cessé. De 1921 à 1941, soit en vingt ans, 200 paroisses nouvelles s'ouvrent et se fondent au pays de Québec, le plus grand nombre dans les diocèses de Rimouski, Chicoutimi et Amos. Ceci veut dire 10 paroisses nouvelles par année. Le Témiscamingue nous appartient et nous grugeons les domaines des Anglo-Saxons de l'Ontario. Témiscamingue, Abitibi, Ontario-Nord, immense plaine avec des espoirs illimités: Cochrane, Hearst, encore quelques centaines de milles et nous épaulons le mouvement des Français de la rivière Rouge au Manitoba.

Depuis longtemps, nous avons établi des contacts avec les Acadiens de la Gaspésie et puis du Nouveau-Brunswick par les vallées de la Matapédia et du Témiscouata. Enfin c'est l'encerclement du Nouveau-Brunswick des deux côtés à la fois par Moncton et la rivière St-Jean.

Résultat ? 1760, cinquante paroisses, soixante mille âmes; 1941, mille cent vingt paroisses, trois millions trois cent trente-deux mille âmes.

Et ces âmes, et ces paroisses, elles sont à nous. Et ces terres que nos *habitants* ont conquises, inspirés par un clergé vaillant et

éclairé, elles sont à nous, aussi. Nos ancêtres, sous l'ancien régime avaient conquis l'espace et bâti quelques forts isolés; cette fois, c'est la terre que nous avons conquise plus souvent qu'autrement en marge de la loi, parce qu'on nous la refusait. Ces terres, elles sont défrichées, labourées,ensemencées, clôturées. On ne nous les prendra pas et nous en bâtirons d'autres.

Cette conquête, elle n'est pas l'œuvre de nos commerçants, ni de nos industriels, ni même de nos hommes publics, ni surtout de nos tribuns de carrefour. Elle est l'œuvre de l'homme des campagnes, d'humbles paysans, héros sans médailles, dont les vertus, en certains milieux préjugées sont confondues avec l'ignorance et la routine, seule reconnaissance que l'on croit devoir à ceux qui ont fait le Canada français, en silence, sans s'inquiéter de ce qu'on pouvait penser ou dire d'eux.

Cependant, il y a une ombre à ce tableau, mais les paysans n'en sont nullement responsables. Entre 1820 et 1930, deux millions de Canadiens français ont sauté les frontières parce qu'on leur refusait des terres et que celles défrichées ne suffisaient plus à l'établissement de leurs nombreux enfants. Ceci veut dire, dans des conditions normales, la perte de trois cent mille familles et de quoi peupler deux mille paroisses nouvelles. Ceux qui ont laissé ainsi se produire cette hémorragie chez un petit peuple, portent devant l'histoire une bien lourde responsabilité.

Et puis, les frontières fermées et toujours impuissantes à mettre la main et le pied sur une parcelle de terre pour établir leurs enfants, les fils de ces conquérants durent partir pour la ville afin de tenter un meilleur sort. Autre saignée d'un petit peuple qui lui fit perdre beaucoup de sa vitalité morale et physique.

1871, 80% de nos gens vivent à la campagne contre 20% en ville.

1941, 35% de nos gens vivent à la campagne. Mais si on enlève le nombre de nos familles qui vivent dans nos petites villes et nos gros villages ruraux, vous avez de la misère à trouver 25% de nos familles qui tiennent encore la charrue.

Pourquoi? Ah! Pourquoi!

On a dit et écrit que les jeunes gens et les jeunes filles de la campagne n'aimaient plus la terre, qu'ils étaient attirés par le clinquant de la ville, les amusements, la vie plus libre. . . Ce n'est pas vrai. A part les exceptions qui existeront toujours et les victimes

d'une propagande mensongère et aussi désastreuse que celle que tout le monde déplore et que personne n'ose dénoncer au sujet de la boisson et du travail des mères de familles et des jeunes filles dans les usines, pour peu qu'on eût fourni les possibilités aux enfants de l'homme des campagnes de s'établir sur des terres, la ville, où l'on dit que les familles disparaissent après trois ou quatre générations, eût reçu bien juste de quoi assurer sa pérennité. Prenez un train à Rimouski pour Montréal à l'occasion des vacances. Au départ du train qui quitte le quai de toutes les gares, vous verrez des jeunes gens et jeunes filles qui embrassent leurs parents en pleurant. Les plus héroïques, écrasent des larmes une fois installés dans leur banquette. Pleurent-ils de joie ? Non. Ils vont gagner le pain de la famille que leur refuse une agriculture traitée en parent pauvre ou bien tenter de se tailler une place dans la vie d'un peuple qui refuse des terres à ses fils.

Est-ce la faute de l'homme des campagnes si l'on n'a pas prévu à temps, chez nous, la décentralisation de l'industrie qui attire le capital en ville ? Et qui dit centralisation de l'industrie et du capital, dit aussi centralisation de la main-d'œuvre et la course de la population des campagnes vers la ville, surtout si les familles nombreuses crèvent de faim sur la ferme et ne peuvent avoir de terres pour établir les enfants.

Mais enfin, direz-vous, la colonisation est pourtant le débouché naturel du surplus de population rurale.

La colonisation est la porte de l'agriculture: la porte d'entrée et souvent la porte de sortie. Tout dépend de ce que l'on trouve à l'intérieur de la vie agricole.

Quand je songe que le revenu brut moyen de l'agriculture entre 1930 et 1940 a été de \$468. pour faire vivre des familles de 10, 12, et 15 enfants, je m'étonne qu'il en reste encore à la campagne. Aussi longtemps que l'agriculture contribuera à la richesse nationale pour un pourcentage de 25% et ne recevra que 10% de la société qu'elle enrichit, elle est dans un état d'infériorité économique qui sera toujours l'une des causes les plus importantes de l'exode vers les villes. Aussi longtemps que le producteur agricole devra vendre ses produits en bas du prix de revient, les maisons de la campagne se videront pour aller chercher ailleurs le pain quotidien qui manque à la maison. Aussi longtemps que les économistes de toute taille ne songent qu'aux *plans de sécurité sociale* pour parer à la crise que l'on

prévoit pour les milieux urbains ou ouvriers après la guerre, sans songer jamais à la part que l'État doit apporter pour réaliser un *plan de confort* à la campagne, qui fait défaut depuis toujours, l'agriculture fait figure de parent pauvre dans la société. La sécurité sociale, importante pour la ville, ne se pose pas à la campagne. Mais un plan général pour relever le niveau du confort à la campagne, quand ce ne serait que l'électrification rurale, pour aider les familles nombreuses à instruire leurs enfants en aidant davantage à l'instruction primaire, pour établir les enfants en préparant un plan de colonisation qui prévoirait un aménagement préliminaire — dût-on y employer le surplus d'une main-d'œuvre dont on ne saura que faire demain — aménagement préliminaire qui permettrait l'installation de vieilles familles entières, qui s'y transporterait avec cheptel et instruments aratoires, n'aurait pas la célébrité d'un plan Marsh, mais pourrait rendre quelque service. Aussi longtemps que les politiques agricoles seront élaborées par les seuls fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, à huis clos, sans consultation préalable de l'élite de la classe agricole qui a aujourd'hui, par son association professionnelle, des hommes mandatés pour parler en son nom, il y a grande chance que les cataplasmes soient posés à côté du bobo. Aussi longtemps que des solutions économiques seront tentées en fonction du commerce et de l'industrie seulement, l'agriculture ne retiendra pas son monde et c'est toute la nation qui en souffrira. Dernièrement encore, une Chambre de Commerce a décidé de se livrer à l'étude de la coopération. Ce qui l'intéresse c'est de chercher le lot de privilèges — vous entendez bien, les privilèges — que reçoivent les coopératives dans notre province: elle avise aux moyens de leur faire *concurrence sur un pied d'égalité*. . . Depuis toujours le commerce et l'industrie ont eu tous les privilèges et l'aide des capitaux de la campagne et étrangers qui affluent vers les villes, par les banques, l'électricité et l'assurance, et maintenant que le paysan est en train de se bâtir une économie à la mesure de sa taille, par l'institution de caisses populaires, les mutuelles et les coopératives de toutes sortes, afin d'empêcher ses enfants de suivre le capital en ville, on veut concurrencer efficacement ces institutions rédemptrices et empêcher les ruraux de sortir de la misère.

C'est bien peine perdue. Car l'homme des campagnes n'a pas peur de la concurrence en ce domaine. Le service d'éducation populaire que lui fournit son association professionnelle lui permet de

défier toute concurrence. Mais c'est dire que l'agriculture dans notre province, n'est pas encore considérée comme la pierre d'angle de la prospérité nationale.

En résumé, ceux qui ont accepté ou usurpé la très lourde tâche d'orienter les destinées de notre peuple ont minimisé ou feint d'ignorer le principal facteur de notre prospérité, l'agriculture. Ce qu'ils ont pu comprendre c'est que le progrès ne devait venir que du commerce et de l'industrie. Ils ont toléré pour ne pas dire favorisé une propagande maudite en faveur des boissons de toutes sortes chez un petit peuple qui se paie le luxe de boire le prix de cinquante universités par année. Et puis ils ont importé à grands frais des capitaux étrangers alors que nous devons exporter les nôtres, par les banques et l'assurance étrangère, pour payer ensuite à des prix astronomiques, les engrais et les machines, faute d'avoir créé à temps chez nous des institutions pour recueillir ces capitaux et les mettre au service des nôtres. Et comme il fallait s'y attendre, ces capitaux étrangers ont forgé les chaînes de notre esclavage économique qui nous eût fait mourir lentement si nous n'avions pas réagi à temps pour sauver ce qui peut encore être sauvé. Nos bûcherons ont coupé, pour un salaire de famine, du bois qui avait d'abord été donné aux étrangers pour un plat de lentille, nos colons ont été installés dans des colonies qui ressemblent à des colonies pénitenciaires, les agriculteurs ne réussissaient pas à boucler leur budget et nos fils et nos filles sont partis pour la ville. Enfin à la faveur de la dernière crise économique, quelques-uns ont ouvert les yeux et la bouche pour crier: *Retour à la terre*. . . C'est bien le temps. Retour à la terre? Oui, autant que possible pour réparer des erreurs du passé qui ne devraient pas se répéter trop souvent, mais surtout *maintien à la terre* de ceux qui ne sont pas encore partis, en donnant à l'agriculture non pas des privilèges mais une part de considération et de rémunération qui soit proportionnelle à sa contribution à la richesse nationale. L'homme des campagnes a encore trop de fierté pour accepter de se voir traité comme un pauvre de la Saint-Vincent-de-Paul, mais il entend n'être pas le seul à porter tout le fardeau de notre survivance.

Ceux qui se sont donné la peine de chercher les causes d'infériorité du paysan, ont trouvé qu'il était ignorant, arriéré, routinier. Il ne parle pas la langue anglaise. Il devrait, paraît-il, l'apprendre pour trouver du travail au service des industriels, qui chez nous sont

des Anglais. L'homme des campagnes est né pour la conquête et non pour la servitude et l'esclavage même si son maître doit être un Anglais, qu'il a appris à aimer en étudiant son catéchisme et non pas en feuilletant son histoire. L'homme des campagnes n'est pas très instruit; mais retenez qu'il possède plus de connaissances usuelles que nos ouvriers et plus de bon sens qu'une bonne moitié de nos universitaires.

Ignorant, arriéré, routinier? Ces jugements étaient probablement fondés jadis, mais il a évolué énormément depuis une vingtaine d'années. En tous cas c'est cet ignorant, cet arriéré, ce routinier qui a fait chez nous les plus nobles conquêtes et assuré notre survivance. C'est lui que les gens des autres provinces du Canada et des États-Unis viennent visiter pour prendre des leçons d'économie sociale. L'homme des campagnes est en train d'édifier en Amérique une civilisation matérielle et spirituelle qui servira avant longtemps d'exemple à tous nos voisins. C'est grâce à lui si le Canada français est encore un foyer intense d'apostolat missionnaire. Nous en avons sur tous les continents et ils n'ont pas encore sabordé leur œuvre même en temps de guerre.

Vous êtes-vous souvent demandé d'où sont sortis nos chefs tant religieux que civils? Et puis savez-vous qu'aux États-Unis 25% seulement des terres appartiennent à leur exploitant? Les autres sont devenues la propriété des grosses compagnies et les fermiers constituent un prolétariat agricole qui voisine la misère du prolétariat ouvrier de n'importe quel continent. Dans les provinces anglaises canadiennes et aux États-Unis la machine et la monoculture ont ruiné l'agriculture. . . Chez nous, 95% des terres appartiennent encore aux cultivateurs. Pas de monoculture à grands frais de machines. C'est un facteur de stabilité et une grande force de résistance aux crises économiques.

Mais, direz-vous, ces vertus de patience, de ténacité et de prudence, ce sont des qualités passives. . . Il y a plus.

b) — *La conquête économique*

Après la conquête de la terre, le paysan monte maintenant à la conquête d'une économie nouvelle.

S'appuyant maintenant sur une base incontestablement solide, la terre, l'homme des campagnes a entrepris depuis quelques années

d'édifier une armature sociale et économique à son image et à son service. Un homme cultivé, même en ville, et qui veut continuer de se croire cultivé, doit se tenir au courant de ce qui se passe actuellement dans le milieu rural. Il s'y passe des choses difficiles à expliquer. L'homme des campagnes s'était passionné pour la politique et avait pris l'habitude de tout attendre de l'État. Voici qu'il s'est mis à s'occuper de ses affaires avec une rage qu'on ne lui connaissait pas. Il ne veut plus que l'État se mêle de ses affaires, ce qui déconcerte les vieux routiers de la politique. C'est une révolution complète de l'économie rurale qui est en train de s'opérer. C'est un nettoyage, un balayage des vieilles routines du temps passé et, à la vitesse où vont les choses, il ne faudra guère plus de dix ans pour que la classe agricole soit redevenue maîtresse de son économie.

Il y a vingt ans déjà, l'homme des campagnes a mis sur pied une association professionnelle qui a eu des débuts lents et difficiles. Mais depuis cinq ans surtout, il s'acharne à grossir les effectifs de son association et à créer au fur et à mesure les services professionnels coopératifs dont il a besoin.

Un Bureau central, vingt Unions régionales, six cents cercles paroissiaux, quatre ou cinq mille équipes d'étude, trente-cinq mille membres: ceci peut vous faire sourire, mais si je signale que tout ce monde répond à une direction unique, travaille dans le même sens à la réalisation d'un même objectif, alimenté par un journal (*La Terre de chez nous*) publié à soixante mille exemplaires, abonnements payés, il est clair qu'il y a là une force de conquête à laquelle rien ne peut résister. Avec ses deux immeubles, l'un à Montréal et l'autre à Québec, son journal et son assurance mutuelle, cette association a un actif de \$250,000.

L'U.C.C. a organisé une Section des Bûcherons qui a déjà considérablement amélioré les conditions hygiéniques des camps. Il lui reste à relever les salaires de famine qui ont été depuis toujours payés à cette classe d'ouvriers spécialisés, mais traités comme des parias, salaires qui constituent l'un des plus formidables scandales d'exploitation dans notre siècle où la civilisation est plafonnée, au profit des grosses compagnies. Il y aurait là une source de revenu importante pour aider la famille du colon et du cultivateur à boucler son budget, c'est un travail de forçat pour une maigre pitance. Mais l'U.C.C. finira bien par régler ce problème comme bien d'autres.

Elle a organisé une mutuelle-vie qui est en train de faire rentrer son 4e million d'assurances en vigueur et qui aura demain, avec les caisses populaires et les fonds des coopératives agricoles, tous les capitaux nécessaires pour organiser au profit de la classe agricole des manufactures d'engrais et d'instruments aratoires qui se vendent trop cher: autre scandale, qui pèse lourdement sur la classe agricole et qui finit par lui faire croire que la machine, ce n'est pas fait pour l'homme des campagnes. Les quelques enquêtes économiques qui ont eu lieu au sujet de ces productions et manipulations ont eu pour effet d'en majorer les prix, qui montent et ne baissent jamais.

Depuis 8 ans, par son réseau d'équipes d'étude, l'U.C.C. a quadruplé le nombre des caisses populaires, où s'accumulent actuellement un actif de près de soixante millions dont le cultivateur commence à se servir pour rendre l'agriculture assez rémunératrice pour faire vivre son homme à un niveau qui ne sera pas celui d'un paria et qui lui permettra de retenir davantage les enfants à la campagne.

Depuis vingt-cinq ans, il se faisait à la campagne peu de coopération et souvent de la mauvaise. L'homme des campagnes s'est mis à l'étude de la coopération. Il a restauré les vieilles coopératives agricoles et il en fonde à la vitesse de cinquante par année. La plupart s'affilient à la Coopérative Fédérée qui a fait l'an dernier un chiffre d'affaires de trente millions et distribué deux cent soixante-quinze mille piastres en ristournes. Elles sont des coopératives de production comme les beurreries et fromageries, les moulins à farine, les couvoirs; on organise l'achat et la vente et même on se lance à bâtir des magasins de consommation.

On a multiplié les mutuelles-incendie. Il y en a actuellement plus de trois cent qui couvrent des risques agricoles pour plus de deux cent cinquante millions. C'est trop peu; mais l'U.C.C. étudie depuis quatre ans les possibilités d'une fédération et de la réassurance. Autre manière de protéger les biens agricoles et de délivrer l'agriculture de la haute finance. Elle présente cet hiver à la Législature le projet d'une Société Mutuelle d'Assurance générale, qui est de nature à protéger comme il convient les biens des cultivateurs qui sont exposés aux accidents et aux intempéries des quatre saisons.

Depuis quelques années déjà l'U.C.C. a réalisé ce tour de force de l'unité nationale pour le secteur agricole. Et quand nos universitaires voudront réellement une formule d'unité nationale, ils pourront regarder de ce côté. Elle a organisé la Fédération canadienne

de l'Agriculture qui groupe les représentants des plus importantes associations agricoles de toutes les provinces du Dominion. Cette Fédération canadienne de l'Agriculture rend déjà d'immenses services à l'agriculture du Québec et elle tient ses assises dans toutes les capitales du pays et même à Québec, s'il vous plaît. Nous attendons beaucoup de cette fédération de l'agriculture pour éviter une concurrence désastreuse entre l'agriculture de l'ouest et de l'est autant que pour remettre l'agriculture à sa place dans la structure économique de la nation canadienne en défendant ses intérêts généraux.

Depuis deux ans, l'U.C.C. tend la main aux cultivateurs canadiens français des autres provinces, notamment de l'Ontario qui ont organisé une association professionnelle analogue à la nôtre l'U.C.C.F.O., en souscrivant quelques milliers de dollars pour leur aider à s'organiser et en leur prêtant quelques pages de son journal, pour servir de lien entre les cercles en attendant qu'ils aient leur propre journal. Elle rêve de voir un jour tous les groupes français du Dominion réunis autour d'un patrimoine commun, qui comportera autre chose qu'un échange de *sentiments patriotiques*, ou de messages qui ont la seule forme d'œuvres littéraires, philosophiques ou artistiques.

Elle se propose d'organiser le plus vite possible une section féminine de l'U.C.C. La femme est l'éducatrice naturelle au foyer et elle ne doit pas rester plus longtemps en dehors de l'association professionnelle de son mari. Et vous verrez combien de fonctionnaires protesteront contre ce mouvement, pour ne pas parler de la direction de plusieurs écoles ménagères qui travaillent, sans le savoir, contre l'éducation sociale de la famille rurale. Et pourtant le droit naturel, le bon sens condamne le divorce professionnel autant que le divorce conjugal. La compagne de l'homme des campagnes ne peut pas rester indéfiniment dans une association qui vit au biberon standardisé de l'État. Cercles agricoles, cercles de fermières, ces associations ont rendu de grands services en leur temps, comme le biberon est bien utile au jeune enfant; mais ce qui est malsain, c'est d'ambitionner de passer toute sa vie au biberon. L'homme des campagnes a d'autres ambitions.

Quand ses moyens le lui permettront, l'U.C.C. se propose d'organiser un Office de comptabilité agricole, pour connaître le prix de revient réel et moyen des produits agricoles, comme l'ont fait les

associations professionnelles agricoles des autres pays. C'est de nécessité première pour le progrès de l'agriculture, et nous ne pouvons pas attendre ce service de l'État seul.

L'U.C.C. a l'ambition d'intéresser ses équipes d'étude rurales à la question combien importante de l'enseignement rural. Elle sait autant que quiconque combien l'instruction est indispensable au progrès et au succès de la génération qui monte.

Elle se propose aussi de mettre à l'étude les questions du civisme et de l'éducation des jeunes à la tempérance. On organise des caisses scolaires qui sont autant d'écoles de tempérance. Elle ne nie pas l'importance des cercles Lacordaire et Jeanne-d'Arc pour la pratique de la sobriété, mais cela ne lui suffit pas. Elle veut entraîner à a tempérance sous toutes ses formes et organiser en même temps la prévoyance de l'avenir, l'établissement des enfants.

Elle se propose enfin d'organiser quand elle le pourra une section de colonisation. Quand le temps sera venu de s'atteler à cette question, les choses ne traîneront pas. Il y a tout le problème de l'artisanat rural masculin et féminin à organiser par l'intermédiaire de nos caisses populaires, de nos écoles d'arts et métiers et de nos écoles ménagères. Il y a là tout un secteur de notre vie économique rurale qu'il faut occuper et qui offre toutes sortes de possibilités pour l'établissement d'un bon nombre de familles à la campagne.

Je ne puis m'éterniser à l'énumération de tous les projets et de toutes les possibilités de l'association professionnelle pour la solution de nos problèmes agricoles. Que l'association professionnelle des cultivateurs règle un problème agricole important tous les deux ans et dans dix ans vous ne reconnaîtrez plus la physionomie rurale de notre province. Cependant laissez-moi vous dire qu'un bon nombre de cultivateurs sont scandalisés de voir combien l'élite de notre société reste hostile ou indifférente au développement de son association professionnelle. Mais après vingt ans de lutte, ils se résignent. Ils ont fait la conquête de la terre presque seuls, ils réussiront bien avec du temps et de l'entêtement à reconquérir leur économie. Pour ma part, je m'étonne encore de voir le nombre de techniciens qui semblent croire que la solution de notre problème agricole se résume à une question de grande culture et d'élevage. Il y a tout de même autre chose. L'économie rurale interne, c'est une chose, l'économie rurale externe en est une autre, qui ne cède

rien en importance à la première. C'est la structure, l'armature qui doit rendre le corps solide et empêcher l'effondrement.

Il n'y a pas que l'agriculture qui soit intéressée à une meilleure organisation de l'économie rurale externe. Toute notre économie nationale et surtout la colonisation est intéressée à ce que l'agriculture soit prospère, assez prospère pour la faire désirer au plus grand nombre. Et cette prospérité n'a pas chance de fleurir aussi longtemps que la nécessité d'une association professionnelle agricole assez puissante pour renforcer la vie familiale ne sera pas reconnue en haut lieu. Si on ne comprend pas cette nécessité pour faire l'éducation populaire, pour la défense des intérêts généraux de l'agriculture et pour l'organisation des services professionnels qui s'imposent, pour la prospérité de l'agriculture, le *retour à la terre* sera toujours considéré comme un châtiment imposé à la partie la plus saine de notre population pour avoir élevé trop d'enfants.

II. L'ÉTABLISSEMENT DE PROCHE EN PROCHE

Par établissement de proche en proche, je n'entends pas cette ancienne manière de faire qui consistait à laisser toute liberté aux familles rurales nombreuses de préparer des établissements au hasard des caprices et des intérêts particuliers dans le voisinage immédiat d'une paroisse organisée. Cette liberté ou licence a donné lieu à toutes sortes d'abus dont souffrent encore certaines paroisses agricoles. Quand il s'agit pour l'autorité diocésaine de fixer le centre de ces nouvelles colonies, il surgit toutes sortes de difficultés de la part de gens qui avaient rêvé voir l'église s'édifier sur leurs lots au risque de laisser des bouts de rangs très éloignés du centre. Ces difficultés sont survenues surtout au temps où nos gens se taillaient un domaine en pleine forêt en marge de la loi et au temps où aucun plan de colonisation n'existait. Il ne faut cependant pas trop blâmer nos gens d'avoir établi leurs enfants sur des lots qu'on leur refusait, et d'aimer assez le bon Dieu et le prêtre pour désirer les voir s'installer à une distance raisonnable.

Par établissement de proche en proche, il s'agit plutôt de l'organisation de centres nouveaux, où un plan général est prévu d'avance par les autorités civiles et religieuses dans le voisinage d'une paroisse organisée. Les lots ont été classifiés comme propres à la culture, les chemins ont été faits et le centre est bien établi au su

et vu de tout le monde. Les lots sont distribués aux requérants des paroisses voisines et choisis aussi bien que possible.

Je ne pense jamais sans émotion à la vingtaine de paroisses nouvelles qui ont été ouvertes en pleine forêt dans le diocèse de Rimouski — et il en fut ainsi ailleurs — depuis une dizaine d'années. Un jeune prêtre a toujours accompagné les pionniers et il était souvent le meilleur bûcheron de la colonie. On a même vu les pionniers de telles colonies s'enfoncer plusieurs milles dans la forêt, sac au dos et y faire le défriché nécessaire pour y édifier une chapelle afin que le bon Dieu soit l'un des premiers résidents de la colonie. Les femmes suivaient plus facilement leur mari quand elles savaient qu'il y avait une église et un prêtre.

Les avantages de l'établissement de proche en proche sautent aux yeux. Les futurs colons peuvent aller voir les lieux et même leur lot avant de prendre une décision. Ils savent d'avance ce qui les attend. Les frais de déplacement sont moins élevés. Il leur en coûte moins de quitter la paroisse natale, les parents et les amis, qu'ils pourront revoir de temps en temps sans trop de frais. Ceci peut paraître un détail, mais il a son importance. Les liens qui attachent les familles à leur lieu d'origine les empêchent parfois de prendre des décisions heureuses pour l'avenir des enfants et une fois installée, la nostalgie cause parfois des abandons toujours désastreux et coûteux. Installés dans le voisinage, les colons ont beaucoup plus de facilités pour recevoir de l'aide de la famille. Ils peuvent recevoir de temps en temps un coup de main pour le défrichement, les constructions. Ils peuvent recevoir même des vêtements, des instruments et des animaux: toutes choses bien utiles pour mettre le lot en rapport le plus vite possible. Enfin, originaires des paroisses du voisinage, les colons ont davantage la même mentalité et l'esprit paroissial se forme beaucoup plus vite. La vie sociale et même la vie économique de la nouvelle paroisse produit beaucoup plus tôt les résultats qu'on doit en attendre.

Au diocèse de Rimouski, il s'est fait un peu de colonisation depuis une dizaine d'années. A peine arrivé sur le siège épiscopal de Rimouski, S. Exc. Mgr Georges Courchesne vit d'un seul coup d'œil, tout le tragique de la situation rurale de son diocèse. C'était au début de la crise économique de 1929. Il se rendait bien compte que les familles nombreuses n'avaient qu'un seul débouché pour l'établissement des enfants: la ville. Il lança l'idée d'un grand Congrès

de colonisation qui eut sa répercussion jusqu'en ces dernières années.

Il y avait alors soixante-seize paroisses dans le diocèse de Rimouski et quelques ébauches de colonies desservies par les curés de paroisses voisines.

En 1930, 110,000 âmes, 17,000 familles, 76 paroisses.

En 1940, 150,000 âmes, 24,000 familles, 108 paroisses.

Ce qui veut dire une augmentation de population rurale de 40,000 âmes; de 7,000 familles; et de trente-deux paroisses, dont quatre taillées dans la ville de Rimouski, huit missions complétées et vingt paroisses nouvelles taillées en pleine forêt. Sans doute la population de quelques vieilles paroisses a continué d'augmenter durant cette période; mais où serait aujourd'hui la plus grande partie de cette augmentation de population ?

Ah! Je sais que des touristes, des «sportmens», chasseurs ou pêcheurs étrangers qui ont un droit exclusif sur bon nombre de nos lacs et rivières, et des ingénieurs en vacances ou autrement trouvent que nos cultivateurs et surtout nos colons vivent dans la médiocrité et qu'il eût valu beaucoup mieux ne pas ouvrir certains centres à la colonisation . . . Là comme ailleurs il y a quelques cas de misère; mais en général il y a beaucoup plus de bonheur qu'un regard superficiel le laisse voir. Sans doute, il y a des colonies où la terre n'est pas riche ni profonde. Et après avoir enlevé les souches le colon doit peiner dur pour enlever les roches. La terre est difficile à défricher et elle ne ressemble en rien aux plaines du tour de l'Ile de Montréal, de la Rivière-Ouelle, de la Baie-du-Febvre et autres. Mais il fallait des terres pour établir nos enfants et ceux dont nous attendons depuis toujours un inventaire de nos ressources naturelles sont bien mal venus de faire des reproches à ceux qui se saignent pour trouver de la place à la campagne pour les fils de nos familles nombreuses.

Un plan de colonisation unique et uniforme, c'est tout ce qu'on a pu trouver comme aide de la part de l'État à ceux qui voulaient agrandir la civilisation sur un sol dont la plus grande partie des ressources forestières appartient à des étrangers à qui on permet de tout raser avant l'arrivée du colon. Écoutez la liste imposante des compagnies d'exploitation forestière établies dans le diocèse de Rimouski: *Rimouski*: Fraser, Brown Corporation, Price Brothers, Restigouche Company, New-Brunswick International, La Compagnie de Bois de Luceville; *Matane*: Price Brothers, Richardson James, Hammermills; *Matapédia*: New-Brunswick International,

Matapedia Company, Fenderson Company, Dufour et Fils; *Témiscouata*: Fraser Company, Beaupré et Durette, Fraser Realty; *Rivière-du-Loup*: Brown Corporation et plusieurs scieries. Et si vous savez pourquoi des compagnies de ce genre sont installées dans une région comme celle-ci, vous pouvez — ou plutôt vous ne pouvez pas — imaginer combien de millions de pieds de bois sortent chaque année de la région. Et au profit de qui? Toutes ces exploitations conduites d'une façon raisonnée et rationnelle, je veux dire proportionnée aux possibilités du reboisement naturel auraient une grande importance économique pour la région en permettant indéfiniment à nos ouvriers forestiers, villageois, colons ou même cultivateurs, d'y aller chercher un complément de revenu et d'assurer la survivance de quelques gros villages qui entourent les principales scieries. Mais si les coupes sont abusives parce qu'imposées par un bureau de direction installé à l'étranger et plus intéressé aux gros dividendes qu'à l'avenir économique de la région, il arrive que de gros messieurs digèrent notre bien public, laissant à nos gens la besogne que vous savez.

Je sais qu'on reproche à nos colons de gaspiller ce qui leur reste de forêt sur leur lot, que cultivateurs et colons déboisent inconsidérément des parties incultes et qu'il faut à tout prix faire l'éducation populaire pour une meilleure utilisation des boisés de ferme. Sans doute. Mais quand ce conseil tardif vient de personnages qui luttent depuis vingt ans contre le travail d'éducation populaire de l'U.C.C. je doute fort de la sincérité de pareil conseil. Cependant il reste vrai qu'une centaine de petites scieries installées dans ces régions favorisent des coupes abusives de la part des colons, qui semblent vouloir l'emporter sur les grosses compagnies dans ce gaspillage général. L'exemple vient de haut. Quand ce ne sont pas les colons qui prennent l'initiative de telles installations, les commerçants de bois ou les industriels ont vite fait de convaincre tout le monde et les ministères de la nécessité d'installer des petites scieries partout où il reste un peu de bois. Les permis de construction sont accordés comme des prix à un examen qui n'a pas eu lieu.

En tout cas, il y a eu colonisation et il y a eu coupe de bois. Et aujourd'hui, toute l'économie de cette région est en train de craquer à sa base faute d'une meilleure coordination de l'exploitation de nos ressources naturelles faite à temps. On nous dit que c'est la course entre la colonisation et l'exploitation forestière. La forêt

n'en peut plus et au train où vont les choses, nos grosses scieries devront bientôt fermer leurs portes et toute l'économie de la région en sera ébranlée.

Il semble bien qu'il reste peu de possibilités pour l'établissement de nouveaux centres de colonisation. A part quelques coins dont les lots ne sont pas encore classifiés, il y a, avec quelques modifications à notre plan de colonisation unique et uniforme, la possibilité de récupérer une couple de mille lots peut-être dans les centres déjà organisés et qui ne sont pas utilisés. C'est bien peu pour une région comme celle-là. Il faudra donc envoyer nos gens au Témiscamingue, en Abitibi ou à la rivière à la Paix . . . *It's a long, long way to Peace River . . .*

Mais avant de prendre pareille décision, il est bien élémentaire de savoir d'abord si réellement il n'y a plus de possibilité de placer des familles rurales dans des centres nouveaux ou sur des terres non utilisées dans les paroisses déjà organisées. Et ceci nous ne le savons pas malgré toutes les démarches qui ont été faites pour que l'État fasse dresser, par des techniciens expérimentés et sans attache à aucun intérêt particulier, un inventaire détaillé et complet de toutes nos ressources naturelles. Il y a longtemps déjà que cet inventaire eût dû être fait. Il est bien inutile de songer à bâtir des plans d'établissement et même d'emploi d'un surplus de main-d'œuvre avant de savoir ce que nous avons. Commencé il y a quelques années, cet inventaire fut interrompu d'une manière mystérieuse sans que personne ne sache trop pourquoi. Mais il est bien clair qu'il doit être repris et cette fois conduit à bonne fin. Quelqu'un m'a affirmé que nous manquons de techniciens pour faire pareille besogne. Qu'on en forme en faisant appel aux universités étrangères comme on le fait pour les autres activités scientifiques. Nous avons des écoles supérieures d'agriculture, de pêcheries, de mines, de chimie, de sciences sociales, etc. Faudra-t-il songer à bâtir le plus vite possible une école supérieure forestière ? Qu'on la bâtisse. L'importance de nos ressources forestières dans notre économie nationale est d'une autre qualité et d'une autre envergure que l'utilité de nos écoles techniques. Des millions, nous en trouvons pour faire la guerre, pourquoi n'en trouverions-nous pas pour organiser la vie et le progrès de notre peuple ?

Personne ne désire voir disparaître les industries forestières de la région du bas du fleuve. Au contraire, tout le monde veut en

assurer la continuité tout en donnant à la colonisation toutes les possibilités de récupérer tous les lots disponibles pour y installer des familles. Mais au train où vont les choses on nous assure que dans une dizaine d'années les forêts seront ruinées et le problème sera encore à l'étude.

Après un inventaire sérieux de nos ressources naturelles, il faudra faire entrer en scène les économistes, les ingénieurs agricoles et forestiers pour établir à un détail près, les possibilités d'intensification de l'agriculture dans les vieilles paroisses, la nécessité de la mécanisation pour un meilleur aménagement des sols d'un très grand nombre de nos vieilles paroisses agricoles et nouveaux centres de colonisation, la création de colonies agrico-forestières pour certains centres déjà ouverts et même pour des centres à ouvrir, l'organisation de vastes pépinières régionales pour les reboisements qui s'imposent.

Il faudra trouver le moyen pour que les compagnies d'exploitation forestière ne ruinent pas nos forêts, et faire l'éducation populaire pour que les colons ne rasant pas leur lot, pour que colons et cultivateurs reboisent certaines parties incultes et aménagent des boisés de ferme. Faudrait-il un Conseil économique assez puissant, parce qu'appuyé par une éducation populaire bien faite, pour faire taire les appétits de nos commerçants et industriels? Il faudrait en tout cas un contrôle sur ces exploitations qui ne devraient pas dépasser les possibilités du reboisement naturel afin d'assurer la perennité de l'industrie forestière et la permanence de nos centres industriels. Toute notre économie nationale est intéressée à ce que l'on remette de l'ordre dans ce secteur de notre vie économique.

L'agriculture dans un état de prospérité, l'industrie forestière stabilisée à l'état de permanence, des colonies agrico-forestières créées où l'exploitation des forêts se fera en coopération pour assurer un meilleur revenu aux colons, il faudra voir à intensifier l'artisanat rural tant masculin que féminin; c'est une industrie complémentaire de l'agriculture et de la forêt et qui offre toutes sortes de possibilités d'établissement pour nos fils, et même un commencement de décentralisation de la grande industrie urbaine.

Après cela, mais après cela seulement, il conviendra de préparer en temps utile l'exode des familles nombreuses vers les centres de colonisation éloignés. Évidemment, je ne suis pas opposé à l'établissement de colons dans les centres éloignés à condition qu'ils

ne restent pas à Montréal en allant ou en revenant. Et nous sommes bien exposés à enregistrer ces pertes aussi longtemps que nous n'aurons pas un inventaire complet de nos ressources naturelles et que les plans de colonisation ne seront pas adaptés aux faits géographiques, économiques et commerciaux des diverses régions de notre province qui est aussi vaste qu'un grand pays.

Allez trouver un père de famille nombreuse et tenez-lui ce langage: « Tu veux placer tes fils autour de toi? Vends le vieux bien et viens-t'en dans les pays neufs. Voici que le gouvernement de la province t'offre pour récompenser ton courage: autant de lots que tu as de fils, partiellement défrichés et convenablement bâtis. Les chemins sont carrossables: il y a une église, des écoles, une salle paroissiale, une beurrerie-fromagerie. Tu as ton ménage, tes instruments, tes animaux; transporte tout là-bas et dans dix, quinze ou vingt ans, tu auras tous tes fils autour de toi, convenablement installés et en lieu d'élever une famille.»

« Il ne s'agit pas de faire de la colonisation une aventure joyeuse; mais elle ne doit pas non plus être un métier de bagnard, incompatible avec le degré de civilisation matérielle de notre époque. Il n'y a pas d'hésitation possible. Il nous faut une politique de colonisation vigoureuse qui soit accessible au citoyen d'une vertu moyenne ou commune. L'héroïsme n'est pas fait pour la masse. Il faut nous habituer à trouver des millions pour nos œuvres de paix alors qu'on nous saigne à blanc pour la guerre ¹. »

Sans doute, il n'y a pas que l'État qui ait le devoir de promouvoir le bien commun; mais il doit commencer par donner l'exemple et les associations professionnelles — autres choses auxquelles il faudra bien s'habituer aussi — se chargeront de faire l'éducation populaire dans le sens du bien commun.

CONCLUSION

L'homme des campagnes de la province de Québec a conquis un empire en occupant la terre qu'il a arrachée aux étrangers miettes par miettes. Nous n'avons pas le droit de minimiser ses vertus.

1. Gérard FILION.

Par son association professionnelle et la coopération il est en train de remettre de l'ordre dans l'économie rurale qui jusqu'ici avait joué en faveur de ses conquérants. Aujourd'hui déjà les conquérants ne sont pas ceux qu'on pense.

Le problème de l'établissement de ses fils se pose comme autrefois et il est heureux que l'émigration à l'étranger ne soit plus la seule solution. Aurons-nous le courage de regarder ce problème en face ? Je ne peux pas croire que ce problème soit sans solution. Je connais d'autres peuples qui auraient vite fait de trouver une solution s'ils pouvaient tabler sur les richesses que nous laissons se perdre en laissant s'anémier notre peuple qui jouit encore de toutes les fécondités...

Les établissements au loin

par M. CLOVIS-ÉMILE COUTURE,
*surintendant de la colonisation canadienne française
aux Chemins de Fer Nationaux*

S'il existe plusieurs traits communs entre les établissements de proche en proche et les établissements au loin, il faut aussi y voir des différences prononcées. Les établissements locaux constituent, pour ainsi dire, l'expansion normale de la famille, sa ramification, alors que les établissements au loin impliquent la transplantation, partant la rupture définitive avec les points d'attaches religieux, familiaux, sociaux, intellectuels et physiques.

Dans le dernier quart de siècle, exception faite de petits groupements isolés qui franchirent notre frontière pour aller s'établir dans les plaines de l'ouest ou dans l'Ontario-Nord, il ne se fit guère d'établissements au loin ailleurs que dans l'ouest québécois, l'Abitibi et le Témiscamingue. Depuis 1931, il s'est fondé au Témiscamingue neuf paroisses nouvelles; dans l'Abitibi, trente-huit, ce qui a donné naissance au diocèse d'Amos, avec S. Exc. Mgr Aldée Desmarais comme premier évêque.

Depuis l'avènement des projets de colonisation subventionnés, les établissements nouveaux se répartissent à peu près en parts égales entre les établissements locaux et les établissements au loin; les premiers se font aux environs des vieilles paroisses, pour le plupart dans le diocèse de Rimouski; les derniers, dans l'Abitibi et le Témiscamingue. Or l'idée n'étant pas faite au Québec de la subdivision des terres et les possibilités d'établissements agricoles dans le bas du fleuve étant à peu près épuisées, il va nous falloir demain grossir le mouvement vers les pays neufs, c'est-à-dire vers l'ouest québécois, à la fin de répondre à tous les besoins. D'autant plus que l'après-guerre viendra, par la force des choses, accélérer le retour à la terre.

Alors que nous sommes à la veille d'assister au lancement d'un programme d'envergure, il nous importe, par le truchement des diverses organisations représentées à ce Congrès, d'éclairer l'opinion

publique sur l'importance primordiale de l'œuvre, sur les politiques qui doivent inspirer sa marche. A cette fin, il nous faut d'abord savoir où nous en sommes rendus. Et puisque, de l'avis de tous les intéressés il y eut progrès constant dans les projets mis de l'avant depuis 1931, nous ne saurions mieux faire que d'étudier ensemble le plan d'établissement en vigueur depuis 1937, d'analyser les résultats qu'il a produits. Ceci fait, nous pourrions peut-être projeter un peu de lumière sur la voie à parcourir.

PREMIÈRE PARTIE: L'ÉTUDE DU PLAN

Le plan fédéral-provincial vint en vigueur à la suite d'une entente conclue entre le gouvernement central et le gouvernement provincial, chacun devant verser un tiers du montant de \$1,000; dès le début, le dernier tiers fut contribué par quelques municipalités, en particulier Québec et Montréal. Cependant, peu de temps après, le gouvernement de Québec dut contribuer le plein montant des deux tiers, vu l'impossibilité où se trouvaient les municipalités d'y aller de leur part. En vertu de l'entente, la province est tenue d'appointer une Commission du Retour à la Terre composée de quatre membres responsables du choix des familles et de l'utilisation des argents octroyés. Ses membres s'entendent d'abord sur la distribution des argents, que voici:

1ère année:	le transport (maximum)	\$ 80.00	
	la construction de la maison . . .	\$250.00	
	les allocations mensuelles	\$270.00	\$600.00
2ième année:	les allocations mensuelles	\$220.00	\$220.00
3ième année:	les allocations mensuelles	\$100.00	\$100.00
4ième année:	les allocations mensuelles	\$ 80.00	\$ 80.00
			\$1,000.00

Pour étudier comme il convient ce dernier plan de colonisation, il faut tenir compte de l'ensemble des conditions dans lesquelles il fut appliqué. Je procéderai par étapes et traiterai successivement:

1. Les travaux préparatoires;
2. L'application du plan, y compris: a) le recrutement des colons;

- 3. L'orientation agricole;
- 4. L'atmosphère paroissiale.
- b) leur installation sur les lots;

1. *Les travaux préparatoires*

L'on entend par travaux préparatoires la reconnaissance générale, l'arpentage et la classification, le lotissement, la fixation des sites paroissiaux, l'égouttement, la construction des routes de pénétration et des chemins de rang. Déjà, il est facile de concevoir comment l'exécution imparfaite ou partielle de ces travaux peut influencer le succès des établissements. D'ailleurs, l'expérience l'a définitivement établi, un bon nombre de familles ont abandonné la partie, faute de l'exécution de l'une ou de l'autre de ces entreprises. En règle générale, à venir à 1935, il ne s'est guère fait de travaux préparatoires d'une façon complète. Au contraire, les colons s'installèrent souvent sur des lots impropres à la culture ou insuffisamment égouttés; souvent aussi en pleine forêt avant que les chemins ne fussent construits. A la fin de rendre justice à qui de droit, il convient de dire cependant que depuis 1936 il y a sur plusieurs points amélioration appréciable. Dans la plupart des cas, les routes de pénétration et les chemins de rang furent construits avant l'arrivée des familles. La classification fut effective, dans l'ensemble. Quant au drainage, il reste encore beaucoup à faire. Bon nombre de familles furent installées sur des lots impropres à la culture du fait du manque d'égouttement.

2. *L'application du plan*

a) Le recrutement des colons:

Les colons furent recrutés par les Sociétés diocésaines de Colonisation. Ils furent dirigés vers les colonies assignées aux divers diocèses. A tout prendre, le choix fut assez bien fait. Cependant, il fut restreint, selon l'idée que l'on a toujours eue de la colonisation, aux seules familles nécessiteuses, à la ville comme à la campagne, celle à qui souvent avaient failli dans leur tentative d'établissement dans leur paroisse natale, à des fils de cultivateurs qui ne trouvèrent pas chez eux accès au sol, et enfin à des chômeurs des villes qui avaient quitté la campagne quelques années auparavant et, par suite, étaient tombés en chômage.

La colonisation est envisagée plutôt en ce qui a trait au recrutement, comme un moyen de venir en aide à des miséreux, à des gens sans abri, sans perspectives d'avenir, pour la presque totalité à peu près dénudés et sans le sou. L'on y voit un moyen de remonter le moral en assurant un travail régulier, trois repas par jour et une protection convenable contre les rigueurs du climat. Que par exception l'on ait choisi des familles complètes, avec quelque avoir, douées d'une expérience étendue des choses de la terre, il convient de le noter.

Si l'entente conclue entre le pouvoir central et celui de la province visa surtout le retour à la terre de familles de chômeurs, la Commission ne s'en est pas tenue à la lettre de la loi puisqu'en définitive il est à peine 10% des établissements effectués en vertu de l'entente dont les sujets furent originaires des villes. Cependant, l'on s'est employé à améliorer le choix des colons, l'on a tenté de faire des enquêtes plus sévères à la fin de diriger vers les pays neufs les seules familles capables d'y réussir. Des enquêteurs spéciaux furent mis à la disposition de la Commission du Retour à la Terre. Les commissaires, forts de l'appui des curés des paroisses en pays neufs, firent tout en leur pouvoir pour restreindre le choix aux familles qui possédaient, des choses de la terre, une expérience assez longue et partant offraient suffisamment de garanties. L'on exigea, dans la presque totalité des cas, des examens médicaux; l'on fit produire des certificats de mariage.

b) L'installation sur les lots:

En règle générale, les missionnaires-colonisateurs virent à faire partir les chefs de familles en groupes. On le sait, la plupart des colons étant établis sur des lots vierges, il fallut y construire les maisons avant l'arrivée des familles. Celles-ci se joignirent aux chefs un mois et parfois six semaines plus tard. Rendu en pays neuf, l'aspirant-colon fut dirigé vers la colonie où il était censé s'établir selon son diocèse d'origine. Là, il fut laissé libre de se choisir un lot. Ceci fait, le ministère de la Colonisation s'occupa de lui procurer le bois nécessaire à la construction de sa maison. Le montant de l'octroi assigné à cette fin étant nécessairement limité et les colons étant souvent inaptes aux travaux de la charpenterie, il en est résulté que les maisons laissèrent parfois à désirer.

Rendues sur leurs lots les familles reçurent des allocations men-

suelles. Celles-ci se chiffrent à \$15.00 pour un homme et sa femme et \$1.50 pour chaque enfant additionnel, à concurrence de 5, pour la première année. En deuxième année, à \$18.00 en tout; en troisième année à \$8.00; en quatrième, à \$6.00.

Il va sans dire que les colons durent chercher du travail ailleurs pour boucler leur budget, les allocations et les primes de terre étant insuffisantes. Ces primes conjuguées représentent au début \$25.00 l'acre; depuis deux ans, \$30.00 l'acre. Le montant de ces primes de terre varie selon que le colon réside sur son lot ou n'y réside pas, selon son état civil et ses charges familiales. Qu'il s'agisse de l'abatis, du cassage ou de l'ensemencement, les primes ne portent que sur une superficie de 5 acres par année.

Il ressort donc que le colon a toujours dû compter d'abord sur l'aide du gouvernement pour vivre; que cette aide lui parvienne sous forme d'allocations mensuelles ou de primes de terre, parfois même de la participation aux travaux de la voirie. Presque partout, les colons ont bien vécu; dans quelques colonies, ils ont même réussi à s'amasser quelques dollars grâce à la coupe du bois qu'ils pratiquèrent sur leurs lots. Mais, dans la plupart des colonies abitibiennes, surtout celles situées dans la partie est, il n'y eut guère de bois en quantité suffisante pour assurer aux défricheurs un revenu annuel appréciable.

La Commission du Retour à la Terre fit en sorte de faire profiter les colons qui purent les nourrir, de vaches laitières et d'autres animaux indispensables. Quand il s'est agi de familles avec enfants en bas âge, même si les colons durent acheter une part de la nourriture, la Commission eut comme politique de favoriser l'achat d'une vache dès la première année.

Les commissaires se sont employés surtout, c'est ce qui importait davantage, à éviter l'exploitation des colons. Ainsi, ils tentèrent avec assez de succès de maintenir le prix des matériaux de construction à un niveau raisonnable; ils prirent sur eux d'acheter pour les colons des chars d'animaux dans les vieux centres; ils conclurent des arrangements avec les manufacturiers d'instruments aratoires et réalisèrent ainsi des économies considérables pour leurs protégés.

3.—*L'orientation agricole*

L'orientation agricole en paroisse nouvelle fut à peu près inexistante. Chaque colon trace lui-même sa ligne de conduite; il tente

en premier lieu de produire chez lui tout ce dont il a besoin en fait de nourriture. Mais son établissement n'a pas de but précis; il n'a rien en commun avec celui du voisin; il ne fait pas partie d'un cadre paroissial.

La surveillance confiée à des inspecteurs ne répond pas du tout aux besoins. Le travail des inspecteurs s'étend au contrôle de la coupe du bois, au mesurage des abatis, à la distribution des chèques d'assistance. Leur temps est absorbé par des formalités de toutes sortes et ils n'ont guère le loisir de suivre les travaux des colons comme ils le devraient. D'ailleurs, pour la plupart, ils ne considèrent pas de leur devoir, et je doute même que ce soit là une de leurs prérogatives, de donner aux colons une orientation technique agricole.

A la demande des commissaires, les inspecteurs furent censés exiger des colons un travail correspondant aux argents octroyés. Sur refus de se conformer à cette réglementation, les colons couraient le risque de voir leurs allocations suspendues. Au début, avec l'appui des inspecteurs, les commissaires réussirent, dans une mesure satisfaisante, à obtenir ce travail correspondant. Plus tard, l'appui des inspecteurs faisant défaut, ils durent dans plusieurs cas, renoncer à l'application des sanctions. Faiblesse de leur part que d'avoir négligé l'application à la lettre de leurs propres règlements? Peut-être. A tout événement, vous le comprendrez facilement, il ne fut pas facile de laisser pâtir la famille à cause de la négligence ou de la paresse du père. De plus, vous imaginez aisément les pressions qui se sont exercées, compte tenu du régime sous lequel nous vivons.

4.—*L'atmosphère paroissiale*

L'atmosphère paroissiale, prolongement normal de l'atmosphère familiale, est alimentée dans les vieux centres par une série d'organismes religieux d'abord, puis sociaux, nationaux et économiques. Il existe des organisations pour hommes, femmes, jeunes gens et jeunes filles. L'idée est de satisfaire aux besoins des individus et, par cette formation coordonnée, d'imprégner sur la paroisse un caractère, de créer ce qu'on a l'habitude d'appeler une atmosphère. Selon que les chefs de file d'une paroisse sont charitables, bien inspirés, enthousiastes, entreprenants, les divers organismes s'en ressentiront; leurs qualités pénétreront petit à petit la

masse paroissiale. C'est ainsi que l'on voit des paroisses qui vont de l'avant, la plupart du temps sous l'inspiration du curé qui les dirige. D'autres sont pour ainsi dire dans un état stagnant; même si elles comptent de bonnes gens, il n'y a guère de mouvement de l'avant, de marche progressive, dans quelque domaine que ce soit. La nécessité existe de tous ces organismes, qu'ils soient pour hommes, dames, jeunes garçons ou jeunes filles. Ils doivent cependant s'adapter de façon à faire rendre à l'individu, à quelque classe qu'il appartienne, les plus grands services possibles pour le bien de la collectivité.

En pays neuf, il n'est aucune prévision pour la mise sur pied des organismes indispensables à la vie paroissiale. Le résultat en est qu'il y règne généralement, les premières années, une atmosphère d'ennui, de lassitude, de froideur. L'enthousiasme et l'esprit de conquête nécessaires à l'entretien des vertus morales et physiques, garanties indispensables du succès de la paroisse nouvelle, sont à peu près inexistants. Il est à cela de nombreuses raisons.

La première c'est que bien souvent les cadres de la paroisse se remplissent très lentement. Quelques familles viennent s'y installer; plus tard, arriveront d'autres groupes. Il faudra parfois deux ou trois ans avant que les cadres soient complets et que puisse se faire une sélection de chefs, hommes ou femmes, garçons ou filles, pour constituer cette élite qui devrait prendre en main la mise sur pied des organismes indispensables. D'où lenteurs, tâtonnements, ennuis fatals, surtout chez les jeunes gens.

Il est néanmoins d'heureuses exceptions. L'on a vu des paroisses débordantes d'animation dès les premières heures. J'ai à l'idée en ce moment Roquemaure, Palmarolle et Rochebeaucourt. Les curés, entourés d'hommes de caractère, ont eu et le génie et la grâce de créer dès les premiers temps dans leur colonie respective un esprit d'enthousiasme et de conquête qui fit tache d'huile. Ils surent mettre sur pied des organismes peu nombreux mais bien vivants. Aussi, l'on eut tôt fait de remarquer que ces paroisses furent dotées d'une mentalité particulière, garantie élémentaire du succès définitif. Cependant, ce n'est pas là la règle générale. Au contraire, il semble bien qu'il n'y ait rien de prévu sauf pour la partie strictement religieuse, dans l'organisation sociale et économique de la paroisse naissante.

DEUXIÈME PARTIE: L'ANALYSE DES RÉSULTATS

Les données statistiques que je fournirai couvrent les résultats obtenus dans toute la province, autrement dit, les établissements locaux et les établissements éloignés. Elles donneront une idée assez juste pour permettre de porter jugement. Il est toutefois deux items où il peut y avoir une différence appréciable. Le premier a trait aux abandons. Ils sont plus nombreux dans les établissements au loin que dans les établissements de proche en proche. Le deuxième se rapporte à la terre en culture. Ici, étant donné la nature des lots concédés en Abitibi, la plus grande facilité d'y effectuer l'essouchement, les étendues en culture y sont, en règle générale, plus grandes.

L'entente conclue en 1936 fut mise en vigueur au printemps de 1937. Depuis lors, il est près de 15,000 demandes qui furent considérées par la Commission du Retour à la Terre. Plus de 50% furent refusées pour diverses raisons. Les colons qui bénéficièrent d'octrois antérieurs, par exemple du plan Gordon du plan Vautrin, voire même de l'une ou l'autre des aides provinciales, ne purent profiter du plan fédéral-provincial. Ce fut peut-être là la principale cause de refus. A tout événement, de 1937 au 30 mars 1944, il est 5,976 familles qui profitèrent de l'octroi consenti en vertu de l'entente. Les acceptations se répartissent à peu près en parties égales entre les établissements dans l'ouest québécois, c'est-à-dire l'Abitibi et le Témiscamingue, et ceux effectués ailleurs, principalement dans le diocèse de Rimouski. Nous n'entrons pas ici dans plus de détails; les données en mains nous suffisent pour dégager les conclusions qui nous intéressent en ce moment.

1.—*Les abandons*

Des 5,976 établissements effectués, 1,624 ont par la suite renoncé à leur projet et se répartissent selon les dates suivantes d'établissement:

ÉTABLISSEMENTS			ABANDONS
1937:	1,303	dont	492 ou 37.8%
1938:	1,428	"	555 " 39.2%
1939:	844	"	256 " 30.3%
1940:	1,106	"	235 " 21.2%

1941:	397	“	46	“	11.6%
1942:	476	“	30	“	6.3%
1943:	432	“	10	“	2.3%
	5,976	“	1,624	“	27.2%

Pour fins de statistiques, mentionnons qu'il est inclus dans ces abandons 273 chefs qui ne furent pas rejoints par leurs familles sur les lots et 80 familles rayées des cadres par la Commission du Retour à la Terre pour insubordination, refus de travailler, mauvaises mœurs, etc. Cependant, plusieurs de celles-ci sont demeurées sur leurs lots et poursuivent leur entreprise de sorte que les abandons véritables ne se chiffrent qu'à 1,271 soit 21.3% des établissements favorisés.

Il est un autre fait intéressant touchant les abandons sur lequel je voudrais pour l'instant retenir votre attention. Ce sont les défections par rapport aux charges de familles. Voici la façon dont elles se répartissent:

ANNÉE D'ÉTABLISSEMENT

FAMILLES	37-38	38-39	39-40	40-41	41-42	42-43	43-44	TOTAL	%
Couples.....	54	66	51	62	10	8	1	252	15.5%
1 enfant.....	82	124	68	55	14	7	4	354	21.8%
2 enfants.....	82	104	46	35	9	7	2	285	17.5%
3 “.....	63	63	23	29	2	1	..	181	11.2%
4 “.....	47	58	20	15	2	1	2	145	8.9%
5 “.....	47	54	17	13	3	2	1	137	8.1%
6 “.....	33	32	8	13	2	1	..	89	5.4%
7 “.....	36	21	11	4	1	2	..	75	4.7%
8 “.....	19	17	7	4	2	1	..	50	3.1%
9 “.....	3	10	2	2	1	..	..	18	1.2%
10 “.....	17	3	1	1	..	..	..	22	1.4%
11 “.....	5	3	1	2	..	..	..	11	.8%
12 et plus.....	4	..	1	..	..	..	..	5	.4%
TOTAUX:.....	492	555	256	235	46	30	10	1,624	100%.

Les couples sans enfants et les ménages avec de *un à trois enfants* inclusivement forment donc 66% des abandons alors que les

familles avec 4 enfants et plus n'en forment que 34%. Aucune année ne fit exception quant à la catégorie des familles qui renoncèrent aux avantages de l'octroi. L'expérience fut cependant contraire aux attentes de tous car prêtres et laïques intéressés à la colonisation escomptèrent surtout le succès des jeunes couples. Il n'en fut point ainsi.

Une autre question relative aux abandons. Les familles qui quittèrent furent-elles originaires des villes ou des campagnes ?

Au moment de leur enrôlement, 596 des 1,624 familles demeureraient dans les villes et 1,128 dans les paroisses rurales, c'est-à-dire sur la terre ou dans les villages.

Quelles sont maintenant les causes des défaillances, les raisons d'abandons ?

Inaptitude ou découragement.....	552	—	34%
Décès: chef ou épouse.....	65	—	4%
Maladie.....	81	—	5%
Pour aller prendre terre patentée.....	32	—	2%
Enrôlement militaire.....	33	—	2%
Parti pour la ville ou l'industrie de guerre..	341	—	21%
Cause inconnue.....	227	—	14%
Travail extérieur.....	293	—	18%
	1,624	—	100%

Il peut être utile de signaler ici qu'il est plusieurs colons qui sont allés profiter de la prospérité passagère en ville, dont l'intention est de retourner en colonie dès que les prodromes d'une prochaine crise commenceront à se faire sentir. Déjà, ils sont nombreux ces ex-colons qui viennent se renseigner des possibilités de retourner sur leurs lots. Malheureusement, je n'ai pas de chiffres précis à vous fournir à ce sujet. Autant dit pour les abandons.

2.—*L'actif des colons*

Vous serez probablement intéressés de savoir l'actif moyen des colons à l'expiration du plan. La Commission du Retour à la Terre a demandé et obtenu du gouvernement la poursuite d'un recensement chez les colons établis durant les trois premières années du plan, c'est-à-dire en 1937, 1938, et 1939. Ce recensement fut pris à

la fin de la dernière année, c'est-à-dire de la quatrième année du plan.

Au moment de l'inventaire, les colons établis en 1937 avaient touché en moyenne \$970.23 de leur octroi de \$1,000, alors que leur actif tangible se chiffrait à \$1,071.92.

Les colons établis en 1938 avaient touché en moyenne \$886.19 de leur octroi de \$1,000, alors que leur actif tangible se chiffrait à \$1,069.74.

Les colons établis en 1939 avaient touché en moyenne \$900.03 de leur octroi de \$1,000, alors que leur actif tangible se chiffrait à \$1,204.95.

Pour les colons de ces années, la moyenne des dépenses encourues est donc de \$918.81 par rapport à un actif tangible de \$1,115.53 par établissement.

Évidemment, les sommes dépensées ne comprennent pas les primes de terre mais uniquement les sommes prélevées à même la subvention attribuée à chaque établissement.

Que représente cet actif tangible ?

Le relevé que je vous soumets est approximatif. Les \$1,100.00 pour parler en chiffres ronds, représentent les items suivants :

valeur de la terre.....	\$300.
(évaluée au montant des primes payées)	
maison.....	305.
grange.....	90.
autres bâtisses.....	25.
cheptel.....	215.
instruments.....	95.
divers.....	70.
	\$1,100.

C'est dire qu'après avoir vécu pendant quatre années, après avoir profité d'un octroi qui au temps où le recensement fut pris n'avait pas atteint \$1,000, ces familles ont accumulé un actif qui excède le montant de l'octroi. Il faut reconnaître que toutes ces familles ont gagné d'autres argents. Bon nombre des chefs de familles et des fils plus âgés sont allés dans les chantiers en hiver; d'autres ont touché des argents à même la coupe du bois sur leur lot; tous ont profité des primes de défrichement atteignant, dans la moyenne \$75.00 par année.

Pour ce qui est de la terre faite, les colons ont, à l'expiration du plan, environ 5 acres en labour, 8 acres ensemencées entre souches et deux acres en abatis, soit un total de 15 acres. Quant au cheptel, les familles ont 1 cheval, 2 bêtes à cornes, soit deux vaches ou 1 vache et 1 taure, 1 cochon ou 2 et quelques volailles.

3.—*La consolidation*

La chose est évidente, au delà de 75% des familles établies durant ces trois années furent impuissantes, à leur sortie du plan, à tirer leur vie de l'agriculture. A la fin de tenter la stabilisation de ces établissements, la Commission du Retour à la Terre a demandé et obtenu des deux gouvernements un octroi additionnel de \$240. Malheureusement, il aurait fallu davantage.

Cette aide additionnelle fut très efficiente; elle fut affectée à des améliorations permanentes. Dans la plupart des cas, une partie du montant fut assignée à la construction d'une bonne grange, à la condition que le colon ait préparé son bois à l'avance; une autre partie à la réparation de la maison ou à l'achat d'animaux, surtout de vaches laitières. Par suite de la discontinuation du gouvernement fédéral à la participation de l'entente, les montants accordés aux colons de 1938-1939 pour fins de consolidation furent limités à \$160., c'est-à-dire aux deux tiers, contribués entièrement par la province. Je regrette qu'il ne se soit pas fait un nouveau recensement après la distribution de cet octroi additionnel. Il montrerait, j'en suis sûr, un progrès notable.

Il est aussi une autre politique mise de l'avant en 1939 et amplifiée par la suite, qui a remporté d'excellents résultats. Je fais allusion aux travaux mécanisés. La mécanisation s'applique surtout au cassage de la terre avec, bien entendu, l'extraction des dernières souches. Pour en couvrir une partie des frais, le gouvernement retient un montant de \$5.00 l'acre des primes dues aux colons. Ces travaux de mécanisation permettent à nos pionniers d'utiliser avec plus de facilité et plus de profit les étendues mises en culture.

TROISIÈME PARTIE: L'APPRÉCIATION DU PLAN

Pour apprécier le plan fédéral-provincial avec justesse, il faut rappeler au souvenir l'esprit qui a présidé à la conclusion de l'entente.

Il ne s'est point agi de maintenir au sol des familles de cultivateurs mais plutôt de tenter de retourner à la terre les familles de chômeurs originaires des campagnes échouées dans les villes. L'entente n'est ni plus ni moins qu'une forme de secours déguisée. Aucune mention n'y est faite d'ailleurs d'effectuer des établissements agricoles, d'aider les colons jusqu'à ce qu'ils deviennent cultivateurs. Il s'agit pour l'État d'épargner de l'argent. Son raisonnement est simple; il en coûtera moins cher de faire vivre une famille sur un lopin de terre que de lui octroyer les montants des secours directs.

1.—*La Commission du Retour à la Terre*

La Commission du Retour à la Terre s'est employée à fixer à ses établissements un but; elle a tenté d'engager les colons sur la voie de l'agriculture. Elle a élargi le sens de l'entente et, par suite de cela, elle a permis aux nécessiteux des campagnes de se prévaloir de cette subvention. Si son choix s'est, pour la plupart du temps, restreint à des familles à peu près déshéritées, ces mêmes familles offraient quand même plus de garanties que les chômeurs des villes ceux surtout qui avaient déjà pris l'habitude de vivre aux dépens du trésor public.

Pour ce qui est de l'autonomie de la Commission du Retour à la Terre, elle ne fut que partielle, limitée. Dans le choix final qu'elle a fait des familles, elle a obtenu la collaboration fort appréciable du gouvernement provincial dans l'appointement d'enquêteurs particuliers mis à sa disposition.

Pour ce qui est de l'utilisation des argents octroyés, de la direction des colons dans leurs activités, elle ne fut guère en mesure de mener à bien toutes les ambitions qu'elle entretenait, la conception qu'elle eut de l'orientation. Elle ne put obtenir des inspecteurs la collaboration sollicitée. Par ailleurs, la complexité des fonctions du personnel extérieur est telle, à cause surtout de la centralisation administrative, qu'elle entrave l'élan des plus généreux. Ce qui me porte à conclure que les inspecteurs, eussent-ils travaillé la main dans la main avec la Commission, auraient été impuissants à satisfaire à toutes ses exigences.

En résumé, la Commission du Retour à la Terre fut loin de jouir d'une autonomie complète. La principale raison en est qu'elle n'eut pas le privilège de choisir son personnel, qu'elle dut se servir

d'équipes en fonction. Son action s'est donc restreinte, avec l'appui qu'on lui a accordé, à la sélection des familles, au choix des lots, à la meilleure utilisation possible des argents dépensés.

2.—*Les allocations mensuelles*

Je pourrais longuement dissenter sur les allocations mensuelles. Je m'en abstiendrai. Cependant, je dois dire que, dès le début, elles auraient dû tenir compte du nombre des enfants. A cet état de choses, la Commission remédia en 1940. Depuis lors, l'octroi varie de \$800 à \$1,200 et un compte plus juste est tenu de la grosseur de la famille.

Le montant versé sous forme d'allocations fut-il suffisant ? Pour garder les colons sur leurs lots, les y faire travailler constamment, les allocations furent insuffisantes. Les colons durent chercher d'autres sources de revenus. D'ailleurs, les commissaires ne mirent guère de temps à réduire au bas mot, les allocations mensuelles. Ils s'aperçurent qu'elles se dépensèrent trop souvent, sans profit. Il valait mieux, quand ce fut possible, ne pas habituer la famille à cette forme de secours. Dans le cas des établissements locaux, l'on a réduit les allocations, l'on y a substitué des animaux et des instruments, et les progrès furent plus rapides. Durant les mois d'hiver, alors que les colons travaillèrent à l'extérieur, on les a complètement supprimées pour les appliquer ensuite à l'achat d'instruments aratoires, d'animaux ou à toute autre amélioration permanente. C'est ainsi que des familles, à la quatrième année du plan, ont pu profiter de réserves accumulées qui se chiffèrent parfois à \$200 et \$300. A tout événement, dans bien des cas, l'allocation mensuelle fut indispensable à cause des conditions dans lesquelles la famille fut établie, à cause aussi de son état d'indigence. Je le fais remarquer de nouveau, le choix fut fait parmi des familles à peu près sans le sou.

3.—*La direction des colons*

Ce n'est pas dans les bureaux que se fait la colonisation. L'on peut bien y préparer les règlements, y dresser toute une liste de conseils appropriés mais leur valeur sera toujours fonction de leur exécution. L'on dit souvent qu'il y a loin de la coupe aux lèvres.

Il y a encore plus loin entre l'administration centralisée de la colonisation et l'exécution des mots d'ordre sur le terrain.

La Commission ne pouvait guère s'attendre à ce que le personnel extérieur put exécuter toutes les besognes qu'elle lui avait confiées. Les inspecteurs, même s'ils sont aujourd'hui assujettis à des examens, n'ont certainement pas, en règle générale, la préparation requise à la direction éclairée des colons dans leurs activités. Étant donné leurs conditions de travail, le bas salaire qu'ils touchent et ensuite le nombre de colons sous leur surveillance, ils ne seraient pas en mesure, alors même que doués des aptitudes requises, de trouver le temps de visiter les colons aussi assidûment qu'il le faudrait. A part cela, autre faiblesse de notre démocratie, ils n'ont pas toujours leur pleine liberté d'action.

4.—*L'orientation agricole*

L'orientation agricole, je l'ai déjà dit auparavant, a été presque nulle. Si les colons ont reçu des directives dans ce domaine, ce ne fut que par accident. En règle générale, ils ont bien travaillé; ils se sont tirés d'affaires de leur mieux; ils sont allés au plus pressé, ils ont voulu d'abord nourrir leur famille, et c'est déjà bien. A leur sortie du plan, ils ne peuvent guère vivre seulement de la terre; ils doivent compter sur d'autres revenus pour faire honneur à leurs obligations. Nos paroisses nouvelles, pour la presque totalité, n'ont reçu aucune orientation.

5.—*Les abandons*

Quant aux abandons, nous avons vu précédemment qu'ils ne furent pas trop nombreux. Avec une direction adéquate sur le terrain, l'on aurait certes été à même d'en retenir un plus grand nombre. Un point à souligner: ceux-là même que nous aurions eu le plus d'intérêt à garder à la terre — et j'entends par là nos jeunes couples sans enfants ou avec quelques enfants — ont déserté leurs lots. Ils ont failli dans une tentative et ils porteront pour longtemps la tare de leur insuccès. S'en retourneront-ils dans leurs paroisses d'origine? Pour un, je ne le crois pas. S'ils y vont, leur séjour ne constituera qu'une halte sur le chemin qui conduit à la ville. Et après? En toute probabilité, ces jeunes hommes finiront par de-

venir journaliers des villes, la plus triste des occupations à laquelle ils puissent aspirer. Perte quasi-totale pour la nation.

Posons la dernière question: l'entente fédérale-provinciale fut-elle un succès ou une faillite ?

Si l'on se reporte au but de l'entente conclue entre Ottawa et Québec, si l'on ajoute à cela l'admission même de ses instigateurs selon laquelle le projet aurait réalisé un succès inespéré si 50% des familles établies restaient à la terre, si l'on tient compte des circonstances dans lesquelles le plan fut appliqué, il convient d'admettre que le plan fédéral-provincial a remporté un succès remarquable. Il a affranchi environ 6,000 familles de la misère, des milieux où elles étaient en train de moisir au physique comme au moral. Il les mit en mesure de gravir l'échelle sociale, de respirer le grand air, de vivre au grand soleil.

Je l'ai dit déjà et je tiens à le répéter, il marque une étape importante dans notre histoire de colonisation. Qui sait, il annonce peut-être l'aurore d'une politique assouplie, rajeunie, prometteuse de plus grands succès.

Par ailleurs, si l'on envisage les résultats de l'entente fédérale-provinciale du point de vue de l'établissement définitif des familles, il n'y a plus lieu de l'exalter. Ce plan n'a pas su retenir au sol les jeunes couples qui s'y sont installés; il a contribué à développer chez les colons un esprit de dépendance de l'État; il n'a pas créé cette atmosphère paroissiale indispensable à l'entretien des vertus familiales.

Où donc est le mal ? Le mal n'est pas tant dans le plan lui-même que dans la conception que l'on a de la colonisation. Et aussi longtemps que l'on ne relèvera pas dans les esprits l'idée de la colonisation au degré d'une idéologie, d'une mystique, quels que soient les plans de colonisation mis en vigueur, l'on ne réussira jamais à ancrer définitivement au sol les familles que l'on y dirigera.

QUATRIÈME PARTIE: COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

En supposant que l'on veuille monter d'un cran la conception que l'on a de la colonisation, que l'on veuille y voir une politique de maintien au sol plutôt que de retour à la terre, déjà l'on devrait assouplir sensiblement nos politiques. Mais si l'on allait, par bonheur, viser plus haut, voir plus grand, s'en faire une idéologie asso-

ciée à la conquête pacifique de nouveaux territoires, à l'expansion de la civilisation chrétienne et de la culture française au pays d'Amérique, alors, et alors seulement, nous en saisirions l'immense portée. De ce jour, elle ne serait plus soumise aux aléas politiques, elle se fixerait à une cadence régulière et recevrait du même coup toute la préparation que réclame son efficience. L'on ne laisserait plus rien au hasard.

Je crois contraire à la logique, au sens chrétien, de diriger au loin les jeunes couples sans enfants ou avec des enfants en bas âge. Par ailleurs, notre force à nous, Canadiens français, réside dans la famille et dans l'atmosphère qu'elle crée. Nos politiques d'avenir seront dignes de nous-mêmes, répondront à notre fierté nationale et religieuse, si elles opèrent en fonction de la famille, de la sauvegarde de tous ses intérêts, fussent-ils religieux, sociaux, moraux, intellectuels ou économiques.

Problème de taille mais quand même réalisable à tous points de vue. Le succès de la colonisation dépend d'abord du capital humain puisqu'elle est avant tout une œuvre humaine résultant du travail des hommes. Elle doit se faire par des familles complètes. Et le geste sauveur, les parents doivent le poser avant que les enfants aient commencé à s'émanciper.

Il est un temps dans la vie où le cultivateur et son épouse doivent prendre une décision relative à l'établissement de leurs enfants. Il ne convient pas de précipiter cette décision. Il faut d'abord que les parents soient mûris par l'âge. Aussi longtemps qu'ils entrevoient dans la vie leur succès propre, leur bien-être personnel, ils ne sont pas en mesure de faire face aux sacrifices que la vie en pays neufs leur imposera, pas plus qu'ils ne sont capables de rompre définitivement leurs liens à leurs familles respectives et à leur paroisse natale. En règle générale, c'est aux environs de quarante ans que s'atteint cette maturité. A partir de là, la vie du père et de la mère ne s'oriente plus que vers l'établissement des enfants. C'est alors le temps de partir, de prendre la route des pays à conquérir. Naturellement, s'il s'agissait de demander à une famille complète avec capitaux d'aller s'établir dans l'Abitibi sur un lot vierge, je trouverais moi-même la proposition insensée, et si j'étais à la place du père, je me refuserais à poser le geste. Mener à bien de tels établissements supposerait une préparation adéquate.



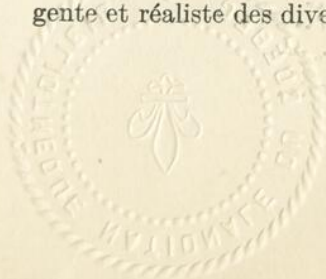
Jusqu'où devrait aller cette préparation ? Elle devrait d'abord comprendre l'exécution complète de tous les travaux que j'ai mentionnés sous ce chapitre dans la première partie de ce travail, c'est-à-dire la reconnaissance générale, l'arpentage, le lotissement, le drainage, la construction de routes de pénétration et des chemins de rang, la fixation des sites paroissiaux. C'est le premier point. Elle devrait aussi atteindre la mise en culture d'au moins cinquante acres de terre sur chacun des lots à concéder. C'est dire que pour ouvrir une colonie en Abitibi, il faudrait s'y prendre au moins trois ans avant l'arrivée du colon. Ce n'est pas tout. Il faudrait en plus déterminer par avance l'orientation agricole de la paroisse. Cela supposerait des études approfondies de l'usage du sol, de la proximité des marchés, des productions possibles.

Du fait du choix de familles complètes avec capitaux, il résulterait beaucoup moins de difficultés à mettre sur pied dès l'arrivée des familles tous les organismes indispensables dans le domaine social, religieux, intellectuel et économique. A mon sens, ce devrait être la tâche des diocèses d'où partent les familles de préparer des chefs dans tous les domaines, qui se destineraient à ce travail d'apostolat, à cette conquête pacifique.

Tout cela est réalisable en autant qu'on veuille le réaliser, en autant que l'on saisisse la pleine portée de l'œuvre. Mue par cette idée de conquête, notre colonisation, après s'être étendue dans l'Abitibi, pourrait normalement déferler sur le Nord-Ontario pour ensuite atteindre les plaines de l'ouest. L'occasion est belle pour nous Canadiens français, de nous tailler une place en ce beau pays qui est nôtre. Cette place, soyons-en jaloux, c'est la terre. A nous de la prendre !

DISCUSSION

Un abbé fait remarquer qu'après tant d'années de vie dans le Québec la province n'est pas beaucoup colonisée. Il faut ouvrir le pays aux nôtres. Et pour cela, utiliser les moyens modernes de pénétration, de défrichement, de culture et surtout de transport. Enfin, par un plus grand souci d'adaptation aux ressources naturelles, faire en sorte que la vie soit plus *vivable* sur la terre. La vraie colonisation, c'est mettre à la disposition des gens les territoires, et cela d'une façon *stable*. Elle sera stable par l'utilisation intelligente et réaliste des divers terrains et des diverses ressources.



Le conférencier avait dit que les meilleurs colons étaient ceux d'environ quarante ans avec quelque capital. Comment s'y prendraient-ils, interroge le P. Philippe Bélanger, S.J. ?

Ils pourraient, répond M. Couture, recourir aux Caisses populaires pour toucher le plein montant de la vente de leurs biens. L'U.C.C. pourrait, par l'intermédiaire de ses cercles locaux, faire le choix des familles. Il y a aussi plus d'avantages à garder les familles ensemble dans les milieux de colonisation que de les faire essaimer.

Un autre abbé colonisateur affirme que selon son expérience, la meilleure colonisation est celle qui se fait de proche en proche. Il loue M. Couture d'avoir touché les vraies causes d'insuccès de la colonisation. La colonisation au loin sur ce mode a été un vrai succès: c'est le cas de l'Abitibi, 67,000 âmes; du Témiscamingue, 42,000.

M. l'abbé Moreau, curé de Guigues (Tém.), expose son point de vue sur la colonisation. La raison profonde de tous nos insuccès en ce domaine a été toujours notre manque de préparation suffisante. En 1932, il était parti avec trois cents colons. On les a appelés les héros de l'épopée de la rivière Solitaire. Trois cents hommes décidés, mais il n'y avait eu rien de préparé pour les aider: aucune route, aucun sol. Cinquante sont restés. En 1939, Congrès Vautrin. Pas plus de résultat. Il faut absolument pour aboutir au succès qu'il y ait préparation préalable des chemins, c'est-à-dire étude des sols, transport des moyens mécaniques; puis après, marcher! C'est au gouvernement à opérer cette préparation nécessaire.

L'Abbé Malouin rappelle sa tentative de colonisation de deux cantons en Abitibi. Rien n'avait été fait auparavant pour assurer l'établissement. On aurait dû tout organiser, tout prévoir à l'avance.

L'Abbé Moreau parle dans le même sens. Il faut absolument que le ministère voit à préparer et prépare effectivement les cantons à coloniser avant d'envoyer les colons. Cette préparation assure le succès certain et le maintien à la terre: préparation des routes, étude des sols, déboisement, épierrement, drainage, etc.

Il faut aussi, à son sens, organiser l'atmosphère de collaboration dans une colonie. Et pour cela, créer des organismes, des groupes d'étude, des Caisses populaires, des coopératives.

Un abbé fait une remarque intéressante sur la nécessité du recrutement sacerdotal. Il y a pénurie de prêtres dans les colonies.

On ne pourra plus fournir de prêtres pour les prochains cantons qui vont s'ouvrir.

C'est un point capital, car pas de prêtres, pas de paroisses. Or, c'est la paroisse qui nous a sauvés dans le passé, qui nous sauve dans le présent et qui assurera notre salut dans l'avenir. D'autant plus que les femmes ne veulent pas s'y rendre, si elles savent qu'il n'y aura pas de prêtres.

Il faut donc faciliter les vocations sacerdotales, aider par conséquent les écoles, les collèges.

M. l'abbé Leroux observe que tous les plans de colonisation sont successivement mis au frigidaire. La politique, pour lui, est la vraie cause de l'insuccès. La Commission du Retour à la Terre, par exemple, est liée à la politique. M. Gagné, du ministère de la Colonisation défend son œuvre.

Un abbé suggère de faire prendre l'initiative à des *Conseils* paroissiaux à cause de la défiance des gens à l'égard de la politique.

M. l'abbé Cloutier parle de nouveau du développement de l'Abitibi selon un plan réaliste, de la nécessité de s'en emparer immédiatement et de ne pas laisser les compagnies de bois ou de mines acheter toutes les terres et les ressources pour une chandelle.

En conclusion, M. le chanoine Alary propose la collaboration et l'étude. Il fait éloge de l'U.C.C.

Le recrutement

par le R. P. ALEXANDRE DUGRÉ, S. J.
rédacteur à « Relations »

Je vous parlerai plus précisément du *devoir de recruter* les colons. Nous n'avons pas fait tout ce que nous aurions dû faire. Peut-être serait-il temps de nous ressaisir ?

... En somme, qu'est-ce qui a tué la Nouvelle-France ? Le manque d'hommes et l'éloignement de la France. On peut se demander ce que n'auraient pas fait Cartier, Champlain, Talon, et les autres s'ils avaient eu sur place, à côté du sol vacant, et fini le péril iroquois, notre armée d'hier de 400,000 jeunes... chômeurs ! Ces géants de l'action conquérante qui trouvaient moyen de lancer à la Baie d'Hudson, dans les plaines de l'ouest, à la Nouvelle-Orléans, quelques pincées d'explorateurs qu'ils se permettaient de soustraire aux maigres peuplements d'ici, les voyez-vous tailler les fiefs et les concessions à même le pays, à même l'Amérique du Nord, des Alléghanys à l'océan Pacifique !

Voilà ce que l'effarante politique de Paris n'a pas dû vouloir, et les visiteurs français d'aujourd'hui n'ont pas assez de bras pour les lever tous au ciel : « Est-il possible ! Ces *arpents de neige*, tout de même !... » Il nous est venu, en tout et partout, 9,000 colons de France, et encore, pour les avoir, Talon dut-il transformer en bûcherons les soldats du régiment de Carignan...

L'émigration aux Etats-Unis

Trop peu de Français sont venus ; trop de Canadiens ont ensuite émigré. Faute de pouvoir conquérir l'Amérique, du nord au sud, nous pouvions peut-être, après 1760, conquérir le Canada de l'est à l'ouest ? Déjà nos traiteurs et nos voyageurs des pelleteries avaient pris les devants au Manitoba et jusqu'à Calgary, leur Fort Jonquière. Mgr Provencher, puis surtout le grand voyant, Mgr Taché, adju-

rent leurs compatriotes de ne pas descendre aux États-Unis, mais de se fortifier dans l'ouest, où les Ontariens arrivaient bons seconds, en passe d'arriver bons premiers, puis pas trop bons, presque tout.

Mais non. Au lieu d'aller fonder là une seconde province de Québec, nos surplus des campagnes allaient tisser, filer un mauvais coton, aux usines de l'ennemi héréditaire, dans une déportation voulue, pire que celle des Acadiens: eux, du moins, ne payèrent pas leur passage. Pendant près de cent ans, ils sont partis au chiffre moyen de 20,000 par année, 20,000 garçons et filles, à l'âge de fonder le foyer que nos chefs ne leur préparaient pas ici; 20,000 c'est 10,000 mariages, c'est 50 paroisses de 200 familles, un diocèse par deux ans. En argent, si nous évaluons une vie de 18 ans à \$6,000, d'après la Métropolitaine, c'est, outre le cadeau de capital humain, un capital de \$120,000,000 que nous donnions, nous les pauvres, nous les minoritaires, nous les acharnés de survivance, à la république milliardaire et mangeuse de races qui nous traitait de Chinois de l'est, et qui nous laissait la peine de lui bercer des enfants. Si nous avions été forcés, à la manière antique, de payer après une défaite le tribut de 20,000 chevaux par année, nous aurions crié contre cette obligation, et nous aurions sûrement compté les chevaux livrés pour n'en pas expédier un de plus! Eh bien, nous n'avons jamais recensé le nombre de nos exilés: pour le savoir il faut demander à Washington combien il a daigné en recevoir... Nos chefs étaient trop occupés ici à faire de la politique de parti: la patrie, le social, le bon sens leur échappaient.

L'exode a cessé

Grâce à Dieu, cette hémorragie a cessé, non pas que nous ayons recouvré la raison, mais parce que les États-Unis nous ont fermé leurs portes; ils ne veulent plus de nous. Enfin, nous allons donc pouvoir prendre notre élan! Nous allons grandir chez nous, pour nous. Après être tombés de 100% de la population canadienne à 25%, nous pourrons nous remonter, utiliser pour notre cause les familles débordantes qui déborderont à l'intérieur, qu'on transplantera en pays neuf, pour faire de notre province, non plus une mince lisière sur le bord du fleuve ou de la mer, non plus, une perpétuelle forêt ouverte aux seuls spéculateurs — spéculateurs de New-York ou de Londres, comme si la France donnait ses domaines à des syndicats de Berlin —; mais un Québec solide, puissant en œu-

vres, en nombre, en territoire et en qualité, capable d'exercer une influence heureuse sur les destinées du pays, en paix ou en guerre. Imaginons un Québec de dix millions d'âmes: quelle force dans les revendications! Serait-il même question de revendiquer le bilinguisme, les mesures sociales, ou ci ou ça! on nous apporterait tout sur un plateau! La justice doit avoir la force, quand la force ignore la justice et justifie l'injustice.

Cette crise mondiale

Voilà 15 ans que la barrière est fermée sur les États-Unis; le résultat fut-il ce bel accroissement de force, ce lancer, cette conquête?... Vous baissez les yeux, vous le savez bien comme moi, que le résultat fut le *chômage*! Oui, la plus vilaine et la plus malsaine crise qu'ait enregistrée l'histoire d'un peuple.

— « Et aussi l'histoire du monde, dira quelqu'un pour excuser l'inexcusable. La crise fut mondiale. »

— Oui? Est-ce que nous habitons *le monde*, ou si nous avons la chance d'habiter une région pas peuplée, immensément riche, capable de faire vivre bien gras vingt millions d'hommes, rien que dans Québec? Ah! je comprends que le remède serait dur à trouver en Angleterre, où il y a 250 âmes par mille carré, en Belgique où il y en a 700, au Japon, où cela dépasse 2,000, mais dans Québec, savez-vous combien nous sommes? 5 par mille carré. Et l'on ne trouvait pas de quoi manger, de quoi se loger, de quoi se vêtir, de quoi se chauffer? Il n'y aura pas moyen de décentraliser la population qui vient s'engouffrer dans Québec, Montréal, Trois-Rivières, etc? Il n'y aura pas moyen de trouver de l'ouvrage à faire ouvrir et mettre en valeur une moitié de province qui n'attend que des hommes pour les enrichir? La terre qui chôme, les mines qui dorment, les chutes d'eau qui coulent à rien, comme si on laissait brûler des millions de tonnes de charbon sur les quais sans appeler les pompiers; toutes ces richesses possibles que le Créateur a placées à portée de notre main et qu'on ne nous livre pas, qu'on a cédées aux étrangers, quitte à nourrir de secours directs le tiers de notre peuple,— est-ce que cela nous permet de parler d'une crise mondiale, et de rejeter la faute sur le cher bon Dieu, qui a les épaules larges, certes, mais qui n'a pas créé le chômage! Il nous a aimés, le Créateur, de nous fournir tant de richesses: à qui la faute si nous restons pauvres et chômeurs à

côté ? si nous mourons de faim devant une table servie ? Allongeons le bras, grand ciel ! Et si nous sommes paralysés, que d'autres, que des colonisateurs et des sociétés en vie nous assistent et nous mettent en mouvement ! Finissons ce perpétuel supplice de Tantale !

Si Jean Talon revenait . . .

Nous voici donc un surplus de population à côté d'un surplus de ressources ; des cent mille hommes sans terre à côté de cent mille terres sans hommes. Et il n'y a pas moyen de réunir ces deux indigences pour en faire une puissance ? Les deux branches d'une paire de ciseaux ne coupent rien tant qu'on ne les fixe pas ; deux jambes en grève l'une contre l'autre ne marchent pas. Qui donc est chargé d'accomplir cet heureux mariage de l'homme et de la terre ? Ce sont les chefs du temporel ; ceux que l'antiquité appelle les *pasteurs du peuple*, et dont elle dit qu'un « troupeau de cerfs conduit par un lion battra un troupeau de lions conduit par un cerf ». Voyez-vous ce que Talon ferait de nos jeunes, comme pasteur de peuple, lui qui, sans hommes à établir, avait déjà créé un empire, des cadres pour 100 millions de Français ? . . . Ce qu'il le réglerait, le chômage, l'établissement de nos jeunes gens, leur mariage matériel avec la richesse du pays, d'abord, puis leur mariage d'amour, la création et la vie des foyers en quoi consiste notre *problème social*, à nous. Ne parlons pas de communisme, de fascisme ni d'autres ismes, effets du malaise et du mécontentement. Notre problème est bien moins compliqué. Merci à Dieu qui nous fournit tous les éléments de solution et de grandeur !

75,000 jeunes prêts annuellement au travail

Le recensement officiel de 1941 indique dans la seule province de Québec 937,489 garçons et filles de 15 à 29 ans. Il sort chaque année des écoles pour n'y plus retourner 75,000 jeunes gens prêts au travail, désireux d'un avenir, mais jetés presque tous au chômage. La vocation générale de ces jeunes, abstraction faite d'un 4 ou 5 p. c. pour les vocations aux vœux ou à la maladie, c'est la vocation de nos père et mère, le *grand sacrement* de saint Paul, le mariage chrétien. Mais, pour se marier, il ne suffit pas d'aimer — besogne très facile — il faut encore pouvoir soutenir un foyer, donc posséder un salaire et

une terre. Et c'est là le point crucial, l'entrée en scène de l'éternel absent, le pasteur du peuple, celui qui doit conduire sa troupe aux bons pâturages, au lieu de se paître lui-même. C'est ici que s'applique la définition de la politique, « gouvernement des hommes », et son but, de « procurer la paix, le pain et la liberté naturelle », et son rôle de « protection et d'assistance, pour corriger les désordres, combler les lacunes et promouvoir le progrès ».

En d'autres mots, la doctrine sociale de l'Église ne permet pas de « laisser faire, laisser passer »; elle soutient que l'État, qui n'est pas *tout*, comme chez Hitler et Staline, qui n'est pas *rien* non plus, doit, selon le cas, *stimuler, compléter, remplacer ou encourager l'initiative privée languissante, insuffisante, impuissante ou suffisante*. L'État, qui n'a rien prévu pour ses recrues rejetées des États-Unis, doit réparer ses omissions passées, mettre les bouchées doubles, créer grand, et au plus vite. Car tout retard accroît les arrérages et grossit le chiffre des jeunes à établir.

Quelques chiffres

Les 937,000 jeunes gens de 1941, réduisons-les à 800,000; c'est donc 400,000 mariages possibles, dus, à préparer d'ici 10 ans, alors que les 15 ans seront parvenus à 25: 400,000 mariages, c'est l'équivalent de 1,000 paroisses de 400 familles. Or, précisément, nous possédons encore 26,000,000 d'acres de sol fertile inoccupé, à occuper les premiers, donc 260,000 fermes de 100 acres, donc 1,000 paroisses de 260 familles. On n'est pas au Japon ici! Richesse humaine, sociale et nationale, surtout si on la compare à la pauvreté régnante, à la démoralisation insouciance ou révoltée qui écrasera nos recrues de la vie, transformées en rebuts. Et l'on parle, on rêve d'Action catholique?... Mais alors, qu'on emploie tout à étendre le règne de Dieu sur notre terre, à prévenir le mal et à faire la charité d'un moyen de bonheur! Nous prions, payons et réparons pour les autres: pleurons donc sur nous et nos enfants!... L'insouciance pour leur avenir est le péché mortel du Québec.

Ces milliers de jeunes gens sans avenir, soldats de retour ou travailleurs d'usines en chômage, privés de l'amour permis, se paient souvent les amours défendues. S'ils ne peuvent pas se faire de bon argent, ils en feront de mauvais; ils voleront, ils tricheront et les prisons ne seront pas assez grandes: à \$2.50 par jour, ces pension-

naires du roi coûtent là plus cher qu'un colon! Et c'est moins beau, moins constructif. Inutile pour les braves gens de se désâmer, de lever les bras au ciel et de déplorer que « la jeunesse va au diable »; ces jérémiades ne guérissent rien, un gallon de larmes ne bâtit pas une maison. Elle n'est pas créée pour aller au diable, notre jeunesse. Les instituteurs ne l'ont pas formée pour cela, mais pour le métier et l'agriculture. Le malheur veut qu'elle ne trouve rien, et plus ça va, moins elle trouve.

Nous, les coupables

Depuis 1929, début de la crise, il est sorti des classes 15 fois 75,000 élèves: c'est donc 1,125,000, qui eussent été des conquérants d'avenir, et qui n'ont rien conquis du tout, qui ont erré dans la vie jusqu'à la guerre, les bras ballants et les yeux vides humiliés. Une demi-génération de perdue pour nous, par nous, par l'insouciance et les omissions des chefs.

Si c'était Toronto ou les Juifs qui nous défendaient d'établir nos enfants, quels cris d'indignation, quelle révolte des patriotes! Mais non, c'est *nous* les coupables! On ne peut même pas s'en prendre aux curés, aux collègues classiques, au mauvais enseignement de l'anglais. C'est la petite politique, fielleuse, boiteuse, étroite, frappée à la fois de paralysie infantile et de dégénérescence sénile, qui ne pense jamais à la prochaine génération, mais toujours à la prochaine élection.

Encore si les atermoiements servaient à quelque chose... Mais non: le problème des jeunes ne se règle pas comme celui des vieux, par quelques feuilles de calendrier. Le député Howden disait naguère: « Les jeunes, il faut les établir ou les tuer. » Certains hurluberlus féroces ajoutaient: « Il faudrait une guerre. » Voilà les tristes partisans du massacre. Cruels sans s'en douter, et pas forts même en calcul de finances, puisque la guerre coûte cher par homme tué — chaque homme tué coûte de quoi établir vingt familles de colons qui auraient bon envie de vivre!

Les secours directs ont coûté cher

« La colonisation coûte trop cher » disaient les partisans du moindre effort. Les secours directs eux? Ça ne coûte pas cher?

\$500,000,000 payés en pure perte, jetés dans un tonneau sans fond par Ottawa, Québec et les villes, seulement dans notre province, en dix ans. Quelle somme de travaux n'aurait-on pu avoir en retour ? Non de ces travaux improductifs qui sont toujours à recommencer, mais des travaux productifs, qui font vivre leurs hommes une fois terminés, comme seraient la colonisation et les mines.

Ça coûte cher, la colonisation ? Peut-être bien, comme on l'a pratiquée jusqu'ici, à coups de paperasse, d'inspection, de travaux de chemins et d'allocations payées en retard. Pendant que le colon ouvre les chemins, il n'ouvre pas son lot. Ouvrir son lot sans outils, sans chevaux, sans autre truc que son courage ou sa rage, guettant des primes, songeant à ce qu'on mangera demain, désespérant d'avoir jamais les moyens de se gréer d'animaux et d'instruments aratoires, cela ressemble plus aux corvées du moyen âge qu'au travail créateur d'un conquérant qui veut établir ses fils en agrandissant le pays. Est-il surprenant qu'il se décourage, le forçat des savanes ?

On défriche avec les doigts

« On défriche encore comme au temps de Champlain, mon Père, me disait un colon aux yeux clairs. C'est comme si la gazoline, la mécanique, les tracteurs, les essoucheurs, les outils savants n'étaient inventés que pour les gens des villes et les travaux de luxe, mais pas pour nous autres dans les besognes les plus dures qui soient. On arrache les souches avec nos doigts, et nos femmes nous aident quand on ne leur apporte pas de rouet ou de métier à tisser ! A tisser quoi ? On n'a ni moutons, ni laine. Les guenilles, on les a sur le dos !... »

Je ne sais ce que vous pensez de l'ancien Mussolini, de la démocratie ni de tout ça ; mais quand Mussolini résolut de ne plus donner ses Italiens au reste du monde, il leur créa de l'espace, les marais Pontins puis l'Ethiopie, pas du tout comme on le fait ici, où le colon crée, doit faire littéralement quelque chose de rien. Mussolini, plus fin pour la paix, envoya des machines et des hommes préparer des habitations de monde, à la manière blanche, moderne, civilisée. Quand tout fut prêt, il expédia les colons et leur bagage en bateau, puis en auto jusqu'à la maison qui les attendait le nom sur la porte, la clé dans la serrure, des conserves dans l'armoire. Voilà de la con-

quête par un homme qui a grandi son Italie en plein désarroi, mais qui l'a perdue dans une guerre folle.

La paroisse adulte

Et nous ? Nous n'avons pas les moyens de faire cela ? Eh bien, alors, voici du nouveau : la *colonisation gratuite*, la ferme payée, gagnée par la forêt ; les bois coupés par des professionnels de chantiers, sur 80 arpents, puis vendus au bon prix du commerce non au prix du colon, servant à défrayer les abatis, l'essouchage, la première semence et la construction des maisons. En arrivant, le colon trouve une terre faite : il n'a plus d'affaire à solliciter d'octrois. La paroisse naît adulte, s'arrange toute seule, sans l'énervant et perpétuel concours du gouvernement-nourrice.

M. le député Authier me disait qu'un lot de 100 acres possède une valeur moyenne de \$3,000 de bois de papier seulement, qui se perd dans le défrichement et qui est un embarras pour le défricheur. Les bois francs valent beaucoup plus.

J'ai vu un colon gaspésien qui avait entassé des têtes de sapin pour brûler un splendide merisier de 4 pieds de diamètre, de trois belles longueurs de bois de plancher : « Ça ne brûle pas, ce damné bois franc. Il n'y a que l'écorce d'atteinte. » Ce seul arbre aurait valu \$20 ou \$30 à qui aurait pu le scier et le transporter. Mais le trop pauvre homme n'avait rien de ce qu'il fallait. Perte sèche et embarras, que du système aurait changée en bon argent. Et c'est ainsi partout, pour tous les beaux arbres, affreux cauchemar du bûcheron sans aide et sans outillage.

Quelques suggestions

Pourquoi ne pas utiliser cela en faisant faire une première récolte, la moisson de la forêt, par des professionnels du chantier ? Il existe chez nous, dans Saint-Maurice, dans la Beauce et ailleurs des « génies de bois », ces contremaîtres uniques de Jean Crête, d'Édouard Lacroix, de l'*International Paper*, qui font des chemins camionnables à \$2,000 du mille, alors que ça coûte \$20,000 au département de la Colonisation, et qui utiliseraient les inventions modernes à couper et à transporter le bois, et à bâtir les camps. On les ferait suivre d'essoucheurs, de constructeurs, de creuseurs de puits,

de laboureurs et de semeurs. Puis arriveraient, non des colons, mais des cultivateurs, avec leur roulant. Tout serait prêt: 80 arpents de terre faite, qui ne demande qu'à pousser.

On pourrait organiser des excursions et vendre à l'encan le choix de ces terres et des lots de village, ce qui comblerait encore les frais de défrichements. Si une colonie de 200 lots possède une valeur de bois marchand de \$600,000, n'est-ce pas assez pour créer une paroisse qui vaudra tout de suite un million, et qui rapportera, et qui diminuera le nombre des secours présents ou futurs? Un peu de calcul aurait pourtant révélé cela aux bureaux il y a dix ans, il y a cent ans. Pas besoin de bilinguisme pour trouver cela!

Après la défaite des armées de Louis XIV à Hochstedt, le vainqueur anglais Marlborough, voyant prisonnier un beau grenadier français, ne put s'empêcher de dire: « S'il y avait eu 50,000 hommes comme lui dans l'armée française, nous aurions perdu la bataille. — Ce n'est pas des gens comme moi qui manquaient au roi, rétorqua le grenadier, c'était un général comme vous qu'il lui fallait. »

De même chez nous, ne jetons pas tant la pierre aux chômeurs que l'oisiveté a démolis. Songeons plutôt qu'ils sont nés de race vaillante et qu'ils retrouveraient vite leurs qualités anciennes s'ils étaient bien conduits, aidés, poussés à la conquête du bien-être et à la conquête de leur pays. Les chefs manquent.

Autres développements

Nous qui avons trois siècles de Canada, fournirons-nous toujours aux nouveaux venus leurs serviteurs et leurs servantes — aussi bilingues que possible? Ne pouvons-nous être maîtres?...

Outre le sol, le sous-sol, ces gisements d'or qu'on offre à des étrangers, comme la Turquie et l'Afrique noire se donnent au plus offrant, pourquoi ne les prendrions-nous pas? Pourquoi n'y occuperions-nous pas les bras inertes? Entreprise provinciale, les revenus seraient à la province, pour diminuer d'autant les emprunts et la parcimonie. Socialisme et paternalisme d'État? Oh laissons là les grands mots. Ce qui était socialisme en 1880 n'est que de l'eau bénite, comparé aux pensions de paresse, et au maternalisme des secours à la cuillère. L'aqueduc des villes aussi est du socialisme en fin de compte, et pourtant l'on ne veut plus revenir aux porteurs d'eau!

Et ces fleuves de la Baie James, et ces pouvoirs hydrauliques de la Gaspésie, de l'Abitibi et d'ailleurs, qui promettent l'électricité, les pulperies, tout...

Les sociétés nationales, religieuses et professionnelles devront aider, pousser, organiser le déversement des paroisses pour la préservation des jeunes, pour l'agrandissement du royaume de Dieu et pour donner à notre peuple les trois éléments nécessaires à toute patrie: *le nombre, la qualité et le territoire...*

Etablissement des démobilisés

par M. STÉPHANE BOILY,
*surintendant provincial du Service de l'Établissement
des démobilisés.*

De tous les problèmes d'après-guerre qui suscitent si gravement l'attention des pouvoirs publics et de tous les citoyens en général, celui de la démobilisation des armées n'est pas le moins important. Si donc j'ai cru devoir accepter l'aimable invitation des dévoués organisateurs de ce Congrès, c'est que je considère comme un rare privilège de pouvoir soumettre, devant une classe si importante de notre société, les éléments d'un plan à la réussite duquel, j'ose le croire, vous vous intéresserez. Inutile d'ajouter que vos suggestions seront acceptées avec un grand plaisir; nous les sollicitons. Un autre motif qui m'a aussi intéressé, c'est qu'on ait choisi pour thème de ces assises: la colonisation. Notre plan sous plus d'un aspect se rattache à ce problème de notre survivance.

Nous sommes à la veille d'entrer de plein pied dans une ère plus sérieuse que celle de la dernière guerre. Ce vaste conflit, dont nous souhaitons tous de voir la fin prochaine a opéré dans le monde entier des bouleversements profonds. Dieu merci, les engins meurtriers n'ont pas choisi notre pays pour théâtre de leurs funestes exploits; la Providence nous a épargné les épreuves qui ont accablé si lourdement les nations de l'Europe, dévasté leurs terres, remplacé chez elles les sillons de la charrue par les déchirures béantes d'obus gigantesques.

Mais nul ne saurait pour cela prétendre que nous ayons été protégés tout à fait des méfaits de la guerre. Cette plaie nous a tué plusieurs de nos hommes, les meilleurs, les plus forts, l'espoir de l'avenir. Un grand nombre sont allés porter l'histoire de la valeur canadienne jusqu'en territoire ennemi, où l'on conservait vivant le souvenir des incursions faites, il n'y a pas un quart de siècle, par les pères de nos héros d'aujourd'hui. D'autres, nombreux aussi,

ont servi au pays, dans l'armée de réserve, s'acquittant de toutes les tâches rendues nécessaires par l'état de guerre.

Ces hommes, pour la plupart, ont dû mettre de côté une occupation qui les faisait vivre, lorsqu'ils ont répondu généreusement à l'appel aux armes. D'autres, trop jeunes encore pour avoir pris leur place définitive dans l'usine du monde, achevaient des études ou une préparation qui devaient leur valoir bientôt un poste où gagner leur vie et celle de leur future famille. Et la guerre est venue porter entrave à tout cela.

Bien que cela ne soit pas de mon ressort, je me permettrai de signaler tout de même le grand nombre de ceux qui sont allés, fort loin de chez-eux parfois, se mettre au service d'une industrie afin de répondre eux aussi aux besoins de la guerre.

Le conflit mondial nous a conduit à un bouleversement général et notre économie proprement dite a subi de durs coups, il faut bien l'avouer. Mais c'est notre capital humain qui a été le plus lourdement éprouvé: affaibli par des décès inévitables à la guerre, passablement désorienté par des déplacements fréquents et nombreux. Les individus en ont souffert, plus encore les familles, ces cellules vitales de la société: familles séparées, disjointes, familles nouvelles qui auraient dû normalement se fonder.

Je le répète, tous nous désirons la fin du conflit, une fin aussi prochaine que possible. Mais cette fin arrivée, nos devoirs n'auront fait que commencer; d'autres obligations, non moins graves, nous viendront. Rien ne nous servira alors d'avoir gagné la guerre, la plus terrible peut-être qui ait encore ravagé l'humanité, si nous ne retrouvons pas l'ordre dans la paix, si chacun ne peut reprendre sous le soleil une place qui soit sienne, une occupation qui le fasse vivre, lui et les siens.

Nos autorités l'ont compris et tout de suite, avant même que la paix nous soit échue en partage, elles ont pris des dispositions pour arriver à cette fin souverainement désirable. Le Canada peut même se vanter de posséder déjà des lois qui consacrent ces dispositions, alors que dans tous les autres pays on en est encore aux projets, plus ou moins arrêtés, plus ou moins vastes aussi.

Le Canada travaille donc à organiser généralement la *réhabilitation d'après-guerre*, pour tous ceux qui ont été détournés de leur occupation habituelle et normale; il s'occupe en particulier du *rétablissement sur des terres des soldats démobilisés*, ce qui n'est qu'une

partie de l'œuvre totale. C'est à la direction de cette entreprise de rétablissement des vétérans, et à cela seul, que les autorités m'ont appelé, pour ce qui est de la province de Québec. Nous nous bornerons donc à étudier ensemble les points qui touchent à cet aspect de la réhabilitation d'après-guerre. Il va sans dire que je me ferai un plaisir de répondre, au meilleur de mon savoir, à toute question qu'on voudra bien me poser, à la suite de cette causerie nécessairement incomplète.

Tout de suite je voudrais faire le compte d'une critique que j'ai parfois entendue contre le rétablissement, critique née d'une terminologie fautive. On a voulu voir dans cette entreprise de placement de vétérans sur des terres une mesure de démobilisation, une façon d'atténuer à un soldat les difficultés du retour de la vie militaire à la vie civile, ou plus crûment encore l'abandon de sa solde régulière. Qu'il me soit permis de rappeler que les autorités entendent faire du rétablissement une mesure de réhabilitation, ce qui n'est pas la même chose. On veut rendre au soldat son habileté, son aptitude à gagner sa vie comme tout le monde, au milieu des autres citoyens, par les mêmes agissements, en homme normal. C'est-à-dire, qu'on reconnaît jusqu'à quel point la vie militaire, avec sa discipline nécessairement rigide, influence profondément l'esprit d'un homme, et lui enlève son initiative personnelle. Et de plus, je ne connais pas de soldat qui se soit enrichi au métier des armes.

L'État canadien entend *réhabiliter* une partie des soldats qui redeviendront bientôt à la vie civile, en les *établissant* sur des terres à culture. Le moment est donc venu de nous demander quels sont les motifs qui ont amené cette façon de procéder, quels sont aussi les statuts qui vont régir l'entreprise, les règlements qui en conduiront la pratique.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les pays accordent des terres à leurs soldats revenus d'une expédition quelconque. L'histoire européenne nous en donne de nombreux exemples. Il suffit de relire le traitement accordé par Napoléon aux soldats qui l'avaient suivi dans ses brillantes campagnes. Plus près de nous, au Canada même, le régime seigneurial comportait la concession de terres, par les seigneurs, aux braves qui avaient servi sous leurs ordres. Les seigneurs eux-mêmes n'avaient ordinairement pas obtenu leurs domaines pour d'autres considérations. Plus tard, des terres furent encore concédées aux loyalistes dans les Cantons de l'Est. Après

la guerre contre les Boers, on octroya aux vétérans des domaines de trois cent vingt acres dans l'ouest canadien.

Tout le monde sait qu'à la suite de la dernière grande guerre, une loi fut appliquée à partir de 1919, en vue d'aider les anciens militaires à s'établir sur des fermes partout au Canada. Pour sa part, la province de Québec eut environ cinq cents soldats qui se prévalurent des avantages de la loi mentionnée. Dans tout le pays, le nombre des établissements de ce genre dépassa vingt-cinq mille.

Pourquoi cette coutume, toujours et partout la même, d'offrir des terres aux vétérans? C'est peut-être pour répondre à un certain besoin de fixité, de stabilité, après une période de déplacements continus, un temps de fortune fort variable. Mais à mon sens, c'est surtout parce que le pays, désireux de reconnaître le don suprême que lui ont fait ses fils, ne croit pouvoir mieux faire que de leur donner un peu de lui-même, un part du patrimoine national, dans son élément le plus fixe, le plus stable.

Le 1er août 1942, le Parlement canadien sanctionnait la *Loi ayant pour objet d'aider les anciens combattants à s'établir sur la terre*. Cette loi sera le guide de tout le rétablissement qui va commencer pour de bon dès cette guerre terminée. Sans entrer dans tous les détails de ce document, nous en étudierons ensemble quelques points les plus intéressants pour le public. Comme tout acte digne de ce nom, la loi débute par des considérants tout à fait instructifs.

L'autorité reconnaît d'abord l'opportunité de replacer dans l'agriculture un bon nombre des licenciés de toutes nos armées, étant donnée l'aptitude de cette occupation à faire vivre son homme. Elle doit aussi admettre la modicité des ressources de la plupart des vétérans, leurs faibles moyens en face du projet de s'établir sur des terres. C'est pourquoi la loi vise à les aider. Et si le pays veut aider ses anciens soldats, c'est qu'il reconnaît avoir contracté envers eux une dette de reconnaissance peu commune.

Mais, me direz-vous, si le pays se considère tellement endetté vis-à-vis les vétérans, pourquoi ne leur donne-t-il pas tout simplement à chacun un beau bien organisé, où ils puissent finir leurs jours à l'aise? Tout d'abord, je ne crois pas qu'il serait sage d'en agir de cette façon, pour un pays qui vient de faire des dépenses extraordinaires, de drainer impitoyablement ses ressources. Ensuite aussi, il y a des degrés de mérite qu'il n'est pas facile d'apprécier à leur juste valeur. Et enfin, il faut toujours se garder un moyen de ne

pas accorder à quiconque un don qui n'en serait pas un. Le vétéran, à qui on jugera sage de refuser les avantages d'un prêt remboursable, se verra moins lésé, que si on devait lui refuser un cadeau gratuit.

Après avoir clairement défini les termes, le législateur statue sur le personnel qui aura charge d'exécuter la loi. A la tête de ce personnel, un directeur est nommé, qui aura son bureau dans la capitale fédérale. Ce responsable de l'application de la *Loi des Terres* a le rang d'un sous-ministre, et n'a de comptes à rendre qu'au ministre des Mines et des Ressources. Si la loi confère au directeur une foule de droits, elle ne l'épargne pas, pour tout cela, au chapitre des devoirs.

L'un des principaux caractères de toute l'organisation réside dans la décentralisation poussée jusqu'aux limites permises par la prudence. En dessous du directeur, il est constitué des administrations à juridiction correspondant sensiblement aux divisions provinciales, sauf pour les Provinces Maritimes, qui toutes trois dépendent d'un seul et même bureau de district.

Mais la décentralisation ne s'arrête pas là. Les règlements prévoient l'ouverture de bureau régionaux dans la plupart des coins du pays où l'on s'attend à devoir faire des établissements nombreux. Déjà une trentaine de ces bureaux ont été ouverts, dont trois dans la province de Québec, soit à Sherbrooke, à Québec et ici même à Montréal. Chaque bureau de région est sous la direction d'un surveillant régional, sur qui repose la charge de tous les établissements faits ou à faire dans son territoire. Chaque fois que la loi mentionne une fonction du directeur auprès d'un vétéran en particulier, il est bien clair, que cette fonction sera en pratique remplie par le surveillant régional ou son représentant officiel.

Le premier travail de ce genre sera bien, il me semble, par ordre, chronologique du moins, l'achat de terres destinées au rétablissement, puisque la loi permet au directeur d'acheter, pour cette fin, à des conditions raisonnables, toute terre offerte et jugée susceptible de constituer un établissement convenable. Les règlements, dont la constitution est prévue par l'Acte lui-même, permettent d'embaucher un nombre suffisant d'hommes bien qualifiés, techniciens agricoles si possible, pour vaquer à ce premier soin de visiter les terres offertes, d'en estimer la valeur aussi juste que possible, et généralement d'en préparer l'achat. Ces terres à acheter peuvent être la

propriété de particuliers, de corporations, même des gouvernements fédéral ou provincial, pourvu qu'elles soient libres de toute redevance, et que l'on en puisse produire des titres clairs.

Pendant que nous en sommes au chapitre de l'achat des terres, je voudrais dissiper, tout de suite, une crainte que j'ai entendu formuler à quelques reprises déjà. Des bonnes gens, comprenant bien que l'État veuille faciliter aux vétérans la possession d'une ferme, voient le danger que le monde de la spéculation, en petit ou en grand, s'empare de l'affaire et se fasse le principal fournisseur de terres à soldats. On aurait même entendu parler d'un tel ou d'un tel qui vient de mettre la main sur deux ou trois biens, sans besoin apparent. Et tout de suite, on a conclu que ce sont là des clairvoyants, des jongleurs qui se préparent à faire sauter les sous de nos anciens militaires.

Qu'on se rassure cependant, le danger n'est pas aussi grave qu'il semble. La loi des soldats a sagement prévu le cas et il ne faudrait pas être pris à tenter l'aventure. Le premier document à compléter dans l'achat de toute terre consiste en une formule assermentée où l'on déclare que personne ne touche ni ne touchera aucune gratification en raison de services rendus dans la vente. Par le même formule, il faut déclarer la date de la dernière vente de la terre, avec toutes les circonstances qui ont entouré cette transaction. La formule serait nulle et sans effet si des peines établies à quelques milliers de dollars ne venaient lui donner du poids auprès de quiconque serait tenté de spéculer.

D'autres trouveront l'État bien sévère d'imposer de telles peines pour une offense aussi légère et considérée en certains milieux comme presque normale. Il faut y voir avant tout le désir d'assurer autant que possible la réussite des soldats qui voudront redevenir agriculteurs. Il serait, en effet, de mauvaise politique de laisser surgir d'importants facteurs de faillite dès le début de cette entreprise. Et tout cela découle de l'idée émise que le rétablissement doit être avant tout une œuvre de réhabilitation.

Maintenant que nous avons repassé les principaux points relatifs au personnel, que nous avons souligné les précautions qu'entend prendre l'autorité pour éliminer les fraudes dans les ventes et par là protéger les vétérans, il ne sera pas trop tôt pour étudier les genres d'établissement qu'il sera possible de faire en vertu de la loi agraire de 1942.

Cette loi agraire de 1942 offerte aux anciens combattants a une portée nationale, mais contrairement à l'ancienne loi de 1919, elle possède une grande flexibilité permettant à ceux-ci de s'établir d'après l'un des trois modes suivants, soit :

1. Sur une terre, comme unique occupation, pourvu que les démobilisés possèdent une expérience pratique de l'exploitation d'une ferme.

2. Sur une petite propriété rurale (ou lopin de terre) à proximité d'une source d'emploi, pourvu que l'ancien combattant ait un emploi permanent, soit un métier ou une profession.

3. Petite entreprise agricole associée à la pêche commerciale, à la condition que l'ancien militaire possède une expérience satisfaisante de la pêche commerciale.

Nous en venons maintenant, au principal mode d'établissement sur lequel statue la loi de 1942 : c'est-à-dire le placement de soldats sur des fermes. C'était, en somme, le seul mode prévu par la loi de 1919. En vertu de la nouvelle loi, le directeur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire pour aider un ancien militaire à acquérir une bonne ferme, où il puisse s'établir avec sa famille, présente et future, en vue d'y vivre dorénavant, tout comme les cultivateurs qui l'entourent. Les autorités tiennent à ce que le nouveau fermier se trouve le plus tôt possible réhabilité; elles veulent que rien ne subsiste qui pourrait faire de lui un être à part, un spécimen rare.

En vertu de cette loi, l'État fixe un maximum d'aide de \$6,000.00, dont \$4800.00 pour la terre et les bâtiments, et \$1,200.00 pour les animaux et le roulant.

Pour que le rétablissement obtienne des succès, il doit se faire dans les meilleures conditions possibles avec des sujets possédant les qualifications nécessaires pour réussir. Voici quelques considérations suivies dans le choix des candidats :

L'ancien combattant doit présenter une demande de documents de compétence, puis il comparaitra devant le comité consultatif qui fonctionne dans la région où il a l'intention de s'établir. Le comité discute le projet en question avec le vétéran, le conseille et détermine s'il a l'expérience et les autres qualités voulues pour faire un succès de l'entreprise. Ces comités consultatifs sont composés d'hommes compétents et de jugement sain; l'un deux sera un cultivateur modèle, pratique, ayant fait un succès de sa ferme; l'autre sera un homme d'affaires ayant un commerce ou une indus-

trie connexe à l'agriculture; le troisième sera notre officier, le surveillant régional, agissant comme président. La plupart des membres de ce bureau sont des anciens soldats de la dernière guerre ou ayant des fils dans le présent conflit. Afin de s'assurer de leur bonne volonté, la loi exige que tout soldat qui fait une demande verse en argent un dixième de la valeur de la terre et des bâtiments. Par conséquent, ce versement sera de \$480.00 si le terrain et les bâtiments coûtent \$4,800.00, de \$300.00 s'ils coûtent \$3,000.00. Tout le monde admet que pour réussir en agriculture, il faut être économe; le vétéran qui ne serait pas parvenu à mettre de côté une somme aussi peu élevée donnerait à douter de son sens d'économie, au point qu'on jugerait peu prudent de faire des déboursés à son intention. Cela pour éviter que des militaires essaient d'obtenir une ferme à la seule fin de tenter une simple expérience. Ce n'est pas là l'idée qu'il faut avoir au début quand on veut réussir.

Parmi les autres qualités exigées, il est juste que l'on accorde une première place à la santé du candidat. On tenterait vainement en effet de transformer en un fermier prospère un vétéran à santé chancelante, sauf le cas où sa famille, ses fils surtout, pourrait le seconder suffisamment. Encore faudrait-il qu'il puisse tout au moins conduire l'entreprise lui-même.

L'expérience du passé a aussi démontré l'importance du rôle de la femme sur la ferme. Les règlements exigent donc, dans le cas du soldat marié, que son épouse soit tout aussi bien qualifiée que lui-même pour l'entreprise à laquelle ils se destinent ensemble, qu'elle n'y aille pas à reculons, de sorte qu'elle est obligée de se présenter à cette fin devant le comité consultatif de sa région.

Mais une qualité sur laquelle on insiste particulièrement, c'est que le candidat doit avoir suffisamment d'expérience agricole pratique. On exige que le candidat se soit livré aux travaux de la ferme pendant au moins deux années après sa dix-huitième année. Et cette exigence est tellement stricte que si un militaire possédait par ailleurs toutes les autres qualités, on ne consentira point à lui laisser tenter l'aventure sans lui avoir, au préalable, fourni l'opportunité d'aller acquérir les deux années d'expérience pratique chez un cultivateur modèle. Le directeur possède, en outre, toute l'autorité voulue pour prendre entente avec les ministères fédéral et provincial d'agriculture, les collèges et les écoles d'agriculture, en vue

de procurer aux vétérans tous les renseignements agricoles dont ils pourraient avoir besoin.

Si le candidat remplit toutes les conditions, quant à son expérience pratique et à son état financier, le directeur lui décernera un certificat d'aptitude, l'autorisant à choisir une ferme aux conditions générales de la loi. Le vétéran peut choisir cette ferme à même les propriétés déjà acquises par le directeur et gardées en réserve pour répondre aux demandes d'après-guerre, ou il *peut choisir* à son goût une autre propriété si elle est trouvée convenable par le directeur.

Supposons maintenant que l'achat de la ferme est approuvé au prix maximum de \$4,800.00, le soldat demande en plus une avance maximum de \$1,200.00 pour l'achat d'un roulant et d'animaux. Le coût total pour le gouvernement est donc de \$6,000.00. Ce montant de \$6,000.00 est le maximum que l'État peut avancer au requérant. Si le coût est plus élevé, la propriété peut encore être acquise pourvu que l'excédent soit comblé par l'aspirant lui-même.

Maintenant comment le vétéran rencontrera-t-il ses obligations? Il devra verser au comptant 10% du coût de la terre et bâtiments soit \$480.00, après quoi l'ancien combattant s'engagera par contrat à rembourser les deux tiers du coût du terrain et des bâtiments par paiements échelonnés au cours d'une période de vingt-cinq ans à intérêt d'amortissement de 3½% par année. Chaque versement comprendra normalement l'intérêt et le principal. Dans nul cas les versements ne dépasseront \$194.16 par année, ou environ \$16.00 par mois, (prix d'un loyer). Les taxes, les assurances et les frais d'entretien sont à la charge de l'ancien combattant.

Comme vous le constatez, le soldat n'est appelé qu'à rembourser les deux tiers de la valeur de la terre, plus le 10% comptant déjà versé, et il n'est pas question des \$1200.00 que le gouvernement lui a avancées pour l'achat d'animaux et le roulant, car ce montant est un don gratuit. En d'autres termes, l'État absorbe la balance du prix total de la ferme, soit \$1,120.00 et les \$1,200.00 payées pour le cheptel. C'est donc un cadeau de \$2,320.00, soit 39% du coût de l'entreprise, dont le gouvernement fait remise au soldat démobilisé. Toutefois, pour bénéficier de cette faveur, le soldat devra demeurer dix années sur sa terre et avoir rempli toutes les autres conditions du contrat. S'il s'en départit avant cette date il devra rembourser intégralement l'État.

Nous avons vu jusqu'ici la question des *achats* de terres pour les soldats. Mais il n'est pas impossible qu'un vétérán possède déjà *sa propre terre*, en plus ou moins bonne condition, vu son absence assez prolongée. Aussi la loi prévoit-elle, en l'occurrence, des prêts d'amélioration. La limite de ces prêts est établie à \$3,200.00 ou pas plus de 60% de la valeur du terrain dans le cas où les prêts devraient servir, en même temps qu'aux améliorations jugées nécessaires, à libérer la propriété des hypothèques qui la grèvent. Si le prêt n'a d'autres fins que de permettre l'achat des animaux et de l'outillage, il est limité à \$2,500.00 ou pas plus de 50% de la valeur du terrain. Ces prêts, nantis sur première hypothèque, seront amortis en vingt-cinq ans, au taux, eux aussi, de 3½% par année.

Le deuxième mode d'établissement s'adresse au vétérán désireux de se livrer à la pêche commerciale tout en retirant de sa parcelle de terre une partie de sa subsistance. Voici une aubaine pour les pêcheurs de la Gaspésie, des Iles de la Madeleine et de la côte nord, pourvu qu'ils possèdent une expérience et une compétence satisfaisantes dans l'industrie de la pêche.

En vertu de cette loi, l'ancien soldat pêcheur pourra obtenir, selon les besoins et les conditions de lieu, l'aide du gouvernement dans l'achat d'un lopin de terre et d'une maison convenable. L'État peut ensuite avancer jusqu'à un maximum de \$1,200.00 pour l'aider à se procurer le matériel nécessaire à la pêche commerciale, notamment une bonne barque, un moteur auxiliaire et tous les accessoires qui sont d'usage dans ce genre d'occupation. La loi spécifie qu'il sera loisible à deux candidats, pas plus, de s'associer pour pratiquer le métier de pêcheurs. Il va sans dire que, dans une telle association, chacun aura sa maison et sa parcelle de terre en propre, mais l'équipement de pêche pourra servir en commun aux deux vétérans.

Ce genre d'établissement offert aux soldats pêcheurs est appelé à rendre d'imminents services à cette classe importante et souvent ignorée de la population, comme lors de la dernière guerre. De plus, nous ne devons pas oublier que la classe des pêcheurs du Québec est celle qui a fourni, si je ne fais pas erreur, la plus haute proportion de nos forces armées. Pour notre part, nous leur accorderons une attention toute spéciale.

Le troisième mode d'établissement s'adresse à l'homme de métier: il nous permet d'offrir à l'homme de métier ou de profession de l'établir sur un lopin de terre à la campagne ou à proximité d'une

ville afin de retirer de cet établissement une partie de sa subsistance. C'est ce qu'on appelle: le mode d'établissement sur une *petite propriété rurale*.

En vertu de ce projet, l'ancien combattant pourra également bénéficier, selon les besoins et les conditions de lieu, des avantages financiers de la loi. L'État l'aidera donc à acquérir une maison confortable et un lopin de terre qu'il cultivera durant ses loisirs, et qui lui sera utile surtout durant les temps de crise ou de dépression. De cette manière, l'ouvrier, l'homme de métier vivant à la campagne sur un lot à lui, aura cette sécurité permanente de bien-être que tous les sociologues cherchent à lui procurer. Ce pied-à-terre devrait l'immuniser contre les idées subversives, l'attachant davantage à sa maison, à son petit lot de terre, en un mot à son pays.

Ce genre d'établissement pourra avantageusement être offert aux anciens combattants souffrant d'incapacités physiques et qui comptent dans une large mesure sur leur pension de l'État pour vivre convenablement.

Il ne faudrait pas terminer cette causerie sans nous demander qui va pouvoir bénéficier de la *Loi Agraire de 1942*.

D'après la loi, voici la définition du terme *ancien combattant ou ex-combattant*:

Ancien combattant signifie une personne qui, en aucun temps au cours de la guerre déclarée par Sa Majesté, le dixième jour de septembre mil neuf cent trente-neuf, au Reich allemand et subséquemment à d'autres puissances, y a participé en service actif dans une unité navale, militaire ou aérienne du Canada, ou de l'une quelconque des forces de Sa Majesté, si, lors de son enrôlement, elle était normalement domiciliée ou résidente au Canada, et

- (i) a servi sur un théâtre de guerre réelle, tel que désigné par le Gouverneur en conseil sous l'empire de la Loi des pensions; ou,
- (ii) a servi seulement dans ces parties du Canada non désignées par le Gouverneur en conseil comme théâtre de guerre réelle, à condition que ce service n'ait pas duré moins de douze mois; ou,
- (iii) quel que soit le lieu où elle peut avoir servi, reçoit une pension en raison d'une invalidité subie par suite dudit service; et a été honorablement licenciée de ladite unité navale, militaire ou aérienne, ou d'une autre des forces de Sa Majesté, ou a obtenu la permission de démissionner ou de se retirer d'icelle;

et *ancien combattant* signifie également un sujet britannique qui était normalement domicilié ou résident au Canada au commencement de ladite guerre et qui reçoit une pension en raison d'une invalidité subie alors qu'il servait sur un navire au cours de ladite guerre.

Y a-t-il chance que nous ayons à faire dans le Québec, de nombreux établissements des soldats? Des enquêtes se poursuivent depuis une couple d'années déjà à travers les rangs de nos armées

de terre, de l'air et des mers, afin de connaître les dispositions de nos militaires, ce qu'ils ont fait avant la guerre et ce qu'ils entendent faire quand ils seront revenus au pays.

Pour ce qui touche de plus près l'application de la *Loi Agraire*, les derniers renseignements que nous possédons nous apprennent que lors d'une enquête faite auprès de 350,000 soldats, plus de 56,000 soldats canadiens, ayant une expérience agricole d'au moins deux ans, ont manifesté le désir de s'établir sur des fermes à leur retour dans la vie civile. De ce nombre, la province de Québec compte environ 7,000, mais il est probable que lorsque la guerre sera terminée ce chiffre sera plus élevé. Il va sans dire que tous ne seront pas aptes à la culture, mais tout de même il y aura un nombre imposant de soldats possédant l'expérience nécessaire que nous aurons à diriger sur nos terres du Québec. Ce sera beaucoup si nous tenons compte des disponibilités de terres dans notre province.

L'étude détaillée des candidatures de cette province ne manque pas d'intérêt. L'enquête nous dit qu'en plus il y a deux mille des sujets désireux de se livrer à la culture n'ayant pas à leur crédit les deux années d'expérience pratique requise. A ce point de vue, plus de jeunes de Québec que des autres provinces voient l'avenir meilleur dans la culture du sol que dans les autres occupations ordinaires.

Dans l'échelle des préférences, nous remarquons aussi que la culture mixte l'emporte de beaucoup sur les autres modes.

Quelques centaines seulement désirent faire de l'élevage de la volaille, de la culture maraîchère, ou de la culture de grain.

Il serait bon d'ajouter que les renseignements ici donnés sont déjà à la disposition des soldats par l'entremise de leurs chefs ou des *Services du Bien-Etre de l'ancien combattant* qui ont leurs bureaux dans les grands centres avec ceux de l'Assurance-chômage. Au reste, l'organisation de nos bureaux régionaux est fort avancée et graduellement on augmente le personnel pour répondre au besoin.

Dès que l'ancien combattant aura rencontré les conditions que nous avons déjà énumérées, il n'aura plus qu'à attendre les ordres de prendre possession de son nouveau bien. C'est alors qu'avec l'aide des inspecteurs locaux de notre Service, il verra à se procurer les animaux et les instruments agricoles nécessaires. Dans la suite, ce soldat cultivateur aura à sa disposition le service de nos inspecteurs dans la conduite technique et pratique de la ferme.

Il est bon de se rappeler que le bénéficiaire de ce projet sera considéré comme tenancier à volonté, les titres restant entre les mains du directeur jusqu'au paiement complet des redevances. Après dix ans d'occupation cependant, le soldat pourra jouir de la disposition de ses biens meubles.

Au cas de décès avant remboursement complet, la loi prévoit que les héritiers légaux auront l'avantage de continuer à exécuter le contrat. Si l'ancien combattant abandonnait son entreprise avant d'en être devenu le propriétaire, le directeur aura droit d'en disposer en faveur d'un autre acheteur qui ne serait pas nécessairement vétéran.

A ce stage de la guerre, bien qu'un grand nombre d'hommes aient été déjà licenciés, on ne tentera, à part quelques exceptions, aucune initiative importante d'établissement. Les prix des matériaux de construction, du bétail, et la rareté des instruments agricoles en élèveraient trop inutilement les frais. De plus, nous désirons garder un choix convenable de terres pour ceux qui sont encore outre-mer et qui ne doivent pas subir aucun désavantage dans leur participation aux bienfaits offerts par cette loi. Mais nous donnons présentement notre plein temps à tout préparer pour le moment où il faudra pour de bon commencer à établir les vétérans.

J'ai tenu tout d'abord à vous expliquer la loi du rétablissement rural des soldats, ou, si vous le préférez, leur réhabilitation à la vie civile.

Nous considérons, en effet, et c'est le vœu du législateur, comme un devoir d'amener le plus vite possible le soldat à s'identifier à la vie de ses concitoyens dans leurs mœurs, dans leur manière d'envisager les problèmes quotidiens de la vie. De là, la souplesse de cette loi qui prévoit différents modes d'établissement.

Nous nous efforçons donc tout d'abord, connaissant l'histoire de chaque soldat, de le replanter, si je puis m'exprimer ainsi, dans le milieu où il a vécu, dans son ambiance première. Évidemment en ce qui concerne ceux des anciens combattants qui désirent s'établir sur une terre, il faudra s'étendre, sortir de ce cadre, peut-être, chercher d'autres endroits que leurs lieux d'origine, par exemple les diriger vers nos centres de colonisation. Probablement qu'il en sera

mieux ainsi avec certaines catégories d'hommes dont l'expérience dans l'administration d'une ferme ne sera pas parfaitement établie. De ce chef, messieurs du congrès, nous faisons un appel tout spécial à l'expérience solide que vous possédez dans ces sortes d'entreprises. Nous ferons également appel à l'aide du gouvernement provincial, et nous ne croyons pas qu'elle nous sera refusée.

Voilà, en quelques phrases mieux intentionnées que réussies, le travail qui nous échoit et dont l'œuvre est grande; elle demande le concours de toutes les bonnes volontés. C'est environ vingt mille soldats du Québec que nous aurons à rendre à la vie civile. Dans ce champ pacifique, comme sur le champ de bataille, nous devons entourer ces frères de toute notre sollicitude. D'autre part, ceux-ci, nous en avons confiance, veulent servir, continuer de donner à leur pays le meilleur d'eux-mêmes, travailler de tout leur cœur, avec toute leur bonne volonté, avec une énergie acquise sur les champs de bataille, travailler au développement de leur bien-être en possédant un patrimoine, la terre, qui leur assurera une existence paisible, de tout repos.

Encore une fois ce capital humain, le plus précieux de tous, c'est notre devoir de lui tendre la main, lui assurer notre entière coopération, car, qui que nous soyons, nous avons envers ces frères une dette de reconnaissance que nous ne devons jamais oublier.

Voeux du congrès

préparés par une commission et
présentés par M. GUY VANIER, C.R.,
secrétaire des Semaines sociales.

I — PERMANENCE DE L'OEUVRE COLONISATRICE

Attendu que dans le passé les mouvements de colonisation ont été spasmodiques;

Attendu que ce genre de colonisation est très dispendieux et inefficace, et qu'il rend la colonisation odieuse aux gens non avertis;

Attendu qu'il est important que l'œuvre colonisatrice soit organisée sur des bases permanentes, connues à l'avance;

Les membres des diverses sociétés intéressées à la colonisation et à l'agriculture réunis en Congrès de colonisation à Montréal, les 10 et 11 avril 1944, sous les auspices des Semaines sociales du Canada, demandent aux autorités gouvernementales:

1o De passer une loi assurant la dépense d'une somme suffisante pour la réalisation d'un programme de colonisation s'étendant sur une période d'au moins dix ans;

2o De nommer, sous l'autorité du ministre de la Colonisation et travaillant en collaboration avec son ministère, *une commission autonome d'établissement rural* avec tous les pouvoirs nécessaires à la poursuite efficace de l'œuvre colonisatrice, et spécialement à la création de modes d'établissements variant avec le genre de ressources naturelles à utiliser.

II — INVENTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES

Attendu que nous avons par milliers des familles rurales, des fils de cultivateurs, des anciens ruraux rendus à la ville, des orphelins des villes et des campagnes à établir;

Attendu que pour le plus grand nombre, ces établissements sont pressants;

Attendu que pour établir intelligemment des familles et en même temps développer l'avoir économique de la collectivité, il est nécessaire de savoir exactement ce que l'on possède en ressources naturelles: terres arables, forêts, pêcheries, sous-sol minéralisé, régions susceptibles de développement touristique;

Les congressistes demandent aux autorités gouvernementales:

De compléter sans tarder l'inventaire détaillé des ressources naturelles de notre province afin d'arriver à déterminer les modes d'utilisation possibles de ces ressources, soit isolément, soit conjointement, en vue d'établissements futurs.

III — ÉCHANGES

Attendu que les établissements en pays neufs requièrent des espaces considérables;

Attendu que dans la province de Québec la proportion des terres arables est restreinte;

Attendu que pour le mode de colonisation mi-agricole, mi-forestier, il faut de vastes espaces forestiers;

Attendu que pour une proportion importante ces terres et ces forêts sont devenues la propriété d'intérêts privés ou ont été affectées par les droits de coupe;

Les congressistes demandent aux autorités gouvernementales:

De faire rentrer dans le domaine de la couronne au moyen d'échanges, d'achats de gré à gré, d'expropriations, celles de ces terres et de ces forêts qui peuvent servir à des établissements individuels ou collectifs, et de ne pas affermer au détriment de la colonisation les territoires qui forment actuellement partie du domaine de la couronne.

IV — TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Attendu que pour fonder intelligemment et convenablement toute une série de paroisses en pays neufs, il faut des travaux préparatoires adéquats;

Attendu que le drainage des terres et leur défrichement doivent être faits avant l'occupation;

Attendu que la reconnaissance, le lotissement, l'arpentage doivent précéder ces travaux;

Attendu que la construction des chemins de front et des routes doit être faite avant l'arrivée des colons;

Attendu que la préparation d'une cinquantaine d'acres de terre propre à la culture est essentielle à l'établissement de milliers de familles de choix, avec cheptel, instruments aratoires et capitaux pouvant servir à l'établissement des enfants;

Attendu que chaque famille, une fois établie, doit être guidée et soutenue dans ses travaux;

Les congressistes demandent aux autorités gouvernementales:

1o De commencer *immédiatement*, dans nos régions de colonisation, de tels travaux préparatoires;

2o De fournir des plans d'exploitation rationnelle adaptée à chaque établissement.

V — CONSERVATION DES SOLS

Attendu que le sol arable est la pierre fondamentale de notre agriculture;

Attendu que la fertilité des sols de la province s'épuise à un rythme rapide et que le rendement des récoltes s'avère beaucoup trop bas même pour couvrir le coût des productions;

Attendu que le faible revenu du cultivateur est une des causes directes du dépeuplement des campagnes;

Les congressistes demandent aux autorités gouvernementales:

1o D'instituer une enquête afin d'établir les causes de la perte de fertilité des sols en culture du Québec;

2o D'élaborer un programme de conservation et de restaurations de ces sols.

VI — FORMATION DE CHEFS

Attendu que la population rurale du Québec est l'assise la plus solide de notre société;

Attendu que l'État a tout intérêt à la protéger et à assurer son expansion naturelle;

Attendu que la classe agricole est gravement menacée par la désertion des campagnes; que souvent les systèmes de culture ne

tiennent pas suffisamment compte des besoins réels de la famille et des marchés locaux;

Attendu que le retard dans le développement de la colonisation et que l'émigration de milliers de familles trouvent souvent leur cause dans l'insuffisance des services religieux, sociaux, économiques, mis à la portée des colons;

Les congressistes demandent aux autorités:

De s'employer de plus en plus à la préparation de chefs capables d'orienter toutes les activités de la paroisse rurale et de mieux satisfaire à ses besoins religieux, intellectuels, culturels, sociaux et économiques.

VII — LA COLONISATION INTÉRESSE TOUT LE MONDE

Attendu que la colonisation apparaît plus que jamais, à la lumière des travaux présentés durant ce Congrès, comme une question vitale, à laquelle est liée la survivance même de notre nationalité;

Les congressistes demandent:

Que tous ceux qui jouissent de quelque influence s'unissent dans un effort commun pour assurer à cette œuvre importante le développement qu'elle requiert.

La colonisation entreprise nationale

par M. ROGER DUHAMEL,
président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Les desseins de la Providence sont toujours insondables et ils deviennent au surplus impératifs, quand ils s'expriment par la voix tenace du R. P. Joseph-Papin Archambault, l'âme dirigeante et l'animateur des Semaines sociales du Canada. C'est donc à lui que je dois l'honneur et vous, l'étonnement de me trouver ici ce soir, au milieu de spécialistes, clercs et laïcs, qui connaissent à fond le problème de la colonisation. Vous pouvez ainsi juger de ma gêne à venir devant vous causer d'une question que vous possédez tous beaucoup mieux que moi. Enfin, les dieux, c'est-à-dire le P. Archambault, en ont ainsi décidé et il ne nous reste plus qu'à nous conformer le plus fidèlement possible à leurs volontés et à remplir chacun notre rôle, moi de tenter une brève esquisse historique de la colonisation et de souligner son importance primordiale dans l'ensemble de notre économie nationale, vous de manifester votre bienveillance en feignant que vous apprenez des choses inédites. Et c'est de cette façon que le tour sera joué.

Cependant, même le profane ne peut s'interdire quelques réflexions préliminaires. Il constate quelques faits évidents: que nous avons été très longtemps un peuple paysan, que nous avons ouvert à la civilisation la plus grande partie de notre pays et du continent tout entier, que nous retrouvons des frères par le sang dans les endroits les plus reculés de l'hémisphère nord-américain, que depuis le début de notre siècle l'industrialisation à outrance de nos voisins a exercé une influence considérable, bonne ou mauvaise, selon les opinions, sur notre comportement collectif, que nous tendons de plus en plus à nous agglomérer dans les centres urbains comme en témoignent les statistiques fédérales publiées tous les dix ans, qui

accusent une progression constante et en ces derniers temps rapides de la population des citadins. Si nous avons déjà eu la vocation agricole, si nous avons créé partout sur notre territoire des paroisses rurales qui ont constitué notre inviolable bastion contre les attaques de l'extérieur, le jour n'est pas loin où cette cellule sociale si féconde en réalisations multiples et bienfaisantes aura, sinon disparu, du moins perdu de son efficacité et ne sera plus en mesure de nous rendre les services que nous attendons d'elle. Rien d'étonnant alors que depuis de nombreuses années, les esprits les plus avertis préconisent sans relâche le retour à la terre, dans les vieilles paroisses d'abord où trop de fermes sont abandonnées et portent les marques affligeantes de la désertion, dans les territoires neufs ensuite, aux avant-postes de notre province où se poursuit patiemment, dans le silence des rudes labeurs, la pacifique conquête d'une terre par une race d'hommes capables de l'aimer, de l'humaniser, de la transformer en biens et d'y prolonger la chaîne jamais interrompue des générations qui plongent profondément leurs racines dans le sol de cette France nouvelle rêvée par les pionniers.

Envisagée sous cet angle, le seul qui tienne compte dans toute leur plénitude de nos complexes problèmes nationaux, la colonisation n'est plus l'apanage exclusif des spécialistes, elle tombe, sans jeu de mots, dans le domaine public, elle relève de tous ceux qui ont à cœur d'assurer la permanence du fait canadien français. Des gouvernants en tout premier lieu. L'on comprend alors qu'il existe à Québec, depuis 1874, un ministère de la Colonisation qui date du régime de M. de Boucherville et qui fut institué, qu'on me permette de le signaler au passage, à la suite d'une campagne d'opinion vigoureusement menée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, une œuvre dont elle peut légitimement s'enorgueillir. C'est au gouvernement en effet d'élaborer une politique d'ensemble, un plan directeur, plus efficace que les tentatives isolées et sporadiques, et d'appuyer de ses ressources les vaillants travailleurs de la terre qui partent agrandir notre pré carré.

Entendons-nous d'abord sur la signification exacte du mot de colonisation. C'est l'action de coloniser, c'est-à-dire établir une colonie, c'est-à-dire encore une population qui a quitté un pays ou une région pour aller en habiter un autre définitivement. Les économistes nous apprennent ensuite qu'il faut distinguer deux types de colonies: a) les colonies d'exploitation, qui sont celles où le

climat et les conditions naturelles interdisent aux immigrants de s'y établir en permanence. C'est le cas par exemple de certaines mines dont on prévoit d'avance la fin de l'exploitation dans un nombre d'années déterminé et où la population ne se fixe pas à demeure; b) les colonies de peuplement où les immigrants s'installent sans pensée de retour, eux et leur famille, avec l'ambition de se tailler un domaine et de pouvoir en vivre. C'est évidemment ce genre de colonisation qui nous retient ici, car elle engage des valeurs permanentes et elle pose également des problèmes qui se rattachent directement à l'ensemble de l'économie nationale.

Il va sans dire que la notion de colonisation ne se limite pas aux travaux agricoles, elle peut s'étendre à tous les genres d'exploitation des ressources les plus variées. La plupart des peuples européens dont les citoyens ont colonisé les trois Amériques et ont occupé l'Asie et l'Afrique l'ont entendue dans son sens le plus large. Les Français au Canada ont agi un peu différemment et ont fait porter davantage leur effort sur l'agriculture, comme en témoignent les arrivages relativement nombreux de paysans authentiques pendant tout le régime français et l'encouragement donné par les autorités aux militaires licenciés qui voulaient se livrer à la culture du sol et fonder un foyer.

On prétendra peut-être que cette conception de la colonisation est tronquée et étriquée, mais il est bon de se rappeler que les circonstances historiques ont voulu dans une très large mesure qu'il en soit ainsi et que c'est de cette façon que notre volonté de durer n'a pas été qu'une chimérique ambition. Je ne puis mieux faire que de citer à cet égard une page explicative d'une grande clarté due à l'un des esprits les plus pénétrants de sa génération et l'un des guides les plus autorisés de notre peuple, M. Esdras Minville: « Dans l'existence de la colonie française d'autrefois s'est produit un événement capital: en 1763, elle est devenue possession britannique. Elle passait ainsi sous la juridiction d'une métropole dont les conceptions politiques, administratives, économiques et sociales différaient totalement de celles de l'ancienne mère-patrie. A partir de ce moment, la politique, c'est-à-dire l'orientation générale de la multitude et de son activité, ne sera plus faite pour les 65,000 fils de Français restés au pays, bien qu'ils continuassent de former le gros de la population. Elle sera conçue selon un autre esprit et pour une autre fin que le progrès voulu pour lui-même de la population con-

quise. Et de ce moment-là commence ce qui peut être considéré comme la tragédie sous-jacente de toute notre histoire, à savoir, l'obligation pour notre peuple de s'accommoder, sans trop sacrifier de sa personnalité propre, de cadres politiques, économiques et sociaux conçus dans un esprit différent du sien et à d'autres fins que son progrès à lui. Car ces 65,000 vaincus ont décidé d'un commun accord de refuser la défaite, c'est-à-dire, la conquête de leur sol étant consommée, de résister au moins à la conquête des esprits. Ils se réfugient donc en eux-mêmes, et sur le plan social entreprennent d'opposer l'inertie aux influences qui désormais vont s'exercer sur eux. Terriens d'origine, de tradition, de tempérament et de profession, ils s'étaient édifié un régime social adapté à leur cas. Il sera leur principale force à la fois de résistance et de conquête. Le domaine plein et l'exploitation directe les soustrairont aux dépendances étrangères, sociales et commerciales, et leur permettront, du moins ils l'espèrent, par la seule expansion naturelle, de reconquérir sur le plan économique et social un territoire qui, sur le plan politique, ne leur appartient plus. Or ils n'ont pas de capitaux: les pionniers sont rarement pourvus de ressources liquides, et au surplus, la guerre et les malversations administratives les ont ruinés financièrement. Ils ne possèdent pas non plus de traditions commerciales et industrielles: le pays n'était pas encore tellement avancé que de telles traditions aient pu naître et se généraliser chez un peuple de terriens comme celui-là, et au surplus, quelques-uns des principaux commerçants sont retournés en France, cependant que les autres, du fait même que le pays était passé sous une nouvelle juridiction politique à une époque où la politique coloniale était conçue dans l'esprit que l'on sait, avaient perdu tout moyen de persister dans la carrière. »

On prend ainsi une vue plus nette et plus précise des raisons profondes de notre vocation paysanne et l'on comprend mieux aussi la justesse du magnifique *slogan* lancé par Honoré Mercier: « Emparons-nous du sol ! » Ce patriote clairvoyant sentait intimement les lignes maîtresses de notre évolution historique et il formait des vœux pour que nous sachions y demeurer fidèles.

On peut retracer à grands traits l'histoire de la colonisation au pays de Québec depuis ses lointaines origines françaises. En 1627, la compagnie des Cent Associés obtient les privilèges de « propriété, justice et seigneurie » sur tout le territoire de la Nouvelle-France.

Sept ans plus tard, elle institue la tenure seigneuriale, institution héritée du régime féodal français et qui a manifesté une étonnante longévité puisque, après avoir été considérablement ébranlée en 1854 par la législation de La Fontaine, elle s'est toutefois maintenue jusqu'à ces derniers mois. La structure générale de cette organisation à la fois sociale et économique est trop bien connue pour qu'il faille la démontrer ici. Qu'il suffise de souligner que la première expérience tentée dans ce domaine eut un grand succès. Il s'agit de la seigneurie de Beauport concédée dès 1634 à Robert Giffard qui installe la première année une trentaine de colons. Des communautés religieuses, telles que les Ursulines, les Jésuites, les Hospitalières, se font aussi concéder des seigneuries sur lesquelles s'établissent des paysans. A l'arrivée dans le pays de cet administrateur de génie que fut Jean Talon, l'un des grands commis d'une monarchie à son zénith, la colonisation devient plus ordonnée, elle correspond à un plan d'ensemble. C'est de cette époque que date le long chapelet des fermes juxtaposées sur les deux rives du Saint-Laurent. C'est de plusieurs de ces seigneuries que sont nées nos paroisses actuelles, notamment Saint-Ours, Varennes, Berthier, Chambly, pour ne citer que les plus connues. En somme, sous le régime français, il y eut deux cent vingt concessions de seigneuries représentant une superficie totale de six millions d'arpents. Il va sans dire que toutes ces terres n'ont pas été forcément mises en culture et que de nombreux domaines sont demeurés pendant longtemps de véritables forêts. Le rédacteur de l'ouvrage de *Notre Milieu* à qui j'emprunte ces précisions porte le jugement suivant sur les résultats chez nous de la tenure seigneuriale, à l'époque de son épanouissement: « Ce régime avait ses avantages. Le concessionnaire entrait sans déboursés en possession de ses terres. Il ne pouvait donc spéculer. La coutume des rentes fixes le forçant à concéder lui-même toutes ses terres au même prix permettait aux familles déjà établies de placer leurs enfants sur les terres subséquentes, et incitait le seigneur à favoriser cette expansion. Le seigneur n'était donc à vrai dire qu'une sorte d'entrepreneur en peuplement d'un territoire donné. Pour bénéficier de sa seigneurie, il devait attirer des colons. Il était lié à son domaine non par l'intérêt passager d'un homme une fois payé comme le spéculateur, mais par l'intérêt d'une rente et de droits perpétuels. Il avait ainsi de puissants motifs de bien choisir ses colons et de les soutenir dans leur établissement. » En somme, un

régime adapté aux circonstances particulières du temps et du milieu et qui a rendu des services signalés à nos ancêtres.

A la cession du pays, la tenure seigneuriale des terres ira diminuant, remplacée par la tenure en franc alleu ou, selon la terminologie anglaise, *in free and common soccage*. Sous le régime de cette tenure dite allodiale, les terres sont concédées directement et sans redevances de la part de ceux qui les exploitent. Toutefois, et c'est là la difficulté pour la colon canadien français, riche de courage et pauvre d'espèces sonnantes, il doit payer les frais d'arpentage et les lettres-patentes; son concurrent anglo-saxon se trouve donc en bien meilleure situation pour se voir concéder un domaine. On s'en rend davantage compte en se souvenant que les loyalistes, dont 10,000 environ s'établissent dans la province de Québec, reçoivent gratuitement des terres comme récompense de leur ferveur britannique et que les autorités poussent même la générosité jusqu'à leur donner sous forme de secours une somme qui atteint 3,300,000 livres sterling. Une bouchée de pain, quoi!

Nos pères n'étaient donc pas très favorisés pour prendre possession de ce qu'ils estimaient, non sans raison et en dépit des traités, comme leur héritage. Ils se heurtaient au blocage du domaine public et des espaces en friche par la grande propriété terrienne, les modifications au régime seigneurial et les grandes réserves forestières. Ces trois empêchements majeurs exigeraient une longue explication, qui a déjà été faite au reste et qui nous entraîneraient beaucoup trop loin. Disons seulement que les vices du système alors en vigueur permettent aux chefs de canton de pressurer les colons et de s'assurer sans effort la propriété d'immenses étendues de terre. J.-C. Lange-lier disait qu'« en abolissant à toute fin pratique les concessions de terres publiques d'après le mode seigneurial, l'Acte de 1791 introduisit dans le pays les troubles ou les maux que le gouvernement anglais voulait éviter par les instructions de 1763 et fit surgir le fléau des grands propriétaires qui ont tant retardé l'établissement et l'avancement matériel de la province ». De son côté, Vatier cite des chiffres qui démontrent hors de tout doute les abus de l'époque: de 1793 à 1811, soit en moins de vingt ans deux cents favoris obtiennent plus de trois millions d'acres de bonne terre et quelques-uns reçoivent jusqu'à quatre-vingt mille acres chacun. Le baron de la finance remplaçait le seigneur d'autrefois. C'est l'analyse de cette situation qui incite M. Esdras Minville à cette réflexion opportune:

« On se demande parfois pourquoi nos compatriotes anglo-canadiens sont plus riches que nous et plus forts économiquement . . . Ces grandes propriétés, riches en bois, riches en sol cultivable, ne peuvent pas ne pas avoir été à l'origine de puissantes fortunes, qui ont pris depuis lors des formes très diverses. »

Le plus grave de tous les obstacles qui se sont dressés devant les colons éventuels, c'est l'absence pendant longtemps d'une politique cohérente et soutenue d'établissement sur la terre et c'est aussi l'indifférence coupable de l'État, plus soucieux de gains immédiats que de placements à longue et durable échéance. Ce ne sont pas nos concitoyens anglo-saxons qui devaient donner à cette politique un très grand élan; leur conception des problèmes économiques et sociaux est nettement différente de la nôtre et la culture individuelle n'a jamais été pour eux l'œuvre de leur groupe ethnique. D'autre part, le gouvernement, qui a souvent partie liée avec les grosses entreprises forestières, se désintéresse du sort des colons. Il néglige l'arpentage, il ne construit pas de chemins, il abandonne les hommes à leur sort. Au reste, au siècle dernier, l'opinion publique aurait-elle admis que l'État consacrait des sommes considérables à développer nos territoires de colonisation? La population elle-même témoignait-elle toujours d'un enthousiasme sans défaillance pour quitter le confort relatif des vieilles paroisses centenaires et partir à l'aventure dans des pays neufs, où tout était à construire? Ne nous le dissimulons pas, ce ne sont pas tous les Canadiens qui ont, à l'exemple de Samuel Chapdelaine, la hantise des terres neuves et qui s'enfoncent dans les solitudes peu accueillantes de la Péribonka.

Et malgré tout, malgré l'incurie des uns et l'ignorance des autres, il s'est accompli de grandes choses dans le domaine de la colonisation, réalisations en apparence modestes, mais dont l'ensemble ne laisse pas d'être impressionnant et de fournir un sentiment tonique sur la vitalité et l'énergie de notre race. Dans son ouvrage, *La Colonisation de la province de Québec*, J.-E. Garon a ramassé certains faits d'un intérêt captivant. Dès 1803, c'est Louis Cossette qui s'attaque à la forêt en bordure des Laurentides, et en 1825, c'est Charles Héon qui ouvre les Bois-Francs à la civilisation. Au début du siècle dernier, Philémon Wright et Joseph Papineau s'associent pour coloniser la seigneurie de la Petite-Nation. En 1837, Alexis Tremblay forme la société des Vingt-et-Un et pénètre dans le lointain Saguenay. Le curé Labelle, de pittoresque mémoire, de

sa cure de Saint-Jérôme, regarde vers le nord et contribue énormément à son peuplement. La ténacité de deux missionnaires oblats, les PP. Paradis et Gendreau, nous valait l'entrée du Témiscamingue en 1883, tandis qu'en 1910, l'établissement des familles Turcotte ouvrait le chemin de l'Abitibi. Pendant ce temps continue toujours de s'accomplir la lente et émouvante reconquête des Cantons de l'Est, enlevés peu à peu aux loyalistes, grâce à la fécondité de nos foyers et à notre attachement traditionnel à la terre. Si bien qu'aujourd'hui de ces différents comtés, il n'en est qu'un, celui de Brome, où l'élément de langue anglaise soit en majorité, majorité au reste gravement menacée et qui disparaîtra sans doute d'ici quelques années.

Il faut ici faire une place d'honneur aux multiples sociétés de colonisation qui ont tellement contribué à l'essor des nôtres vers les terres neuves et qui ont suppléé aux insuffisances des gouvernements. Ne serait-ce que pour évoquer de hardis pionniers dans ce domaine, citons ici les noms de la société des Vingt-et-Un, fondée en 1837; la Société du Saguenay, en 1825; la Société de la Malbaie, en 1848; la Société de Kamouraska, en 1848 également; la Société de Québec, en 1879; la Société de Montréal, en 1884, et la liste n'est pas épuisée.

En 1869, le gouvernement provincial intervient et adopte la loi des sociétés de colonisation en vertu de laquelle la première société de colonisation régulièrement constituée dans un comté a droit à une allocation égale aux cotisations perçues de ses membres, et cela jusqu'à concurrence de \$300; la deuxième et la troisième société jouissent du même privilège, mais seulement jusqu'à concurrence de \$150. A quoi doivent servir ces fonds qui, disons-le en passant, ne témoignent pas d'une prodigalité excessive? La loi y prévoit quand elle déclare que les sociétés de colonisation sont tenues de contribuer à activer l'établissement des colons sur les terres de la Couronne et d'attirer dans la province des immigrants des pays étrangers, de diriger les colons ou les émigrés vers les endroits à eux assignés par le commissaire des terres, de leur fournir des grains de semence, des provisions de bouche, des instruments propres au défrichement et à la culture. En 1874, le sous-ministre, M. E. Lesage, reconnaissait l'œuvre méritoire et bienfaisante accomplie par les sociétés de colonisation, en écrivant que « grâce à ces encouragements, des familles ont persévéré avec profit dans leurs entre-

prises qui eussent peut-être cherché dans les villes ou à l'étranger des moyens d'existence plus précaires, mais plus faciles à trouver que dans la forêt ».

Ces diverses sociétés, après une époque de ralentissement successive à leur pleine efflorescence, ont reconnu un regain d'activité à partir de 1930, tant il est vrai que c'est souvent par la souffrance et la misère que nous acquérons une vue plus juste et plus saine des choses. C'est alors que nous comprenons en quoi consistent les véritables richesses, celles qui ne nous seront pas enlevées. Aujourd'hui, il n'est sans doute pas un seul diocèse qui ne possède sa société de colonisation. « Il leur incombe aujourd'hui, souligne M. Garon, de choisir les colons et de les diriger sur les lots réservés à chaque diocèse. Ce sont aussi les missionnaires de chaque société qui voient à l'organisation matérielle des futurs colons, qui leur procurent dans la mesure du possible les choses qui leur manquent et que le gouvernement ne peut leur accorder. » Peut-être serait-il plus exact de dire « ne juge pas à propos de leur accorder ». Mais enfin, n'insistons pas...

Quand on étudie, même à vol d'oiseau et sans avoir le loisir de creuser les problèmes comme on le souhaiterait, les différents aspects de la colonisation, il est difficile de s'interdire d'ouvrir une parenthèse sur l'exode des nôtres vers les États-Unis. Il y a en effet un rapport de cause à effet, que nous ne pouvons négliger. Certes, nous sommes très fiers de nos frères franco-américains, nous admirons qu'ils aient réussi en si peu de temps à organiser leur vie paroissiale et sociale et à se doter d'institutions qui leur font honneur. Mais comment s'empêcher de regretter profondément qu'ils ne soient plus des nôtres, qu'ils appartiennent à un pays étranger dont ils doivent, dans une large mesure et bon gré mal gré, épouser l'idéal ? C'est pour nous une plaie béante qui ne se cicatrisera pas, car un peuple numériquement peu nombreux ne peut subir une aussi terrible saignée sans en demeurer à jamais marqué. Ils sont aujourd'hui plus d'un million outre-frontière, qui portent des noms français, qui veulent continuer de vivre et de parler et de penser à la française, mais une foule d'obstacles menacent constamment leur fidélité à leur être intime. N'aurions-nous pas pu et dû leur épargner et nous épargner cette tragédie, cette véritable catastrophe nationale ?

Pour quels motifs nos paysans, au cours du dernier tiers du XIX^e siècle, abandonnaient-ils leur sol et partaient-ils courir la grande aventure dans la république américaine ? Était-ce simplement le goût de l'aventure et l'ambition de s'enrichir vite ? Pour quelques-uns sans doute, mais ce fut là une infime minorité. Les gens qui nous quittaient sans espoir de retour, c'était de nos paysans incapables de vivre sur leur terre et d'y établir leurs fils, c'étaient de braves habitants qui n'eussent pas demandé mieux que de s'en aller sur des territoires de colonisation, dans la province de Québec ou ailleurs au Canada, mais ils ne disposaient pas des ressources financières suffisantes pour assurer l'exploitation fructueuse d'un nouveau domaine. C'est ici qu'il aurait été possible de lancer et d'appliquer une grande politique canadienne française, une politique fondée sur nos besoins les plus évidents.

Et c'est pourquoi, à défaut des mesures rémédiales qui s'imposaient, nous avons vu ces longues théories de fermes placardées, abandonnées le long des routes, ces files de pauvres gens en quête d'une existence moins amère outre-quarante-cinquième, ces princes-paysans qui consentaient souvent à contre-cœur de se prolétarianiser dans les grandes agglomérations urbaines et de tomber au niveau des immigrés de fraîche date d'Europe centrale, eux qui avaient ouvert un pays à la civilisation et qui duraient depuis des siècles sur le territoire humanisé par leurs pères. Il eût été possible alors de les diriger vers les nouvelles provinces et d'assurer ainsi une plus juste proportion des éléments de langue française et de langue anglaise. Mais on y veillait et l'on préférait faire venir des immigrants européens dont le passage était moins dispendieux de Liverpool à Winnipeg que celui de Montréal à Winnipeg. Il ne fallait pas que parvienne à se créer une seconde province de langue française, il fallait limiter notre expansion à la province de Québec et la transformer en une espèce de réserve. Et l'on nous accuse parfois de provincialisme. A qui la faute ? Ce n'est pas à nous sûrement à qui on a interdit de s'emparer du sol des autres provinces et d'y bâtir nos paroisses et nos écoles. On nous a délibérément isolés et l'on nous accusera ensuite d'isolationnisme. Ceux qui nous dénoncent sont les grands coupables.

Tout cela, ce sont de vieux griefs, sur lesquels je m'en voudrais de m'étendre indûment, mais je suis de ceux qui croient que ce n'est

pas en faussant l'histoire, en l'apprêtant à la sauce maheueratique, que nous parviendrons à réaliser une véritable union nationale.

Consacrons maintenant quelques minutes à voir les rapports de la colonisation et de la politique; qu'on ne s'inquiète pas, je demeure dans la sérénité de l'histoire et je ne descendrai pas aux événements contemporains, pour ne pas soulever d'inutiles passions.

Quand on décida de tenir à Montréal, du 22 au 25 novembre 1898, un congrès de colonisation, les évêques de langue française déployaient leurs efforts pour aider à la colonisation de leurs diocèses par des éléments de langue française, tandis que le gouvernement fédéral, notamment Clifford Sifton, s'employait, d'accord avec le Pacifique Canadien, à peupler l'ouest d'Ukrainiens, de Finlandais, de Russes, etc. Il arrive souvent à cette époque à Sir Thomas Chapais, de blâmer Laurier d'attirer ici à grands frais « des Doukhobors et des Galiciens qui ne feront jamais des citoyens », alors que se continue l'exode des nôtres. Dans le champ provincial, le zèle n'était pas exemplaire, surtout depuis la mort du curé Labelle. Les attributions mal définies entre le ministre de la Colonisation, M. Adélard Turgeon, et le Commissaire des Terres, M. S.-N. Parent, compliquent la situation. M. Turgeon défend mal ou mollement ses prérogatives, tandis que M. Parent est beaucoup plus intéressé à manigancer sur une vaste échelle les terres de la Couronne, en concédant des limites aux marchands de bois et des chutes d'eau à des industriels et à des spéculateurs.

Dès l'origine, le congrès de colonisation parut aux yeux des rouges de Québec une machine politique montée par les bleus. Et pourtant, malgré ces préventions partisans réciproques, qui paraissent une constante de notre vie publique, ce congrès eut l'avantage de mettre sous les yeux du public des renseignements de première main et de l'intéresser à une cause importante entre toutes. Au fond, résultat assez académique, tout comme la brillante soirée de clôture au Monument national. Robert Rumilly porte sur ces assises un jugement qui paraît fondé: « Le congrès de colonisation suscita un regain de propagande en faveur de l'émigration vers l'ouest. *Les Semaines religieuses*, et aussi *le Trifluvien*, fidèle à la pensée de Mgr Lafleche, publièrent des séries d'articles. *La Minerve* constatait: « Pendant que les Canadiens s'en vont, les étrangers arrivent. » Mais les journaux libéraux, devenus organes ministériels, parlèrent d'autre chose. Loin de critiquer, *le Soleil* tournait

chaque progrès à la gloire des deux gouvernements; tout serait pour le mieux dans le meilleure des mondes si l'on arrachait le scalp d'Israël Tarte ! Sans encouragement officiel, la propagande languit, s'éteignit d'elle-même. Les Ukrainiens, les Finlandais, les Doukhobors, continuèrent d'affluer, dans les *colonist-cars* du Pacifique Canadien, et d'occuper les terres de l'ouest. La politique d'immigration du gouvernement Laurier, maintenue par ses successeurs, aboutit à noyer l'élément canadien français dans l'ouest. » Ne croirait-on pas lire une page d'histoire immédiatement contemporaine ? Rien de nouveau sous le soleil . . .

Et la vie continue. L'industrie hydro-électrique et l'industrie papetière se voient assuré la part du lion, au détriment des colons, dont le tour n'arrive jamais. M. Parent est vraiment un homme d'affaires qui n'entend pas grand chose aux problèmes agricoles. De son côté, M. Turgeon, qui possède l'éloquence romantique de ce temps, se contente de beaux discours, monnaie de singe qui ne donne pas beaucoup de terres aux colons. Préconisant le repatriement lors d'un grand ralliement dans le Rhode-Island, il s'écrie : « L'heure est plus favorable que jamais. Le développement de l'industrie de la pâte à papier, la mise en activité de nos incomparables pouvoirs hydrauliques, ont donné à nos terres du nord une valeur qu'elles n'avaient jamais eue, et fournissent au défrichement de notre domaine un élan et une activité jusqu'ici inconnus. » Ainsi, par un tour de passe-passe familial à un jongleur politique, le ministre parvient à justifier la politique arbitraire de son gouvernement, tout en donnant verbalement des gages aux tenants de la colonisation. Ces derniers redoutaient, non sans raison, la concurrence des chantiers qui procuraient des gains plus faciles et plus tangibles à des hommes robustes qui eussent fait d'excellents colons. Sans doute approuvaient-ils la position prise par l'ancien ministre Nantel aux élections de 1901. Le député de Terrebonne lançait un manifeste où il réclamait un vaste programme de colonisation, insistant sur les points spécifiques suivants : a) la concession gratuite de terres aux colons de bonne foi ; b) des chemins de colonisation précédant le colon ; c) l'école gratuite, y compris la construction du bâtiment scolaire et le paiement de l'instituteur, dans les régions de colonisation ; d) le prolongement du chemin de fer Montréal et Occidental exploité par le Pacifique, et qui s'arrêtait à Labelle, à l'entrée des Laurentides. Mais les libéraux avaient

d'autres chats à fouetter et ne se souciaient guère des opinions d'un bleu!

Tandis que M. H. M. Price aidait les politiciens qui lui avaient créé une baronnie industrielle, un apôtre de la colonisation, M. l'abbé Dugas, poursuivait le bon combat dans *la Vérité*. « Les réformes ne sont point venues, écrivait-il tristement, et ne viendront jamais, j'en ai bien peur . . . Jamais nos forêts n'ont été exploitées sur une plus grande échelle, et jamais nos colons n'ont rencontré plus d'embarras. » Dans *le Pionnier* de Sherbrooke, un disciple de Tardivel, Amédée Denault, faisait les mêmes constatations et notait, avec combien de justesse, que « la dépopulation des districts ruraux est un symptôme des plus alarmants pour notre avenir; elle comporte même une question de vie ou de mort pour notre nationalité ». Tous ces hommes avaient beau réclamer l'application des vœux du congrès de 1898 et plus particulièrement l'établissement d'un crédit agricole par les sociétés mutuelles, avec garantie du gouvernement, les autorités faisaient la sourde oreille; gagner des votes leur paraissait plus urgent que d'assurer la survie de leurs compatriotes.

A la session de 1901, on fit davantage. Le gouvernement Parent, par l'intermédiaire de M. Lomer Gouin, abolit tout simplement le ministère de la Colonisation, en en remettant les attributions au ministère des Travaux publics. Une majorité servile, comme il se doit, accepta facilement cette nouvelle entrave au progrès de la colonisation. L'année suivante toutefois, par la déclaration d'ouverture des Chambres provinciales, ou discours du trône, le gouvernement devait, pour satisfaire l'opinion publique, annoncer la création d'une commission spéciale qui étudierait tous les projets relatifs à la colonisation, indice que tout n'allait pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Et c'est à ce moment que se fait entendre la voix retentissante du jeune député de Labelle, M. Henri Bourassa, en faveur des colons toujours sacrifiés.

La Commission officielle était composé de Mgr Laflamme, du juge Bourgeois et de George-Washington Stephens, de fort braves gens sans doute, mais qui s'entendaient peu aux questions qu'ils devaient étudier. A cette époque, les griefs se ramenaient à ceci: a) le colon est le plus souvent obligé de prendre le lot qu'on lui assigne, non pas celui qu'il choisit; b) les meilleurs lots, en général les plus boisés, sont réservés aux marchands de bois et partant refusés aux colons; c) des concessionnaires ne se bornent pas à cou-

per le bois marchand, mais enlèvent tout, ne laissant même pas aux colons le bois nécessaire pour bâtir; d) des marchands de bois font évincer des colons pour une bagatelle; e) les colons manquent de chemins et d'écoles pour leurs enfants.

En 1903, M. Thomas Chapais exprime magnifiquement le point de vue canadien français sur cette question, qu'il envisage dans une ample perspective: « J'accuse M. Parent d'avoir porté un coup fatal à l'œuvre de la colonisation dans la province de Québec... Si nous voulons garder le dépôt de nos aïeux, si nous voulons avoir de l'influence à Ottawa, il faut à tout prix agrandir et développer notre province. Le moyen, c'est la colonisation. Il faut doubler la population de la province de Québec. Dans les plaines de l'ouest, on dépense des sommes énormes à créer des centres nouveaux. A nous aussi de fonder des villages et des paroisses dans notre province. Si nous n'agissons pas de suite, nous perdrons le peu d'influence qui nous reste. »

Cette agitation n'était pas complètement inutile, puisqu'en 1903, M. Lomer Gouin demandait à l'État fédéral de ne pas réserver exclusivement ses subsides à la colonisation dans l'ouest par des éléments étrangers et importés. La Commission d'enquête, qui a modifié son personnel, poursuit toujours ses travaux et fait entendre des témoins. Le plus dangereux, parce que le mieux documenté et le plus sincère, c'est sûrement M. Henri Bourassa, qui souligne toutes les lacunes de la loi et démontre la périlleuse concurrence du colon et du marchand de bois. Il termine son réquisitoire par une dénonciation qui n'a rien perdu de son actualité: « Nous cédon pour l'éternité, par simple vente privée, une propriété dont personne ne peut encore dire la valeur, et qui ne s'épuisera jamais. C'est le comble de la démente administrative. »

J'ai voulu ici, par quelques exemples choisis à une époque déterminée, montrer l'opposition constante de la politique et de la colonisation. Cette question, si grave de conséquences pour nous, a servi trop longtemps de ballon que les différents partis se renvoyaient, selon qu'ils étaient au pouvoir ou dans l'opposition. Comment s'étonner dès lors qu'on n'ait jamais réussi à lui trouver une solution adéquate, conforme aux intérêts profonds de notre nationalité?

Tout cela, c'est le passé et peut-être vaut-il mieux ne pas s'y attarder trop, car des tâches plus fécondes doivent solliciter notre

clairvoyance et notre énergie. La tenue d'un congrès de colonisation comme celui qui se termine ce soir indique bien une volonté de faire le point et de reprendre la tâche qui ne doit jamais être interrompue. C'est le temps, semble-t-il, d'envisager la situation particulière du Canada dans l'après-guerre et d'essayer de découvrir les grandes lignes de l'orientation qu'il y aura lieu d'imposer à notre politique.

Prenons d'abord pour acquis, ce qui ne semble guère difficile en 1944, que les Nations-Unies, après des sacrifices considérables d'hommes et d'argent, parviendront à arracher à l'ennemi une victoire chèrement gagnée. Tout ne sera pas cependant de mettre l'Allemagne et le Japon à sa merci. Il faudra songer à réorganiser sur des bases plus solides et plus saines toute notre économie disloquée et à redresser aussi les institutions sociales que nous avons laissées s'effriter lamentablement sous nos yeux. Je songe particulièrement à la cellule familiale qui a été sacrifiée depuis le début des hostilités et qu'il faudra coûte que coûte recréer, si nous ne voulons pas que la victoire militaire aboutisse à une véritable défaite morale et à la ruine de nos foyers, la plus solide assise de notre groupe ethnique.

Il est souvent question, surtout depuis la promulgation des articles prometteurs de la Charte de l'Atlantique, d'une plus équitable répartition des matières premières et des richesses du monde, d'une organisation internationale qui s'emploie à faire triompher la justice là où la force a toujours eu le dernier mot. Sans doute est-ce là un noble idéal dont il serait indigne de se moquer, mais sachons toutefois raison garder et convainquons-nous, sans verser dans un pessimisme outrancier, que les hommes seront toujours les hommes et que la tache originelle ne sera pas effacée au moment où les hommes d'État appuieront un buvard sur leurs signatures au bas des traités de paix. Les problèmes permanents ne seront pas résolus par un simple baiser d'amourette généreusement distribué dans l'euphorie de la paix enfin retrouvée.

Les grandes puissances, nous le savons de reste, n'abandonneront pas leurs ambitions et continueront à favoriser leurs intérêts. Déjà, elles nous préviennent, par leurs déclarations ou par leurs actes, de leurs intentions bien nettes. L'Union Soviétique conquiert brillamment des territoires qu'elle ne rendra jamais et s'assure des zones d'influence dans toute une partie de l'Europe, afin d'être en mesure de dominer, politiquement et économiquement, le monde

de demain. Sous des dehors bon enfant, l'impérialisme américain s'affirme de jour en jour et commence même à agacer singulièrement des concurrents également ambitieux. Et ce sympathique et dynamique tory qui s'appelle M. Winston Churchill a déclaré en toutes lettres qu'il n'était pas devenu premier ministre de Sa Majesté pour présider à la liquidation de l'Empire britannique. Nous sommes avertis, les jeux sont déjà faits.

Dans cette formidable partie d'échecs, le Canada ne peut aspirer à jouer un rôle de premier plan. Malgré les déclarations pompeuses de nos gouvernants, qui tentent de nous faire croire, et qui croient peut-être-eux-mêmes, que nous sommes devenus une très grande puissance, il faut se rendre compte que notre population, le développement actuel de nos ressources, notre colonialisme intellectuel persistant, nous empêchent de commander au destin. D'autant plus que par le passé, nous avons toujours mis nos œufs dans le même panier, plus précisément dans deux paniers, limitant à peu près exclusivement nos échanges commerciaux avec la Grande-Bretagne et les États-Unis. Or, nous ignorons dans quelle mesure ces deux nations jugeront qu'il est de leur intérêt de commercer avec nous et rien ne nous assure, par exemple, que l'Angleterre, peu soucieuse de sentimentalité, ne préférera pas importer son *bacon* du Danemark et ses bois de Norvège, plutôt que de nous favoriser de sa clientèle.

Le Canada s'est industrialisé à bloc depuis quelques années, surtout depuis la guerre. Il ne pourra donc songer à fermer ses usines du jour au lendemain, il devra continuer de produire, il devra continuer de vendre ses marchandises à sa population d'abord, puis ensuite aux autres nations qui voudront bien se les procurer ou plus exactement qui seront en posture financière pour se les procurer.

On prévoit tellement bien l'acuité de ce problème, qu'il est déjà question de travailler à la réhabilitation de l'Europe, grâce à des subsides du gouvernement, car on juge préférable d'assurer à perte le fonctionnement de nos multiples industries. Ce régime ne peut durer indéfiniment, car les octrois de l'État représentent des impôts et une économie ne peut fonctionner indéfiniment sur une base aussi arbitraire et aussi artificielle. Ce qui permettra d'opérer le passage de l'économie de guerre à l'économie de paix ne peut durer très longtemps, sans ruiner notre pays et l'amener aux portes de la banqueroute.

C'est alors qu'il y aura lieu de songer sérieusement à la diversification de nos marchés comme à la diversification de notre production. Car, qu'on le veuille ou non, plusieurs pays se verront forcés, sinon par une idéologie politique, du moins par la modicité de leurs disponibilités financières, de retourner au régime de l'autarcie ou de l'économie fermée et ne seront pas capables d'absorber les réfrigérateurs ou les poêles que nous fabriquerions en grandes séries. Le commerce est par définition un échange et suppose que les deux parties au contrat soient susceptibles d'apporter une valeur réelle ou numéraire équivalente à celle de l'autre partie. Autrement, les dés sont pipés et nous aboutissons fatalement à un engorgement détrimentaire à la nation créancière.

Et dans cette économie d'après-guerre, à quoi correspondra le Canada français, plus spécialement si l'on veut cette unité homogène qu'est la province de Québec ? Elle n'a pas commis l'erreur des autres provinces de s'adonner aussi intensément à l'industrie, mais elle a quand même abandonné dans une mesure importante sa vocation agricole et les petits métiers et la moyenne industrie qui pouvaient assurer sa survie. Elle aussi, depuis le début du siècle, elle s'est laissé prendre au mirage de la grande industrie, sans songer que les seuls qui pouvaient en bénéficier, c'étaient ceux qui disposaient de capitaux abondants et que sa population n'avait qu'un rôle à jouer dans cette structure nouvelle, celui de commis, de serviteur, d'employé et même de manœuvre. D'année en année, nos terres ont vu leur population diminuer, attirée par le mirage des gros salaires et devant forcément, lors des crises cycliques de l'organisme de l'économie capitaliste, émarger aux fonds de l'État sous la forme d'allocations de chômage. Histoire contemporaine que nous sommes tous en mesure de vérifier par nous-même.

La plupart de nos villes, même nos municipalités modestes de province, disposent de quelques grosses industries. Qu'y constatons-nous ? L'inévitable, c'est-à-dire que les emplois les mieux rémunérés sont confiés à des hommes qui ne sont pas de notre sang, tandis que les nôtres peinent et œuvrent pour enrichir davantage quelques grands magnats de la finance ou quelques consortiums d'intérêts où nous ne figurons qu'à la portion congrue. Est-ce à dire que nous devons nous désintéresser de l'industrie et nous replier exclusivement sur nous-même ? Je ne le crois en aucune façon, mais j'estime que nous commettrions une grave erreur en misant

sur elle avec trop d'assurance. Notre salut, nous l'atteindrons par l'agriculture et par l'industrie petite ou moyenne, ou, si l'on préfère, complémentaire, c'est-à-dire celle qui engage peu de capitaux, au départ en tout cas, et qui s'alimente de réalisations à l'échelle humaine. Le gigantisme industriel nous perdra, car nous n'avons pas les ressources qui nous permettent d'y faire notre marque, d'y assurer notre prépondérance.

Je ne voudrais en rien décrier le travail louable qui s'est accompli pour favoriser les nôtres dans les carrières commerciales et industrielles, mais je dois constater que cette œuvre nécessaire n'a pas donné les résultats que d'aucuns, trop présomptueux, en attendaient. Pour ma part, je préfère le paysan qui possède un bien-fonds et qui l'exploite sérieusement selon les données les plus modernes de la science agricole, à un diplômé d'une école commerciale, qui a savamment potassé toutes les notions du commerce international et qui est parvenu à devenir vendeur pour la compagnie du *Coca-Cola* à un salaire de \$35 par semaine. Je crois que ce n'est pas ce dernier qui enrichit davantage notre avoir collectif et qui assure le mieux notre équilibre économique.

Dans l'après-guerre, nous devons donc nous assigner des tâches réalisables, immédiatement réalisables, car nous n'aurons plus le loisir de nous attarder et de nous tourner en rond. L'évolution historique est aujourd'hui trop rapide pour qu'il nous soit permis de chercher pendant des années les points d'appui nécessaires à notre épanouissement et à notre rayonnement. D'autant plus que nous subissons l'influence de l'industrialisme nord-américain et que nous devons découvrir au plus tôt la voie qui nous permettra de faire quelque chose d'original, d'inédit peut-être, en tout cas conforme à notre destin historique et aux possibilités dont nous sommes les dépositaires. D'aucuns diront que c'est rétrécir singulièrement notre tâche, mais les tirades les plus déclamatoires n'ont jamais remplacé, que je sache, l'examen sérieux d'une situation et un sain réalisme, fondé sur les données expérimentales des faits concrets. Notre vocation ne doit pas être exclusivement paysanne, il est facile d'en convenir, mais elle doit être axée et prendre racine sur la terre qui, seule, nous assurera la survie.

C'est dire que dans le rétablissement d'après-guerre, ce ne seront pas les projets multiples et mirobolants de sécurité sociale mis de l'avant par des économistes en chambre qui nous permettront de

vivre, mais au contraire une claire notion de nos possibilités et l'énergie d'agir dans le sens de notre épanouissement. Un gouvernement conscient de ses responsabilités devra, certes, s'employer, par de vastes travaux publics, à faciliter la transformation de notre économie et le reclassement social de notre capital humain. De tels travaux, si nécessaires qu'ils s'avèrent dans certaines circonstances, représentent bien plus une panacée qu'une solution et un remède permanent. A la rigueur, ils concourent surtout à prolétarianiser notre main-d'œuvre, à la transformer en une espèce de cheptel qu'on déplace à volonté selon les exigences de telle ou telle région. Il y aura toujours des manœuvres, des journaliers, comme il y aura toujours des pauvres parmi nous, mais notre devoir consiste à créer une organisation sociale telle que leur nombre tende à diminuer plutôt qu'à s'accroître.

Le moyen pour qu'il en soit ainsi, c'est de viser à fournir à nos vétérans, qui seront souvent de très jeunes hommes, comme à nos jeunes gens, la connaissance d'un métier, qui leur permettra de se développer selon une orientation définie, de se spécialiser, d'acquérir une compétence particulière grâce à laquelle ils ne seront pas la proie facile des crises et du chômage. Un autre moyen, et celui-là est sans doute le plus sûr, car il se fonde sur des valeurs qui ne passent pas, un autre moyen c'est d'encourager, par une série de mesures concrètes et adaptées aux besoins du moment, l'expansion de la colonisation. Une fois que nos vieilles paroisses ne peuvent plus suffire à assurer la subsistance de leurs habitants et de leur famille, il faut qu'une politique sérieusement étudiée de colonisation dirige des bras vigoureux et des cœurs résolus à l'assaut des terres neuves. Aux confins de notre province, dans tous ces territoires qui réservent encore aux vaillants d'amples moissons, mais aussi, s'il est nécessaire, dans l'Ontario-Nord, dans les Maritimes, au Manitoba, partout où la terre est accueillante et n'attend que l'ingéniosité de l'homme pour donner cent pour un. Ce sol, qui est nôtre, de l'Atlantique au Pacifique, n'attendons pas que d'autres viennent nous le ravir par notre manque de vision et d'entreprise.

Appel qui demeurera stérile, s'il ne s'appuie pas sur un ensemble de conditions préliminaires qu'il faudra dûment remplir. Et c'est là qu'interviennent les gouvernements, qui peuvent beaucoup pour le bien comme pour le mal, même si souvent le mal leur paraît plus séduisant et plus lucratif. Le colon ne s'enfoncera pas dans la forêt,

la hache sur l'épaule et un chant de marche aux lèvres, s'il n'a pas de bonnes raisons de croire qu'on s'occupe sérieusement de lui et qu'on ne le sacrifie pas à une politique sentimentale. Il veut avoir l'assurance qu'il pourra vivre de son labeur, lui et sa famille. Il veut savoir que des chemins sont faits, que des terres sont arpentées, qu'il ne sera pas un simple *squatter* sujet à une éviction éventuelle, qu'il disposera avant longtemps d'une chapelle et d'une école, d'une chapelle pour prier Dieu et d'une école pour faire instruire ses enfants. Il veut que les conditions économiques soient telles qu'il possède l'assurance morale que par son travail constant et loyal, il ne s'en va pas à l'aventure, mais qu'au contraire il amasse pour l'avenir et qu'il sera en mesure d'établir convenablement ses grands fils. Est-ce vraiment trop demander ?

Je crois qu'on commet une erreur en faisant trop souvent appel à l'héroïsme. Prenons les hommes tels qu'ils sont, c'est-à-dire tels que nous sommes tous, et nous obtiendrons une excellente moyenne. Nos contemporains sont loin d'être tous animés de cette ferveur inlassable qui faisait battre le cœur de ces admirables *Opiniâtres* chantés avec une émotion contenue par notre Léo-Paul Desrosiers. Ce sont souvent des gens qui ont goûté aux joies et aux avantages des villes, dont tous ne sont pas nécessairement factices, comme le veulent les ouvrages d'édification colonisatrice. Ils ont connu le confort relatif des centres urbains, le tramway, l'éclairage des rues, le chauffage central, l'électricité, la plomberie, etc., etc., et il leur est souvent pénible de tout abandonner pour une existence toute primitive et qui comporte tant d'aléas. La femme surtout est plus difficile à convaincre. La promenade dans les grands magasins, le cinéma au coin de la rue, le *Seven-Up* au petit restaurant, autant d'attraits dont elle se déprend malaisément. Seules les difficultés du budget domestique sauront la convaincre qu'elle doit ramasser toutes ses énergies pour aider son mari dans la grande tâche qu'il a décidé d'entreprendre et qu'il ne mènera à bout que s'il peut compter sur son concours quotidien.

C'est donc aux autorités de faire en sorte que la vie à la campagne ne soit pas nécessairement morne et morose et ceci s'applique aussi bien aux vieilles paroisses qu'aux territoires de colonisation. La récente loi du gouvernement provincial relativement à la nationalisation de l'électricité prévoit une somme de \$11,000,000 pour favoriser de façon pratique l'électrification de nos campagnes;

initiative heureuse, un pas dans la bonne direction. Il y aura lieu aussi d'organiser les loisirs à la campagne, par le sport, par le cinéma, par la radio. Autrement, les jeunes gens ne consentiront pas les sacrifices de leurs pères et après s'être péniblement embêtés de longs après-midi de dimanche, accoudés au comptoir des restaurants à mâcher de la gomme et à siroter quelque décoction gazeuse, ils ne tarderont pas à rappliquer vers les villes où, s'imagineront-ils toujours, l'existence est plus agréable et mieux remplie. Car en même temps qu'il faut organiser systématiquement la colonisation et le retour à la terre, il faut aussi faire en sorte que nos campagnes ne se dépeuplent pas. Ce que nous gagnions d'un côté, nous le perdrons de l'autre et ce serait toujours recommencer le vain travail de Sisyphe.

Outre l'atmosphère nécessaire qu'il importe de créer au plus tôt, il y a aussi des conditions économiques qu'il y a lieu, est-il besoin de le souligner, de ne pas négliger. L'agriculteur, le colon, doit pouvoir écouler ses produits avec une marge suffisante de bénéfices, il ne doit pas être à la merci de quelques aigrefins à la solde des grands magasins qui rafflent ses produits à des prix dérisoires pour les vendre ensuite aux consommateurs à un niveau excessif. Par des coopératives organisées sagement, il pourra éviter cette ruine démoralisante et s'initier aux affaires, il apprendra aussi les conditions du marché. L'agronome doit être en mesure de le diriger dans le choix des cultures les plus rémunératrices à tel ou tel moment. La caisse populaire doit lui avancer les fonds nécessaires, sur sa garantie morale, qui lui permettront de donner de l'expansion à son entreprise et compléter ainsi les avantages du crédit agricole. Il y aurait peut-être lieu aussi pour les autorités de déterminer un prix minimum des produits agricoles, à condition que cette échelle soit suffisamment mobile et flexible pour tenir rigoureusement compte des fluctuations constantes du marché et des prix.

Ce ne sont là évidemment que des têtes de chapitre, un index de sujets qu'il faudrait soigneusement développer pour élaborer une grande politique agricole qui soit en même temps une féconde politique de colonisation. Les deux se tiennent de très près, et même si les problèmes sont parfois chronologiquement différents, ils n'en sont pas moins étroitement connexes et toute cloison étanche dressée entre les deux risque d'aboutir à des situations bizarres et

malheureuses. Tant il est vrai que dans la vie d'un peuple, tout se tient, et qu'on ne divise pas impunément ce que la nature a uni.

J'ai insisté sur divers motifs économiques et sociaux qui justifient pleinement un essor de la colonisation dans l'après-guerre, mais il en est un autre, aussi sinon plus important, qui précise qu'il s'agit bien d'une entreprise nationale. Si nous voulons survivre, nous devons nous agripper au sol, nous devons nous y enraciner. Les races fortes, les races qui résistent aux tempêtes déchaînées sur le monde, ce sont les races paysannes, qui ne redoutent pas les durs efforts et qui demeurent étrangers aux rapides transformations. Le curé de Maria Chapdelaine affirmait qu'au pays de Québec, rien ne doit changer. La formule, semble-t-il, a été mal comprise. On en a fait la justification d'une pensée statique et morte. Ce n'est pas du tout cela, bien au contraire. C'est tout simplement l'expression d'une certitude profonde dans la pérennité de notre peuple, l'affirmation lapidaire que nous sommes ici pour y demeurer et pour nous y continuer par les générations qui nous succéderont.

Nous avons assisté depuis quelques années à de nombreux phénomènes de transhumance humaine. Il en sera de même après la guerre. Peut-être devons-nous de nouveau subir les assauts d'une immigration massive et nullement sélectionnée qui viendra encombrer notre marché du travail et compliquer dangereusement notre existence nationale, en y important des problèmes qui ne sont pas nôtres. Dans ce brassage de peuples bariolés, il faut de toute nécessité que nous disposions d'une assise solide, d'un cran d'arrêt. Et cette assise, c'est le sol, ce cran d'arrêt, ce sont les traditions religieuses et morales de nos familles. Mais nous le savons de reste, nos familles perdent dans les villes les qualités qui ont fait leur robustesse. Les conditions de vie les rongent et tendent à les étioler. Peu d'années passent avant que la prolétarianisation ne les ait transformées en un conglomerat d'individus vivant plus ou moins ensemble et ne possédant aucun esprit communautaire. Dans les villes aussi, à cause d'une foule de motifs dont l'exiguïté ridicule de nos logements n'est pas le moindre, notre natalité proverbiale tend à fléchir et ne nous assure plus notre supériorité numérique, proportionnellement s'entend, qui nous a valu de nous maintenir contre vents et marées et sans le secours d'une émigration de notre sang et de notre foi. Tout cela pour dire que les campagnes constituent notre grand réservoir et que c'est dans le silence de nos fermes et

la sérénité de nos villages que s'accomplit pacifiquement la revanche des berceaux. Chaque paroisse nouvelle que nous créons sur notre territoire, chaque colonie nouvelle que nous établissons forment autant de bastions, de sentinelles qui montent la garde autour de notre nationalité et la conservent pour l'exécution des desseins de Dieu.

Il est temps de conclure. S'il m'est permis d'exprimer un vœu, je voudrais qu'à partir d'aujourd'hui, la colonisation devint la pierre d'angle de notre politique provinciale, qu'elle fût le premier article au programme de nos différents et de plus en plus nombreux partis politiques. Notre intérêt national nous y pousse, notre bien-être matériel nous le commande. Créons une mode, un engouement, un snobisme même de la colonisation dans notre élite intellectuelle et qu'on ne se lasse pas de prêcher cette croisade destinée à affermir nos positions et à nous donner l'espoir de hautes et nobles réalisations.

Je voudrais que tous les jeunes et aspirants colons fussent capables d'éprouver dans leur plénitude la joie profonde des travaux et des jours, telle que l'exprime et la résume dans une page très belle le chancre par excellence de la vie des champs, Joseph de Pesquidoux, dans son *Livre de Raison*: « Naître comme une fleur, au revers du coteau paternel; venir au monde au bruit du carillon ébranlé pour tous les siens; essayer ses pas dans l'herbe de l'enclos, parmi les jeux des bêtes domestiques; grandir sans dépasser l'horizon embrassé du regard, mais peuplé des joies ingénues de l'enfance, des initiations de l'adolescence, en portant pour la première fois l'aiguillon, en taillant son premier cep, des battements de cœur de la jeunesse: amitiés commencées au berceau, amour épanoui de jour en jour avec la grâce de la femme choisie; s'établir au foyer familial comme un nid se bâtit près d'un nid sur le même arbre; le peupler à son tour; s'efforcer dans l'allégresse de cette multiplication pour que le pain s'accroisse en même temps; goûter l'ivresse d'être ensemble, au travail dans le champ, autour de l'âtre au repos, assis à la table servie, endormis sous le toit commun, lorsque tant d'autres errent par le monde, privés du logis trop pauvre ou trop étroit, tant d'autres obstinément hantés du souvenir du sol natal; à ces joies intimes joindre les plaisirs de tous, depuis la chasse au piège jusqu'au spectacle de l'arène, divertissement du même cycle que les travaux; être surtout chez soi; n'appartenir à quiconque;

souffler, fatigué, malade, s'arrêter, flâner, si l'on veut, se conduire à sa guise, vivre libre pour exprimer tout d'un mot; vieillir, de plus en plus mêlé à son terroir, s'en aller à pas lents, au soleil, comme on a commencé, sans regretter d'avoir fini et bien fait sa journée; mourir enfin en paix, où l'on naquit parmi les siens, à la lueur des cierges saints, entre le buis béni et le crucifix détachés du mur, et fermer pour l'éternité les yeux. Qu'y a-t-il de plus doux... ? »

Si un congrès comme celui qui se termine ce soir à ravivé l'attachement aux trente arpents, il aura bien mérité de notre nationalité.

Allocutions

S. Exc. Mgr CHARBONNEAU ¹
archevêque de Montréal.

Le conférencier nous a fait revivre l'histoire de la colonisation de la province de Québec, dit S. Exc. au début de son allocution. Il nous a tracé aussi un magnifique plan d'organisation pour l'avenir.

Nous avons vu qu'il y a eu des courants magnifiques, pleins d'idéal, il y a eu aussi d'autres courants, causés par la faiblesse humaine, le péché originel. Il faut en prendre notre parti; n'empêche que depuis un siècle, nous avons marché de l'avant.

Je suis originaire de l'Ontario, continue Mgr Charbonneau, je voyais de l'extérieur, ce qui se passait dans la province de Québec. J'ai toujours eu et je conserve beaucoup de sympathies pour ceux qui nous gouvernent, parce que je cherche à comprendre les problèmes qui se posent. Je suis porté à les aider, à les encourager, à collaborer avec l'autorité légitime. Je n'ai aucun intérêt, comme homme d'Église, dans les partis politiques.

Mgr l'archevêque félicite ensuite le R. P. Archambault d'avoir intéressé le grand public au problème de la colonisation. La solution de ce problème est urgente. Il y a en campagne un surplus de population qu'il faut placer. Après la guerre ce surplus ira en grandissant, et pour obtenir des résultats, dans quelques années, c'est tout de suite qu'il faut se mettre à la tâche.

En terminant, Mgr l'archevêque dit que ces vœux répondent bien aux désirs de tous les évêques de la province de Québec qui seront prêts à collaborer avec les gouvernements, mais il faut agir vite. Il faut que cette force, cette compétence de l'opinion pu-

¹ Nous reproduisons l'allocution de S. Exc. Mgr Charbonneau telle que résumée dans le compte-rendu du *Devoir*. De même pour l'allocution de M. le maire Raynault qui a parlé au début de la soirée.

blique amènent nos hommes publics à faire quelque chose, et tout de suite, pour le bien de la colonisation.

S. H . M. le maire RAYNAULT

Le maire de Montréal M. Adhémar Raynault, a aussi dit quelques mots. Il a remercié les organisateurs du Congrès d'avoir choisi Montréal pour tenir ces assises. La ville est très honorée de ce choix.

Le maire a ajouté que nous ne pouvons pas, nous de la ville, souffrir du mouvement de la colonisation, au contraire, nous en avons besoin tout autant que la campagne, et cela en vertu d'un principe de collaboration entre les éléments sociaux. Nous avons besoins, à la grande ville, a-t-il dit, de la prospérité de la campagne.

Table des matières

PROGRAMME.....	5
ALLOCUTION D'OUVERTURE, <i>par le R. P. Archambault, S.J.</i>	7
ALLOCUTION de <i>M. Léo Brown</i>	14
LA TERRE: INVENTAIRE DE CE QUE NOUS AVONS, <i>par M. Adhé- mard Belzile</i>	22
LE PROBLÈME HUMAIN, <i>par M. Samuel Audette</i>	31
LES DIVERS MODES DE COLONISATION, <i>par M. Esdras Minville</i> ..	40
<i>Discussion</i>	41
L'ÉGLISE ET LA COLONISATION, <i>par M. l'abbé Jean Bergeron</i>	43
ÉTABLISSEMENTS DE PROCHE EN PROCHE, <i>par M. l'abbé Léon Beaulieu</i>	63
ÉTABLISSEMENTS AU LOIN, <i>par M. Clovis-Émile Couture</i>	83
<i>Discussion</i>	100
LE RECRUTEMENT, <i>par le R. P. Alexandre Dugré, S.J.</i>	103
ÉTABLISSEMENT DES DÉMOBILISÉS, <i>par M. Stéphane Boily</i>	113
VOEUX DU CONGRÈS.....	127
LA COLONISATION, ENTREPRISE NATIONALE, <i>par M. Roger Duhamel</i>	131
ALLOCUTIONS de <i>S. Exc. Mgr Charbonneau et de M. le maire Raynault</i>	155

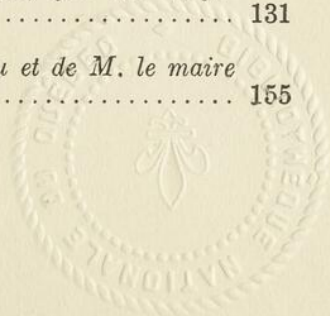


Table des matières





IMPRIMERIE POPULAIRE, Limitée
430 est, rue Notre-Dame
MONTREAL